

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

WWW.LECOURRIER.CH

N°244 | 150^e année | CHF 3.00

PROCÈS DU TEFLON

Cet avocat qui a fait plier **DuPont**

3 Géant étasunien de l'industrie chimique, DuPont a dû verser plus de 670 millions de dollars aux victimes de la contamination de sources d'eau potable lors de la fabrication du Teflon. Une victoire de longue haleine obtenue grâce au combat de Robert Bilott, avocat et Prix Nobel alternatif 2017. Interview.

11 ARGENTINE

La réforme des **retraites** votée malgré la colère de la rue



Plusieurs centaines de milliers d'Argentins ont manifesté contre la réforme des retraites voulue par le gouvernement de Mauricio Macri. KEYSTONE

VAUD

En proie à des tensions internes, l'exécutif de Vevey en appelle à la médiation de l'Etat

4

GENÈVE

La COMCO inflige une amende de 3,6 millions au téléopérateur de la Ville de Genève Naxoo

6

ÉCONOMIE

Public Eye dépose une dénonciation pénale contre le géant du négoce Glencore

12

Vous trouverez au centre de cette édition la tribune de substitution des sections Genève, Vaud Médias et Télécom, Valais de syndicom. Fruit d'un partenariat, elle est distribuée avec *Le Courrier*. Son contenu est de la responsabilité de la section genevoise de syndicom.



La Syrie, pays le plus meurtrier pour les journalistes



AGORA

Peine de mort, vers un moratoire universel?

Droits humains ► La Journée contre la peine de mort, le 10 octobre dernier, a été l'occasion de faire le point sur l'application de la sentence capitale dans le monde. Si une tendance abolitionniste se dessine dans le monde, certains pays envisagent toutefois de la rétablir, après des années de moratoire. Eclairage.

ANNE-CATHERINE MENÉTREY-SAVARY*

Le 10 octobre a été déclaré Journée pour l'abolition de la peine de mort. A cette occasion, les ministres des Affaires étrangères d'Allemagne, Autriche, Liechtenstein, Luxembourg et Suisse ont publié une déclaration commune «Tous ensemble pour un monde sans peine de mort». Très engagé sur ce dossier, l'ex-conseiller fédéral Didier Burkhalter voit venir un moratoire universel d'ici 2025. Le mouvement abolitionniste touche maintenant les grandes firmes pharmaceutiques qui ne veulent plus fournir les substances létales aux Etats-Unis pour les exécutions. Mais il y a encore du travail.

Les pharmas ne veulent plus exporter aux des produits qui sont utilisés pour les exécutions de condamnés à mort. Même la firme américaine Pfizer refuse de vendre ses produits aux Etats américains qui pratiquent la peine de mort, de même que Roche et Novartis. Ce sont des initiatives privées, mais elles ont le soutien des Etats de l'Union européenne qui ont édité un règlement dans ce sens. La Suisse a fait de même, mais son texte n'entrera en vigueur qu'à partir de 2019.

S'agit-il d'un «sursaut moral» de la part des entreprises privées? Selon Samia Hurst, éthicienne en matière de santé, «le marché en question est heureusement minuscule alors que les coups portés à la réputation sont potentiellement très grands». Elle ne croit pas «qu'il existe un véritable sens moral collectif des entreprises»; mais il y a «une gêne réelle et grandissante, même de la part des producteurs, à l'idée de détourner des moyens médicaux pour tuer»¹. Aux Etats-Unis, le producteur du Midazolam s'indigne d'une utilisation

détournée de son produit. Ce puissant sédatif utilisé en Arkansas pour exécuter les condamnés s'est révélé très problématique en raison des longues souffrances qu'il entraîne.

Suite à leurs difficultés d'approvisionnement, certains Etats confectionnent des cocktails plus ou moins aléatoires qui échappent à tout contrôle vu que le secret sur les recettes et les fournisseurs est bien gardé. Ces méthodes pourraient être jugées contraires à la loi, puisque la peine de mort n'est acceptable, selon le droit, que si elle est exécutée sans cruauté et de façon digne. Sans la potion létale admise précédemment, la Cour suprême pourrait donc revoir la loi qui légalise la sanction suprême. A fortiori, elle pourrait interdire le retour aux pelotons d'exécution, envisagé dans certains Etats.

Si le nombre d'exécutions est en baisse, celui des condamnations à mort dans le monde augmente

La Journée contre la peine de mort, le 10 octobre dernier, a donné l'occasion de faire le point sur l'application de la sentence de mort dans le monde. Si la peine de mort a disparu d'Europe, excepté en Biélorussie, et si une tendance dans ce sens se dessine dans le monde, on constate avec inquiétude que certains pays envisagent de la rétablir ou de l'appliquer à nouveau, après des années de moratoire. Il faut rappeler, avec le Conseil des droits de l'homme de l'ONU que le protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques exige des Etats qui l'ont ratifié qu'ils renoncent définitivement à prononcer et à appliquer cette peine. Dans leur déclaration commune, les ministres des Affaires étrangères d'Allemagne, d'Autriche, du Liechtenstein, du

Luxembourg et de Suisse réaffirment que l'application de la peine capitale est discriminatoire car «La peine de mort frappe souvent les personnes pauvres car celles-ci n'ont pas les moyens de se défendre efficacement contre des accusations». De plus, ajoutent-ils, «Des études scientifiques prouvent qu'elle ne dissuade ni les criminels ni les terroristes. Au lieu de prévenir la violence, la peine capitale ne fait que l'accroître. Si elle peut satisfaire un désir de vengeance, elle n'apporte aucune réparation aux victimes et à leurs proches. La peine de mort aggrave même les problèmes au lieu de les résoudre». Ils en appellent à son abolition, et, pour l'heure, à un moratoire universel qui constituerait un premier pas appréciable².

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui s'est tenue en juillet 2017 à Luxembourg et à laquelle sept parlementaires fédéraux ont participé, a également centré ses débats sur cette question. Interviewé, Christian Levrat [conseiller aux Etats et président du Parti socialiste suisse], qui y participait, mentionne avec inquiétude les pays où la peine de mort est en extension, comme le Vietnam. Il redoute surtout de nouvelles formes de mise à mort, telles que les exécutions extrajudiciaires, qui se répandent en réponse à la montée du terrorisme³.

Aujourd'hui, 141 pays ont aboli la peine de mort en droit ou dans la pratique, contre 64 en 1997. Le nombre d'exécutions est en baisse (1634 en 2015, contre 1032 en 2016). Mais le nombre de condamnations à mort dans le monde augmente: (1998 en 2015 contre 3117 en 2016). Les pays qui l'appliquent le plus sont la Chine, l'Iran, l'Arabie Saoudite, l'Irak et le Pakistan. Les Philippines et la Turquie veulent la rétablir⁴.

* Article paru dans le bulletin *Infoprisons* de novembre 2017. www.infoprisons.ch

¹ M. Musadak: «La pharma lâche la peine de mort»; *Le Courrier*, 10.10.17

² Déclaration des ministres des Affaires étrangères (DE, AT, LI, LU, CH): *Le Temps*, 10.10.17.

³ K. Packiry: «La peine de mort s'éteint à petit feu»; *Le Courrier*, 10.07.17.

⁴ T. Jacolet: «Une tendance à l'abolition jamais acquise»; *Le Courrier*, 10.07.17.

EST-CE BIEN RAISONNABLE?

Le climat sacrifié sur l'autel du business mondialisé



CATHERINE MORAND*

Les sommets sur le climat se multiplient, se suivent et se ressemblent: après la COP21 à Paris, la COP22 à Marrakech, la COP23 à Bonn, Emmanuel Macron a réuni la semaine dernière à Paris un nombre impressionnant de chefs d'Etat pour son «One Planet Summit», entourés par le gratin du business mondialisé et de la philanthropie internationale, dont Bill Gates. «On est en train de perdre la bataille du climat», a averti le président français, nous renvoyant ainsi au fameux «Notre maison brûle et nous regardons ailleurs», prononcé par Jacques Chirac lors du 4^e sommet de la Terre de Johannesburg, en 2002.

C'est dire si d'un bout à l'autre de la planète, les responsables politiques, du secteur de l'économie, des institutions internationales, s'époumonent depuis des lustres pour tirer la sonnette d'alarme sur l'état de notre bonne vieille planète Terre. Pour faire bon poids, le 13 novembre dernier, plus de 15 000 scientifiques sonnaient à nouveau l'alerte générale quant à son état. «Si nous voulons éviter de grandes misères humaines, il est indispensable d'opérer un changement profond dans notre gestion de la Terre et de la vie qu'elle recèle.» Et puis quoi? Et puis rien. Car pour changer radicalement «notre gestion de la Terre», il faudrait changer radicalement les règles du commerce international et les pratiques du business mondialisé. Et de cela, il ne saurait être question.

Bien au contraire. La folie qui consiste à faire faire des milliers de kilomètres à chaque aliment, vêtement, ou tout objet de consommation courante avant qu'il ne se retrouve dans notre assiette, notre armoire ou sur les étals de nos centres commerciaux, n'est jamais remise en question. Alors qu'un porte-conteneurs émet autant de gaz à effet de serre que plusieurs milliers de voitures, l'insoutenable pollution dégageée par le fret maritime ne fait que rarement parler d'elle. Tandis que les pauvres citoyens que nous sommes culpabilisons à mort si nous omettons de recycler une bouteille en PET ou une cannette en aluminium.

La signature de méga-accords commerciaux, tels le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement), qui lie l'Union européenne et le Canada, ou les APE, entre l'Union européenne et les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique, continuent à avoir le vent en poupe, au nom d'une idéologie complètement dépassée qui a amplement montré son inanité et causé des dégâts incommensurables non seulement à l'environnement et, partant, au climat, mais aussi aux économies de nombreux pays – les seuls «gagnants» étant les multinationales qui mettent la planète en coupe réglée. Des accords qui mettent les pays à la merci des entreprises, lesquelles peuvent ensuite les poursuivre en justice si elles estiment que l'Etat entrave la bonne marche de leurs affaires.

«Dans le CETA, rien n'est prévu pour limiter le commerce des énergies fossiles et la hausse des émissions de CO2 du transport maritime international et aérien induit par le traité», avait relevé le 3 octobre dernier devant les parlementaires européens Kathline Schubert, présidente de la Commission d'expert indépendants chargée d'évaluer l'impact de cet accord. On peut parler d'une forme de schizophrénie, si l'on songe que les mêmes gouvernements, qui signent l'Accord de Paris et les autres accords sur le climat, adhèrent dans le même temps à des accords qui font exploser les émissions de gaz à effet de serre.

Dans les pays du Sud également, les politiques mises en place reflètent ces contradictions. D'un côté, leurs gouvernements réclament une forme de justice climatique en exigeant des pays développés une indemnisation pour leur vulnérabilité à des catastrophes climatiques dont ils ne portent pas la responsabilité. Dans le même temps, ils font appel à des investisseurs étrangers et à des multinationales, notamment dans le secteur de l'agriculture et l'exploitation minière, qui vont encore accentuer la dégradation de leur environnement.

Le business mondialisé semble en tout cas l'avoir définitivement emporté sur le climat, le bien commun des nations, et la survie même des peuples de la planète Terre.

* Journaliste, SWISSAID (l'opinion exprimée ne reflète pas nécessairement celle de SWISSAID).

Après dix-neuf ans de combat, l'avocat étasunien Robert Bilott a obtenu la condamnation du géant DuPont, créateur du Teflon, qui a contaminé des sources d'eau potable. Interview

LE PROCÈS DU TEFLON

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNA AZNAOUR

Pollution ► Les dix-neuf ans de procès menés par l'avocat étasunien Robert Bilott contre le groupe DuPont se sont soldés en février dernier par la condamnation du mastodonte de l'industrie chimique. Celui-ci doit payer 671,7 millions de dollars en dommages et intérêts à ses victimes. Ce créateur du Teflon avait contaminé leur eau potable par l'acide perfluorooctanoïque (APFO), synthétisé pour son pouvoir antiadhésif, et dont la toxicité est indéfiniment persistante dans l'environnement. Actuellement, plus de 7 millions de personnes à travers vingt-sept États américains sont concernées par cette pollution qui affecte leur eau potable. Les 94 systèmes d'eau qui les desservent contiennent, pour certains, un taux 100 fois plus élevé d'APFO que le seuil jugé inoffensif pour la santé.

Lauréat 2017 du Prix Nobel alternatif¹, Robert Bilott espère créer un consortium mondial pour prévenir la pollution de l'eau potable par les industries chimiques. Interview exclusive lors de son passage à Genève.

Pourquoi les plaignants vous ont-ils choisi pour les défendre – alors que vous venez de l'Etat de l'Ohio – plutôt qu'un avocat originaire de leur localité?

Robert Bilott: En 1998, à Parkesburg (Virginie-Occidentale), la société DuPont était le plus grand employeur des alentours et aucun avocat de la place ne voulait se la mettre à dos. Wilbur Tennant, l'agriculteur à l'origine de cette affaire – décédé en 2009 d'un cancer à l'âge de 67 ans –, a eu mes coordonnées grâce à sa voisine qui, elle, connaissait ma grand-mère. Comme toutes les vaches de ce fermier avaient des dents noires, faisaient des cancers et mouraient les unes après les autres, il avait rapidement suspecté une cause environnementale. D'autant plus que le bassin dans lequel ses animaux s'abreuvaient était couvert d'une mousse blanchâtre. Sachant que la déchèterie du groupe DuPont, qui faisait 35 fois la taille du Pentagone, était située non loin de sa ferme, il avait fait le lien.

Cette affaire remonte à plusieurs décennies. Comment s'est-elle déroulée? J'ai d'abord commencé à chercher les autorisations délivrées pour ce terrain, afin de savoir ce qu'il était permis ou non d'y stocker. Ensuite, des tests toxico-



L'ex-usine DuPont de Washington, dans l'agglomération de Parkesburg, en Virginie-Occidentale. Des dizaines de milliers de personnes ont été touchées par la contamination de l'eau potable de la région. SNOOPYWV/CC3.0

logiques ont été réalisés avec des prélèvements d'eau de la région. Ils ont révélé un taux anormalement élevé d'APFO qui, à l'époque, ne faisait pas partie des substances régulées par la loi. C'est donc en toute légalité que ce toxique était utilisé et rejeté dans la nature depuis 1951. Pourtant, la compagnie connaissait sa nocivité, puisqu'elle menait des expériences sur des animaux qui mouraient de cancers. Elle testait aussi l'eau potable de cette région depuis 1994, comme l'ont prouvé les documents internes que j'ai eus entre les mains en 2000. Cependant, la grande popularité du Teflon depuis les années 1980 avait encouragé DuPont à continuer sa production, et cela malgré les mises en garde de ses propres scientifiques.

Le premier procès, celui intenté par Wilbur Tennant, a débuté en 1999. Quel impact a-t-il eu pour la suite du dossier?

Nos recherches et préparatifs du dossier ont pris une année, et en 1999 nous avons déposé plainte au tribunal.



«C'est en toute légalité que ce toxique était utilisé et rejeté dans la nature depuis 1951»

Robert Bilott

Le procès en lui-même s'est tenu entre 1999 et 2001. Après avoir obtenu justice pour lui, c'est toute la communauté de cette région – 70 000 habitants – qui a appelé à l'aide. Beaucoup de personnes étaient atteintes de cancers et avaient déjà perdu des proches de ces maladies. C'est là que j'ai fait appel à l'EPA [l'agence étasunienne de la protection de l'environnement], responsable de la régulation des produits chimiques dans l'environnement afin qu'elle fasse le nécessaire concernant l'APFO. Elle a demandé des preuves de la toxicité de ces produits.

Avez-vous pu apporter les preuves d'un lien entre la pollution de l'eau et les maladies des habitants?

Oui. En 2005, nous avons mandaté des scientifiques indépendants pour mener, durant sept ans, une enquête toxicologique du sang des 70 000 résidents de la région. Les douze études de cette recherche ont prouvé le lien de cause à effet entre six maladies – le cancer des reins, le cancer des testicules, certaines maladies de la thyroïde, un taux élevé

de cholestérol, l'hypertension artérielle et la colite ulcéreuse – et la consommation d'eau polluée. DuPont exigeait également ces preuves pour prendre en charge les frais médicaux des gens concernés par une ou plusieurs de ces six affections.

A ce jour, les industries chimiques sont libres de décider si leurs produits sont nuisibles ou non pour l'humain et l'environnement². Que peuvent faire les citoyens pour se protéger?

Combattre l'opacité en exigeant d'être mieux informés sur la nature des composants mis sur le marché ainsi que sur la composition de son eau potable. Dans l'affaire DuPont, les rapports internes montraient que les scientifiques de ce groupe insistaient depuis des années pour que le public soit informé sur la toxicité de l'APFO. Tandis que les commerciaux de la société rétorquaient qu'ils n'avaient aucune obligation légale de le faire. En Europe, les gens sont plus conscients et aussi plus au courant de la problématique que ne le sont les Américains, qui connaissent surtout ce qui se passe chez eux.

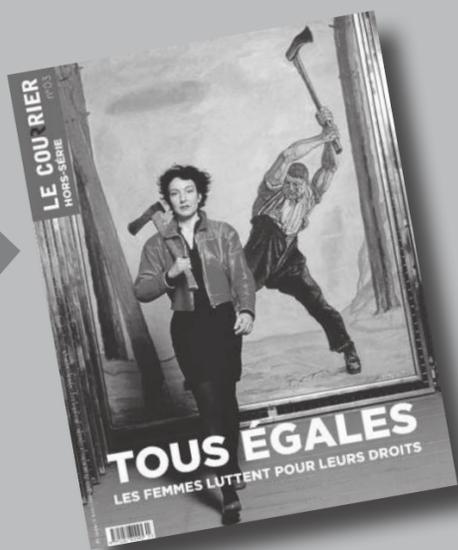
Existe-t-il des moyens de dissuasion contre l'utilisation de ces toxiques?

Il m'a fallu dix-neuf ans pour prouver l'effet néfaste d'une seule substance chimique, alors qu'elle n'est qu'une parmi des centaines d'autres. Ces dernières, très similaires à l'APFO par leurs compositions et effets, restent non réglementées, et donc massivement utilisées. D'où l'urgence de dresser leur inventaire exhaustif et de prohiber l'utilisation de toute la classe de ces formules chimiques avant leur entrée sur le marché. Des alternatives naturelles existent, et le principe de précaution doit toujours prévaloir. 1

¹ Aussi appelé le «Right Livelihood Awards», qui offre chaque année une récompense à quatre personnes ou associations actives dans des domaines tels que la protection de l'environnement, les droits humains, le développement durable, etc.

² D'après le règlement régissant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques dans l'UE (REACH), ce sont les fabricants eux-mêmes qui doivent pratiquer le contrôle et la déclaration toxicologique des substances qu'ils produisent et commercialisent. En Suisse, c'est l'Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) qui réglemente depuis août 2005 les dispositions spéciales applicables aux produits chimiques présentant des risques particuliers pour l'homme ou l'environnement. Cette dernière est en grande partie harmonisée avec le droit de l'Union européenne.

LE COURRIER
hors-série n°3
MAINTENANT
DISPONIBLE!



TOUS ÉGALES

Le 3^e Hors-série du Courrier, porte un regard historique sur l'évolution des inégalités entre les sexes et parle de la formidable lutte que mènent les femmes pour faire valoir leurs droits sur tous les fronts, avec expertise, impertinence et courage.

Hors-Série n°3
CHF 12.-

(+ 3 Fr. de frais d'envoi)

Retrouvez-le chez votre marchand de journaux
ou commandez-le au 022 809 55 55 ou sur lecourrier.ch/hs03

Le poisson argenté se fait de plus en plus rare dans les filets des pêcheurs du Léman

Mais où sont passées les féras?

CLÉMENTINE ALEIXENDRI

Lac ▶ «Avant, il arrivait souvent de revenir avec 80 ou 100 kilos de féras. Maintenant, quand on en a 20, on est content.» Le constat d'André Gay, 72 ans, pêcheur à Crans-près-Céligny, a de quoi inquiéter. Les derniers chiffres de la Commission franco-suisse pour la pêche dans le Léman le confirment: les prises de féras, ou corégones blancs, accusent un recul important depuis trois ans déjà. Après une saisie record en 2014 avec 976 tonnes pêchées dans le Léman, les captures diminuent d'environ 10% chaque année, pour atteindre vraisemblablement un peu plus de 600 tonnes en 2017 selon les premières estimations fournies par les spécialistes.

«Nos stocks risquent d'être justes pour la fin de l'année»

Yves Treyvaud

«La situation nous préoccupe et doit être prise au sérieux, affirme Frédéric Hofmann, chef de la section chasse, pêche et surveillance au Département vaudois du territoire et de l'environnement. La pression de la pêche s'est accentuée dans le Léman, surtout du côté français, et nous nous devons d'assurer une gestion durable des ressources de notre lac.»

Suivi scientifique

Comment expliquer l'énigmatique amaigrissement des captures? «Aujourd'hui, nous sommes incapables de dire si les féras sont moins nombreuses dans le lac ou si elles ne sont simplement pas présentes aux endroits habituels», insiste le spécialiste cantonal. Un suivi scientifique, entrepris depuis cette année par l'Institut national de recherche agronomique (INRA) de Thonon, en France voisine, devrait permettre de fournir des premiers éléments de réponse d'ici deux ou trois ans.



Les prises de féras dans le Léman accusent un recul important depuis trois ans déjà. ARCHIVES LA CÔTE-ARCHIVES

Le réchauffement des eaux du Léman pourrait avoir un impact sur le succès de reproduction de l'espèce. «Il faut toutefois se garder de tirer des conclusions hâtives, nous ne disposons pas encore de données suffisamment fiables pour le confirmer», avertit l'inspecteur de la pêche.

Optimiste, André Gay se refuse à tout fatalisme. «En cette fin d'année, les températures sont relativement basses, ce qui n'était pas forcément le cas il y a un ou deux ans.» De quoi augurer, peut-être, une année 2018 moins morose, si le froid persiste jusqu'en février. «Les féras n'ont pas disparu du Léman. Elles ne sont juste pas là où on les at-

tend. Un jour, on les trouve et le lendemain, elles s'éclipsent. Espérons qu'elles se montreront moins farouches avec le retour du froid», avance le septuagénaire, qui dit avoir pêché environ 60% de féras de moins qu'en 2016. Des poissons qu'il vend frais (hors période de reproduction), fumés ou transformés en terrines.

«Je vois le carnet de commandes se remplir pour les fêtes et je commence à avoir la trouille de ne pas arriver à tenir jusqu'en janvier.» L'inquiétude est la même du côté d'Yves Treyvaud, à Tolochenaz, qui a vu ses captures de féras diminuer d'environ 25% en 2017.

«Nous avons rempli nos congélateurs pour pouvoir proposer des terrines pendant les fêtes. Mais nos stocks risquent d'être justes pour la fin de l'année», souffle le pêcheur, qui associe la diminution des prises à la pression de la pêche, entre autres.

Intérêt grandissant

C'est que la féra, longtemps boudée par les consommateurs au profit de la perche, fait l'objet d'un intérêt grandissant, portée aux nues par plusieurs grands chefs cuisiniers de l'Arc lémanique. «Ils ont contribué à faire connaître les qualités nutritionnelles et gustatives de ce noble poisson et les différentes

manières de l'apprêter», rappelle André Gay. Une aubaine pour les professionnels du plus grand lac d'Europe, dont les filets regorgeaient de féras qu'ils peinaient à écouler sur leurs étals.

Aujourd'hui, tous les espoirs se fondent sur la pêche de Noël, qui permet chaque année à une dizaine de professionnels du lac d'aller taquiner les féras sur le point de se reproduire. Le but: permettre la constitution d'un stock d'œufs à éclore en pisciculture avant que les alevins ne soient relâchés dans le lac. L'occasion aussi de ravitailler les étals avant la réouverture de la pêche mi-janvier. LA CÔTE

Le droit de cité est sous toit

Naturalisation ▶ Les députés vaudois ont très largement accepté hier la nouvelle loi sur le droit de cité. Au final, les communes pourront décider si elles imposent aux candidats à la naturalisation d'avoir vécu un an dans la localité avant de déposer leur demande.

Biffée en premier débat, réintroduite en deuxième, cette mesure a été maintenue à une large majorité en troisième lecture. L'argument de l'autonomie communale semble avoir fait mouche, au dam de la gauche qui y voit une inégalité de traitement.

En dernier débat, les députés n'ont par ailleurs pas souhaité que les jeunes entre 12 et 16 ans puissent demander à être dispensés de la prestation de serment de naturalisation. Cette dispense est par contre accordée aux requérants âgés de moins de 12 ans au moment de la décision.

A l'heure du vote final, le plénum a largement soutenu le nouveau droit de cité. Seule la gauche de la gauche s'y est opposée. «La minorité continuera à faire entendre sa voix dans ce concert de louanges», a déclaré Jean-Michel Dolivo. «Les faiseurs de Suisses ont encore de beaux jours devant eux.» **ATS**

CYBERSÉCURITÉ

UNE STRUCTURE À L'EPFL

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) a accueilli hier la Journée de la cybersécurité 2017, à laquelle plusieurs centaines d'invités ont pris part. La haute école a annoncé le lancement d'un Centre pour la confiance numérique (Center for Digital Trust). **ATS**

ALPAGES

UN DIPLÔME VAUDOIS

Au printemps 2018, Agrilogie proposera dans le canton de Vaud une nouvelle formation en conduite d'alpage de trois mois. Entretien, gestion des herbages, soins au bétail, fabrication de fromages, commercialisation, marketing et accueil touristique en seront les principaux contenus. **ATS**

Vevey empêtré dans une crise politique

Médiation ▶ La municipalité a fait appel à l'Etat de Vaud pour résoudre ses difficultés de fonctionnement.

Gangrenée par des conflits depuis plusieurs mois, la Municipalité de Vevey a appelé le canton à la rescousse. L'exécutif craint que «le non-respect des règles régissant le fonctionnement d'un collège exécutif et des tensions internes importantes ne provoquent des dysfonctionnements préjudiciables à cet organe, ainsi qu'à l'administration communale», écrit la municipalité dans un communiqué. Une médiation sera menée par la préfète du district de Lausanne, Clarisse Schumacher Petoud.

«Il y a sans doute une certaine tension depuis le début de la législature entre les deux élus de Vevey libre (Jérôme Christen

et Michel Agnant, ndr), difficiles à gérer, et le reste de la municipalité (PS-Verts-PLR) qui a une volonté de trouver un chemin collectif», relève le président du PLR Philippe Herminjard. Si les trois derniers municipaux communiquent aujourd'hui, un mois après avoir saisi le canton, c'est qu'ils «n'en peuvent plus», renchérit Francis Baud, président de Vevey libre.

Jérôme Christen et Michel Agnant se retrouvent isolés. Leur propre groupe politique ne les soutient plus: «Vevey libre n'est plus en phase avec leur manière de faire. Ils nous ont demandé de refuser le budget. Nous n'étions pas d'accord, et celui-ci a finalement été accepté grâce au vote de notre groupe», souligne Francis Baud.

A la municipalité, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase est la rupture de collégialité au début novembre. Une majorité de l'exécutif décidait de confier la gestion de ses biens immobiliers en location à la Société coopérative d'habitation Lausanne, contre l'avis du ministre du logement, Michel Agnant. Vevey libre soutenait encore ses ministres. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Hier soir, ni Jérôme Christen, ni Michel Agnant ne nous ont retourné nos appels. La syndique verte, Elina Leimgruber, qui ne commente pas le fond de l'affaire, déclare quant à elle: «Nous avons souhaité cette aide extérieure pour pouvoir continuer à travailler de manière sereine, vu qu'il reste quelques années avant la fin de la législature.» **SOPHIE DUPONT**

Dialogue engagé à Rennaz

Hôpital ▶ Hier soir, les travailleurs en grève du chantier de l'Hôpital Riviera-Chablais, des installateurs en chauffage, ont obtenu une rencontre avec le patronat – l'entrepreneur général Steiner, le sous-traitant Thermo et les sociétés intérimaires. Ils réclament un panier-repas à 20 francs par jour, prévu par la Convention collective de travail, le remboursement des frais de transport et du matériel de protection.

«Si les négociations échouent, la grève sera reconduite demain. Nous solliciterons alors l'intervention du conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard», déclarait hier Lionel Roche, syndicaliste à Unia. A l'heure où nous mettions

sous presse, l'issue de la rencontre était inconnue.

Dix-neuf travailleurs, dont une majorité d'intérimaires, ont mené hier leur deuxième jour de grève et bloqué l'entrée du chantier aux poids lourds jusqu'à 16 heures.

Au Grand Conseil, les députés ont demandé via une résolution soutenue par tous les partis que le gouvernement fasse respecter les droits des salariés. Pierre-Yves Maillard a rappelé que le sous-traitant a mis un local à disposition des travailleurs pour leurs repas. «L'infraction doit faire l'objet d'un peu d'instruction», a-t-il déclaré. **SDT**

JUSTICE

SOUPÇONNÉE À TORT DE CAMBRIOLAGES, UNE GENEVOISE EST ACQUITTÉE

Soupçonnée à tort de cambriolages en Suisse orientale sur la base de traces d'ADN incomplètes, une Genevoise âgée de 55 ans obtient gain de cause devant la justice. Arrêtée au printemps dernier, elle est acquittée et touchera 600 francs de réparation. Le Tribunal de district de St-Gall donne raison à la quinquagenaire que le Ministère public avait condamnée par ordonnance pénale à une sanction pécuniaire de 180 jours-amende à 30 francs avec suris, assortie d'une amende de 1000 francs. L'autorité d'enquête l'avait estimée coupable de vol, dommages à la propriété et violations de domicile. Le Ministère public st-gallois estimait que la Suisse avait commis des cambriolages le 29 juin 2016 dans trois maisons familiales à Arnegg (SG), Gossau (SG) et Engelburg (SG). **ATS**

Un «entrepreneur» cumule onze faillites en vingt-cinq ans

Fraude ► L'extrait du registre des poursuites concernant P.W., «entrepreneur» genevois, est long, très long. A l'image de sa «carrière» dans la pharmacie, le cuivre, la finance, la restauration, l'horlogerie... ou encore la construction, et ce dans les cantons de Genève, Vaud, Fribourg ou du Jura. Parmi ses créanciers: la Confédération, la SUVA, l'Etat de Genève, la caisse cantonale de compensation, des communes, des assurances, des entreprises, des personnes physiques.

En un peu plus de vingt-cinq ans, l'homme a cumulé au moins seize entreprises et onze faillites, a dénoncé hier le syndicat SIT, à l'occasion d'une conférence de presse convoquée sur un chantier au chemin de Grange-Canal. Sur place, sept ouvriers licenciés d'Atera construction SA, une entreprise de P.W. dissoute le mois passé.

Ils ont plus de 50 ans et les voilà au chômage, avec pour chacun des arriérés de salaire s'élevant à des dizaines de milliers de francs. Certains de leurs collègues ont été récupérés avec des contrats précaires dans deux nouvelles sociétés, BRC rénovation Sàrl et BRC succursale d'Atera Construction SA, dont P.W. est administra-

Le chantier du chemin de Grange-Canal a été bloqué mardi matin par le syndicat SIT.
ERIC ROSET



teur, et qui compte déjà plus de 60 000 francs de poursuites.

Si les ouvriers concernés sont lésés, ils ne sont pas les seuls. Les cotisations prélevées chaque mois n'ont jamais été versées. «Atera a cumulé plus de deux millions de poursuites en moins de trois ans d'activité, dont un million pour les assurances sociales, soit à la charge de la collectivité», indique Thierry Horner, secrétaire syndical du SIT. «Nous avons malheureuse-

ment l'habitude des faillites frauduleuses, mais ici il s'agit d'un escroc professionnel, qui n'a jamais été inquiété par la justice.» Une dénonciation pénale a été déposée hier par le syndicat. La régie Bordier, maître d'ouvrage du chantier, a été approchée. Enfin un rendez-vous a été demandé au conseiller d'Etat Serge dal Busco.

Sans pouvoir évoquer ce cas particulier, Christophe Pommaz, directeur général de l'Office des faillites, assure que son office est sensibilisé à la question des

faillites frauduleuses en cascade. «Depuis quelques années, nous avons une équipe de trois personnes à plein temps, épaulées par un pénaliste, chargées d'identifier les cas de mauvaise gestion. La faillite n'est pas illégale en Suisse, même à répétition. Par contre, la mauvaise gestion peut relever du pénal. Si elle est avérée, nous avons l'obligation légale de la dénoncer au Ministère public, ce que nous faisons une vingtaine de fois par an.»

Dans le cas de P.W., que nous n'avons pas réussi à joindre, plusieurs procédures pénales sont effectivement en cours, dont la plus ancienne remonte à 2014. «Elles concernent des infractions de non-versement de cotisations sociales et de faux dans les titres. En raison de l'instruction en cours, aucun commentaire supplémentaire ne peut être fait», déclare Henri Della Casa, porte-parole du pouvoir judiciaire. Et de rappeler que le séquestre des avoirs d'une entreprise est soumis à des conditions légales strictes. De même, une entreprise sous enquête peut continuer à déployer ses activités. En 2016, il y a eu seize condamnations à Genève pour des infractions commises dans le cadre de la faillite.

CHRISTIANE PASTEUR

La gauche voulait augmenter la part des constructeurs d'utilité publique et des coopératives dans les projets immobiliers. La justice corrige son texte

L'initiative sur le logement partiellement invalidée

ERIC LECOULTRE

Aménagement ► La Chambre constitutionnelle de la Cour de justice genevoise a partiellement invalidé l'initiative de la gauche et de l'Asloca sur le logement. Pour les initiateurs, qui avaient déposé deux textes en septembre 2016 visant à augmenter la part des logements sociaux et des constructeurs d'utilité publique, cette décision sur la première initiative est un coup dur. Cet arrêt a été rendu à la suite d'un recours des milieux immobiliers genevois.

Pour rappel, la première initiative visait à fixer la typologie des appartements dans les futurs quartiers genevois en zone de développement: au moins 30% de logements locatifs à prix libres et 50% de logements d'utilité publique, dont 30% en HBM, la catégorie réservée aux plus faibles revenus du canton. Le texte demandait également que la moitié des appartements soit réalisée par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, soit des collectivités publiques, des fondations ou des coopératives. C'est cette disposition qui a été retoquée par la justice.

Garantie de propriété

Les juges ont estimé que l'obligation, pour les propriétaires fonciers, de céder la moitié de leurs droits à bâtir à des constructeurs sans but lucratif est «une mesure qui représente une atteinte excessive aussi bien à la garantie de la propriété qu'à la liberté économique». Ils relèvent que l'initiative ne donne pas suffisamment de précisions sur ce mécanisme. Par exemple, une telle cession de périmètre devrait-elle se faire à titre gratuit ou onéreux? Quelles contreparties prévues pour les propriétaires? Un immeuble construit par un maître d'ouvrage d'utilité publique pourrait-il être revendu et sous quelles conditions? «Il n'est pas admissible, au regard du principe de clarté déduit de la liberté de vote, que ces différentes questions ne trouvent

Le texte demandait que la moitié des futurs appartements en zone de développement soit réalisée par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. C'est cette disposition qui a été retoquée.

EMMANUELLE FOURNIER-LORENTZ



pas de réponse dans le texte de l'initiative», lit-on dans l'arrêt.

La cour relève que ces cessions obligatoires, si elles ne constituent pas des expropriations formelles, produisent des effets équivalents. «Au regard de la dimension individuelle de la garantie de la propriété, il appert que ces restrictions impliqueraient une réduction drastique des droits à bâtir des intéressés allant bien au-delà des limitations que le Tribunal fédéral a jugé ne pas constituer une atteinte au noyau intangible dudit droit fondamentaux», poursuivent les juges.

L'arrêt de la Chambre constitutionnelle corrige donc deux dispositions de l'initiative. La nécessité de confier la moitié des appartements à des constructeurs sans but lucratif est supprimée. La proportion de logements selon leur type voulue par les initiateurs demeure, mais une partie des appartements sociaux ré-

alisés seraient soumis à un contrôle des prix limité à vingt ou vingt-cinq ans au lieu de cinquante ans.

Un futur débat au parlement

Notons que la seconde initiative de la gauche visait à obliger l'Etat à déclasser en zone de développement, plutôt qu'en zone ordinaire, durant une période de pénurie de logement. La Cour de justice n'a pas encore rendu son arrêt sur ce texte.

«Pour les initiateurs, cette décision est une très lourde perte», réagit Christophe Aumeunier, élu PLR et secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière. «De notre côté, nous ne crions pas victoire car la proportion de logements imposée par l'initiative subsiste. Nous espérons pouvoir ouvrir de vraies négociations sur ce sujet.» Il fait référence à un projet de loi déposé cette année par le Conseil d'Etat, qui vise également à re-

voir la typologie des logements en zone de développement. Le Grand Conseil devrait prochainement se saisir de la question. Pour la gauche, ses deux initiatives étaient aussi un moyen de peser davantage sur ce débat.

Les initiateurs prévoient-ils de recourir contre cette décision? «Je l'ignore. Nous devons réunir le comité», répond Carole-Anne Kast, secrétaire générale du Rassemblement pour une politique sociale du logement. Les proportions de logements n'ont pas été supprimées. Or la proposition du Conseil d'Etat sur ce point est insuffisante à nos yeux pour combler le manque de logements sociaux. Notre texte permet toujours de maintenir la pression.» Et de mentionner la possibilité de relancer une nouvelle initiative pour favoriser les maîtres d'ouvrage d'utilité publique en tenant compte des conclusions de l'arrêt. **I**

L'Etat ne paiera plus les primes d'assurance-maladie

Police ► A Genève, les primes d'assurance-maladie des policiers ne seront plus prises en charge par l'Etat dès 2019. Le gouvernement genevois a annoncé mardi avoir trouvé un accord avec les syndicats de la police pour mettre fin à cette particularité.

Pour éviter une trop grande perte de pouvoir d'achat, les policiers actuellement au bénéfice de cette aide recevront, à partir de janvier 2019, une compensation individuelle mensuelle forfaitaire calquée sur la prime moyenne de l'assurance-maladie de base à Genève, soit 583,30 francs.

En revanche, les nouveaux arrivants dans la police n'auront rien. L'accord qui a été passé entre le Conseil d'Etat genevois et les syndicats de la police est l'aboutissement de plusieurs mois de négociations. Outre les primes d'assurance-maladie, il porte aussi sur les débours et les classes de fonctions dans la police. Il a ainsi été convenu de regrouper dans une classe identique tous les policiers d'une même fonction. L'alignement a été opéré à la hausse «pour faire suite aux revendications des syndicats», a relevé le gouvernement genevois. Il n'y aura plus de différence de classes à l'engagement entre la gendarmerie et la police judiciaire.

Concernant les débours, il est apparu que le débours forfaitaire payé dans certaines brigades ne correspondait plus aux frais effectifs, a relevé le Conseil d'Etat dans son communiqué. Il a été décidé de maintenir le système, mais avec une réduction linéaire des montants actuels de 50%.

Cette disposition représente 2,4 millions de francs d'économie immédiate et pérenne par rapport au budget 2017, a noté le gouvernement. Elle ne génère aucun coût de production ou de gestion supplémentaire. L'exécutif a insisté sur l'esprit positif et constructif qui a animé les négociations avec les syndicats. **ATS**

Le téléopérateur de la Ville de Genève a reçu une amende de 3,6 millions de francs pour avoir abusé de sa position dominante sur le marché genevois, au détriment d'une PME

Naxoo sanctionné par la COMCO

ERIC LECOULTRE

Télé-réseau ► Le conflit entre le téléopérateur Naxoo SA, dont l'actionnaire majoritaire est la Ville de Genève, et l'entreprise Gérardtronic dure depuis plus d'une décennie. Mardi, la Commission de la concurrence (COMCO) vient de donner raison à la PME genevoise. Elle a infligé une amende de 3,6 millions de francs à Naxoo pour avoir «abusé de sa position dominante sur le marché du raccordement au télé-réseau en Ville de Genève afin de se procurer un avantage concurrentiel». Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral.

La plainte provient de Gérardtronic, basée au Grand-Lancy, qui commercialise un système relié au télé-réseau, permettant de capter sur une même prise les programmes via le satellite en plus des chaînes du câble (nos éditions du 31 mars et du 5 avril 2016). Son fondateur, Pascal Emery, a accusé Naxoo en 2012 d'avoir restreint son activité en imposant des clauses contractuelles captives empêchant Gérardtronic d'accéder aux réseaux des immeubles pour l'installation de son système. M. Emery avait déjà obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral en 2008 en faisant condamner Naxoo pour avoir propagé des informations dénigrantes sur son activité auprès des régies (notre édition du 11 mai 2008).

«Un comportement déloyal»

«En imposant des conditions commerciales inéquitablement lors du raccordement physique des immeubles au télé-réseau, Naxoo s'arrogeait l'utilisation exclusive des réseaux internes aux immeubles et nécessaires à la distribution du télé-réseau jusqu'aux consommateurs finaux», écrit la COMCO dans un communiqué. «Les pro-



Pour Naxoo, cette amende de 3,6 millions de francs est un coup dur, alors que son chiffre d'affaires annuel s'élève à 26,5 millions de francs. Mais l'entreprise «se réserve le droit de recourir contre cette décision (...)» une fois les considérants connus. JPDS

priétaires ont été empêchés de disposer librement de leurs réseaux internes» tandis que «les consommateurs ont été empêchés d'accéder à d'autres services de télécommunication complémentaires ou concurrents au télé-réseau, notamment pas satellite», poursuit la Commission.

«Reprocher à une société commerciale d'être offensive, ce n'est pas un bon argument» PASCAL SPÜHLER

Ces conclusions et cette sanction sont saluées par Pascal Emery. «Cette décision sanctionne un comportement déloyal d'une intensité impressionnante dans le temps (plus de dix ans) comme dans la diversité des moyens utilisés» par Naxoo, indique son avocat, Romain Jordan. Le patron de Gé-

tronic envisage de lancer une nouvelle procédure auprès d'un tribunal civil afin d'obtenir une réparation. Il évalue le dommage à plusieurs millions de francs.

Un marché concurrentiel

«Cette situation est d'autant plus choquante qu'elle concerne une entreprise en mains publiques. Ce n'est pas faute d'avoir interpellé à maintes reprises M^{me} Sandrine Salerno, qui a toujours protégé l'attitude de Naxoo.» La conseillère administrative en Ville de Genève, chargée des finances et du dossier de Naxoo, ne souhaite pas s'exprimer et indique n'avoir aucune responsabilité dans la gestion du téléopérateur. Elle ne siège pas dans son conseil d'administration.

Pour Naxoo, cette amende de 3,6 millions de francs est un coup dur, alors que son chiffre d'affaires annuel s'élève à 26,5 millions de francs. Mais l'entreprise «se réserve le droit de recourir contre cette décision (...)» une fois les considérants connus». Les motifs plus précis de la sanction de la COMCO devraient être divulgués durant le premier trimestre de 2018. En attendant, les dirigeants de Naxoo refusent de commenter. L'avocat de la société, Hubert Orso Gilliéron, souligne toutefois l'absence de mesures prononcées par la COMCO. «ce qui semble indiquer qu'il n'y a pas de remise en cause de la politique actuelle de Naxoo».

Le dossier ne serait donc pas clos. L'entreprise conteste aussi détenir une quelconque position dominante à Genève. «Je pense que nous allons aller jusqu'au bout, relève Pascal Spühler, conseiller municipal MCG et membre du conseil d'administration de Naxoo. Le marché des télé-réseaux est très concurrentiel en Suisse. Reprocher à une société commerciale d'être offensive, ce n'est pas un bon argument.» 1

ARC JURASSIEN

OPTIMISME POUR 2018

La reprise dans l'Arc jurassien se confirme. Les prévisions en matière d'entrées de commandes pour le début de l'année indiquent une poursuite de la hausse amorcée en 2017. Ce regain s'accompagne d'une forte demande d'ingénieurs. Les volumes d'affaires gagnent en importance pour la plupart des acteurs industriels, relève la Chambre d'économie publique du Jura bernois. ATS

PUBLICITÉ

la librairie nouvelles pages à carouge propose un abonnement découverte! 1 livre de poche par mois pendant 1 année pour CHF 150.-* un cadeau très apprécié! pour vos proches ou pour vous-même! envoi dans toute la suisse *port compris

renseignements@librairie@nouvellespages.ch
022 343 22 33

Cure d'austérité pour limiter le déficit à Hôpital neuchalois

Santé ► La situation financière de l'Hôpital neuchâtelois est préoccupante. Pour limiter le déficit au budget 2018, le conseil d'administration a dû prendre des mesures d'économies. Des suppressions de postes et des fermetures de lits sont programmées pour l'année prochaine, mais sans baisse de prestations. Les collaborateurs concernés par ces mesures seront replacés dans la mesure du possible, mais aucune garantie ne peut être fournie, a annoncé mardi la présidente du conseil d'administration Pauline de Vos Bolay. Ce plan d'austérité doit permettre de réduire les charges de 3 millions de francs. «Mais il n'y aura pas de diminution des prestations», a assuré Pauline de Vos Bolay. Les détails de cette restructuration seront communiqués début 2018. L'objectif est d'accélérer le processus d'adaptation de l'infrastructure à l'activité en supprimant les surcapacités.

Le budget 2018 de l'HNE présente au final un déficit de 5,5 millions de francs. Une première version du budget qui accusait un excédent de charge de

8,5 millions a été rejetée par le Conseil d'Etat qui a demandé l'élaboration d'un deuxième plan d'austérité. Pour le gouvernement, il n'était pas imaginable que le déficit du budget 2018 soit plus élevé que celui du budget 2017 au vu des difficultés financières de l'Etat.

Le déficit de 8,5 millions intégrait en effet un premier train d'économies pour 7 millions de francs par rapport au budget 2017. Ces mesures incluaient notamment la fermeture des polycliniques du Locle et du Val-de-Ruz et l'externalisation des crèches de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. «Pour le Conseil d'Etat, cet effort n'était pas suffisant», a expliqué Pauline de Vos Bolay.

Ces mesures d'économies qualifiées de douloureuses par la direction doivent permettre à l'établissement multisite d'atteindre l'équilibre financier. Pour le conseil d'administration, il s'agit d'une nécessité pour pouvoir investir et faire face à la concurrence du secteur privé et des autres cantons.

Le conseil d'administration veut parvenir à une économie de 30 millions sur trois ans. ATS

Un procureur extérieur au Jura désigné

Affaire Queloz ► Pierre Aubert, procureur général du canton de Neuchâtel, traitera la dénonciation pénale déposée contre les juges du Tribunal cantonal jurassien dans l'affaire Pauline Queloz, candidate PDC à la présidence du parlement jurassien. Le Ministère public a ainsi désigné un procureur extérieur au canton. Pierre Aubert a accepté de remplir cette fonction, précise dans un communiqué mardi le Ministère public.

La dénonciation pénale a été déposée par le député PDC Yves Gigon, président de la commission parlementaire de la justice. L'élu, qui agit à titre personnel, estime que le Tribunal cantonal n'aurait pas dû informer le parlement d'une enquête disciplinaire dont est l'objet M^{me} Queloz. Selon lui, l'attitude de cette instance judiciaire laisse entrevoir une violation du secret de fonction. A quelques jours de son élection au perchoir du parlement, la députée PDC est soupçonnée d'avoir menti à la commission des examens d'avocat. Mi-décembre, elle s'est expliquée devant les médias, niant avoir voulu tromper qui que ce soit, alors que son parti lui maintient sa confiance. ATS

Les partis n'arrivent pas à un compromis budgétaire

Neuchâtel ► Le canton de Neuchâtel risque d'entamer l'année 2018 sans budget. Au Grand Conseil, les partis n'ont pas encore réussi à trouver un accord. La droite juge insuffisantes les quelques concessions faites par la gauche, et menace de refuser le budget. Malgré de nombreuses semaines de négociations, la séance de mardi a débuté d'emblée dans un constat d'échec. Le budget ficelé en commission, avec un déficit d'environ 49 millions de francs, était inapte à emporter la majorité requise. Une interruption de séance de près de deux heures dans l'après-midi n'a pas suffi à trouver un compromis satisfaisant pour tous les groupes.

Baptiste Hurni (PS) a mis en garde contre les risques de ne pas avoir de budget. «Ce n'est pas en montrant une incapacité à travailler ensemble que nous marquerons des points auprès de la Berne fédérale», a-t-il notamment plaidé. Le PS a notamment renoncé à voter en faveur de l'un de ses amendements qui avait passé la rampe en commission. Il s'agissait d'un maintien des subsides LAMal, qui pérorait les charges de 1,7 mil-

lion de francs. Le parti a proposé diverses autres concessions. Mais pour le PLR, ces efforts représentant moins de 5 millions en tout ne suffisent pas. Il réclame davantage d'économies. Il semble prêt à refuser le budget (tout comme l'a déjà décidé l'UDC), même s'il réserve sa décision en attendant la fin des débats.

Parmi les autres amendements passés en revue: le plénum a refusé un rétablissement intégral de la subvention au Bibliobus (+100 000 francs de charges), que la commission avait pourtant avalisé. Il a en revanche accepté un amendement PLR augmentant le soutien à l'intégration des élèves à besoins particuliers (+500 000 francs).

Un amendement essentiel pour ce budget est celui qui revient à la hausse les revenus attendus de la part de la BNS: la somme prévue est doublée pour passer à 14,5 millions, au vu des performances affichées par cette dernière actuellement. La plupart des députés ont estimé qu'il s'agit d'une prise de risque acceptable. ATS

Arrêté en cassant la croûte

ZURICH Un cambrioleur savourant tranquillement un en-cas: c'est la scène qu'ont découvert en pleine nuit des policiers dans la salle des maîtres d'une école à Zurich. Le jeune homme de 24 ans n'a pas opposé de résistance à son arrestation. Il avait brisé une vitre pour accéder au bâtiment, dans la nuit de lundi à hier. **ATS**

Le tunnel sera rouvert pour Noël

Grand-Saint-Bernard ▶ La réouverture du tunnel routier du Grand-Saint-Bernard se fera le 24 décembre dès 8 h du matin. Le passage sera gratuit jusqu'au 1^{er} janvier, a communiqué hier la direction du tunnel.

L'ouvrage est fermé depuis le 21 septembre après l'effondrement d'une poutrelle de dalle de ventilation. Les travaux de réparation ont pu être menés à bien conformément aux exigences de sécurité, indique la direction du tunnel. **ATS**

Nouvelles bases pour la SSR

Service public ▶ La SSR doit faire la part belle à l'information et se distinguer des offres commerciales. En pleine campagne contre l'initiative «No Billag», Doris Leuthard lance son projet de nouvelle concession, en consultation jusqu'au 12 avril.

Le texte renforce les bases du mandat de service public de la SSR dans tous les domaines, de l'information à la culture en passant par la formation, le divertissement ou le sport, a indiqué hier le Département fédéral

de la communication (DETEC). Ainsi, les dépenses consacrées à l'information devraient se monter à au moins 50% des recettes provenant de la redevance.

Le nouveau projet exige aussi une différenciation plus nette des offres de la SSR par rapport à celles des prestataires commerciaux. Elle devrait prendre plus de risques sur le plan de la création et de l'innovation que les diffuseurs privés. Et ceci ne doit pas se limiter à l'offre de di-

vertissement, mais à l'ensemble des services journalistiques grâce notamment aux médias sociaux.

La nouvelle concession permettra aussi à la SSR d'offrir de la publicité ciblée pour compenser la baisse de ses recettes publicitaires, mais avec des restrictions par rapport aux diffuseurs privés. Elle ne pourra par exemple pas proposer de publicité régionale et devra se limiter à quatre minutes par heure. **ATS**

Des doctorants interpellent l'exécutif fribourgeois

Taxe universitaire ▶ La levée de boucliers contre la hausse de la taxe d'inscription de l'université de Fribourg se poursuit. Par courrier, des doctorants ont interpellé le Conseil d'Etat afin qu'il renonce à cette augmentation, a indiqué mardi le Syndicat des services publics SSP. Les employés de l'institution montent aussi au créneau. La missive signée en quelques jours par 253 doctorants se veut «un signal fort de contestation face à cette décision qui s'attaque à l'une des catégories les plus précaires de l'université de Fribourg», souligne le SSP.

Elle détaille la situation financière difficile des doctorants et demande aux membres de l'exécutif de revenir sur leur décision, parce que les doctorants «contribuent de manière significative à l'enseignement, à la recherche et à l'administration (...), parce qu'ils et elles sont déjà mal rémunérés compte tenu de leur formation et de leurs responsabilités, parce que sans elles et sans eux il n'y aurait pas de relève académique».

Dès l'année académique 2018-2019, la taxe semestrielle pour les étudiants sera de 720 francs, ce qui correspond à une hausse de 180 francs (33%). Et les doctorants devront désormais aussi s'acquitter d'une taxe semestrielle, fixée à 180 francs, en plus des 115 francs d'émoluments de base. Leur facture annuelle passera ainsi de 230 à 590 francs.

Mardi, plus de 200 employés de l'université de Fribourg ont lancé un appel pour exprimer leurs préoccupations face au développement de l'alma mater. Ils se disent inquiets «par l'insuffisance du financement octroyé à l'institution par le canton».

Pour les professeurs, les membres du corps enseignants, le personnel administratif et technique, le débat sur la hausse des taxes doit être élargi. Ce n'est pas aux étudiants et doctorants de pallier le manque de financement, estiment-ils.

Une dizaine de députés de gauche au Grand Conseil fribourgeois ont déposé fin novembre un mandat pour forcer le Conseil d'Etat à renoncer à cette augmentation. Ils demandent d'ouvrir un crédit supplémentaire pour couvrir les besoins de l'uni à hauteur de ce qu'aurait rapporté la hausse des taxes. Le Conseil d'Etat a cinq mois pour répondre, avant que le plénum se penche sur la question. **ATS**

La Cour européenne des droits de l'homme déboute un Iranien converti au christianisme

Converti mais pas persécuté



Arrivé en Suisse en 2009, le requérant dit avoir été arrêté lors d'une manifestation contre le régime iranien, la même année. KEYSTONE-ARCHIVES

ARIANE GIGON, ZURICH

Asile ▶ La Suisse n'a pas violé la Convention européenne des droits de l'homme en n'accordant pas l'asile à un Iranien de 35 ans ayant abandonné sa religion, l'islam, pour se convertir au christianisme. Dans un arrêt rendu hier à Strasbourg, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a estimé que sa vie n'était pas en danger s'il retournait en Iran. Ce cas met en lumière la problématique des conversions – qui s'effectuent surtout auprès des Eglises évangéliques – dans le domaine de l'asile.

Le recourant était arrivé en Suisse en 2009. Dans une première demande d'asile, il avait expliqué avoir été arrêté lors d'une manifestation contre le régime iranien le 15 juin de la même année, avoir passé

22 jours de prison et avoir réussi à s'enfuir.

Estimant que le récit n'était pas crédible, les autorités suisses avaient rejeté la demande en février 2013. Neuf mois plus tard, l'homme déposait une nouvelle demande, sous un autre nom. Cette fois, il y faisait, entre autres, valoir sa nouvelle foi chrétienne. Son baptême avait été assuré par une Eglise pentecôtiste en août. En Iran, l'«apostasie», en l'occurrence le renoncement à l'islam, est passible de la peine de mort.

Il ne risquerait rien

Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) puis le Tribunal administratif fédéral (TAF) n'ont pas remis en cause la sincérité religieuse de l'homme. En revanche, selon eux, il ne risque rien dans son pays d'origine s'il n'exerce pas sa croyance de façon

ostensible. La CEDH a suivi cette argumentation.

Pour l'organisation Facteur de protection D, ce verdict montre que la CEDH applique strictement le principe de subsidiarité. «La Cour se contente d'examiner si la procédure menée en Suisse a été correcte: elle est réticente à analyser sur le fond des jugements nationaux», précise la juriste Fanny de Weck, spécialiste du principe de non-refoulement. «C'est une tendance de plus en plus forte dans le domaine de l'asile.»

Analyse «discutable»

Cependant, pour Fanny de Weck, affirmer que le recourant ne court pas de risque en Iran «s'il ne pratique pas sa foi de façon publique» est «discutable au regard de la liberté de religion».

La conversion de ce ressortissant iranien n'est pas un cas isolé

en Suisse, même si des chiffres manquent. Le SEM ne répertorie pas les demandes d'asile selon la religion et ne peut donc pas dire si le nombre de demandes de personnes converties a augmenté.

Au TAF, qui se prononce sur des recours contre des décisions du Secrétariat d'Etat aux migrations, la recherche par mots clés «conversion» et «christianisme», en allemand et en français, montre une légère augmentation du nombre de cas depuis 2016. Cette recherche n'a toutefois qu'une valeur indicative. De plus, les conversions en question peuvent avoir eu lieu à l'étranger.

Iranien très représentés

A Kloten (ZH), le pasteur Farhad Larimi accueille de nombreux Iranien au sein de sa communauté chrétienne persique, présente également à Coire et à Berne. «Entre 50 et 60 per-

sonnes se convertissent chaque année, dit-il. Les Iranien savent ce qu'est le christianisme. Ceux qui se convertissent étaient intéressés avant même d'arriver en Suisse.»

Porte-parole de la fédération romande d'Eglises évangéliques, Serge Carrel, qui «connaît quelques cas, estime qu'il est normal que des personnes déjà installées en Suisse aillent à la rencontre de leurs compatriotes». Parfois, ces contacts peuvent déboucher sur des conversions.

Un tel processus «est compliqué, surtout chez les catholiques», précise Nicole Andreetta, d'Agora, un service d'aumônerie œcuménique auprès des réfugiés et des requérants. Selon elle, le processus est un peu plus rapide chez les protestants, et nettement plus au sein des Eglises évangéliques. Ce qui pourrait, aussi, expliquer leur succès. **I**

Le home a payé une rançon

Piratage informatique ▶ Victime d'une cyberattaque en novembre, un établissement médico-social (EMS) argovien a cédé aux exigences des pirates informatiques en payant une rançon. L'institution n'a déposé plainte que le 13 décembre.

L'enquête est en cours, a indiqué hier à l'ATS un porte-parole de la police argovienne. Ce dernier confirmait une information révélée par l'*Aargauer Zeitung*.

Les pirates avaient placé un cheval de Troie dans le système informatique du home pour personnes âgées de Schöftland (AG), bloquant ainsi tout accès aux informations concernant la centaine de pensionnaires du home. Afin d'avoir de nouveau accès aux données, l'EMS était sommé de payer une rançon. Il a cédé aux exigences financières des pirates. On ignore pour l'heure quel montant le home leur a versé. **ATS**

Davantage d'habitants à l'aide sociale

Pauvreté ▶ L'année dernière, 3,3% de la population résidente (soit 273 273 personnes) ont bénéficié de l'aide sociale, un taux en hausse par rapport à 2015. Pour la première fois, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie des résultats pour le domaine de l'asile.

Depuis 2016, la statistique de l'aide sociale est répartie en trois catégories distinctes: l'aide sociale économique, l'aide so-

ciale du domaine des réfugiés et celle du domaine de l'asile, a expliqué hier l'OFS. L'aide dans les domaines des réfugiés et de l'asile est à la charge de la Confédération alors que l'aide économique revient aux cantons et aux communes.

Dans le domaine économique, le taux d'aide sociale a crû en 2016 (+0,1 point). Au niveau des bénéficiaires, 7647 per-

sonnes de plus qu'en 2015 y ont eu recours. «La hausse du nombre de dossiers et de bénéficiaires constatée depuis 2008 s'est donc poursuivie en 2016», note l'OFS.

Les enfants (0 à 17 ans) restent particulièrement exposés. En effet, ils représentent un bénéficiaire sur trois, et cela dans les trois catégories. Les personnes de nationalité étrangère demeurent également plus

à risque que la moyenne avec un taux de 6,3%. Les 56-64 ans ont vu leur risque fortement augmenter ces dernières années. Leur taux d'aide sociale est passé de 2,2% en 2011 à 2,9% l'année dernière.

A l'exception de Zurich, ce sont les principaux cantons urbains (Neuchâtel, Bâle-Ville, Genève, Vaud et Berne) qui affichent les taux d'aide sociale les plus élevés. **ATS**

Les récentes piqûres de rappel de Bruxelles dans le domaine financier suscitent l'indignation de Berne

La Suisse s'irrite des décisions de l'UE

TANGUY VERHOESEL, BRUXELLES

Suisse-Europe ▶ L'embellie constatée sur le front des relations entre la Suisse et l'Union européenne, à la fin de novembre, aura été de courte durée. Après avoir inscrit la Suisse sur leur «liste grise» des paradis fiscaux, le 5 décembre, les Européens pourraient décider de serrer la vis à Berne dans le domaine des services financiers. De mauvais augure pour 2018?

La Commission européenne adoptera demain ou vendredi une décision reconnaissant que les normes appliquées par la Bourse de Zurich en matière de supervision, de transparence ou encore de protection des investisseurs sont «équivalentes» à celles que l'Union a elle-même mises en œuvre, dans le cadre de sa nouvelle réglementation sur les instruments de marchés financiers (Mifid II).

Pour la Commission européenne, ce n'est qu'un rappel des règles du jeu

Cette décision est très attendue, en Suisse: sans cette reconnaissance d'équivalence, les investisseurs institutionnels basés dans l'Union (dont, notamment, les banques UBS et Credit Suisse, établies à Londres) ne pourront plus effectuer de transactions sur les actions des fleurons de l'économie suisse – Nestlé, etc. – sur le SIX Swiss Exchange, à partir du 3 janvier 2018.

Un an seulement

Le hic, a révélé la radio suisse alémanique SRF (notre édition d'hier), c'est que la Commission souhaite limiter dans le temps la validité de cette «équivalence» jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce n'est pas étonnant du tout, reconnaissent des experts de marché, y compris en Suisse. L'UE, y remarquant-elle, n'a aucun intérêt à donner son blanc-seing à Berne, alors que «la Bourse suisse n'est pas totalement conforme aux réglementations européennes» et que les négociations sur le Brexit battent leur plein – Londres pourrait s'engouffrer dans la brèche, au cas où la Suisse obtiendrait un «bon bulletin» qu'elle ne mérite pas tout à fait.

Bruxelles, par ailleurs, ne peut être taxé d'illogisme, qui dans un courrier adressé aux Vingt-Huit soutient «qu'au moment de décider de prolonger l'application de cette décision (sur l'équivalence), on devrait en



Les normes appliquées par la Bourse suisse à Zurich sont reconnues équivalentes à celles de l'UE, mais seulement pour une année.
KEYSTONE

particulier considérer les progrès faits en vue de la signature d'un accord établissant un cadre institutionnel commun».

En février, les Vingt-Huit avaient eux-mêmes rappelé que la conclusion de nouveaux accords bilatéraux visant à faciliter l'accès de la Suisse au marché intérieur européen – y compris dans le secteur des services financiers – serait tributaire d'un compromis dans le domaine institutionnel. Or, les négociations sur ce thème sont dans l'impasse, et Berne ne manifeste aucun empressement à les en sortir.

«Le mal est fait»

Les États membres de l'UE devront se prononcer sur la proposition de la Commission. Renieront-ils leurs propres engagements? C'est possible, mais peu importe, car «le mal est fait», souligne l'avocat d'affaires suisse Jean Russotto, un fin connaisseur du dossier Suisse-UE: l'entente cordiale qu'ont affichée le 23 novembre le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, et la présidente de la Confédération, Doris Leuthard, a déjà été reléguée aux oubliettes de l'Histoire. Retour sur terre.

Jean Russotto redoute l'émergence, en 2018, de «remous significatifs» dans les relations entre Berne et Bruxelles. Ils pourraient notamment se traduire par une volte-face suisse sur la question de la contribution financière du pays (1,3 milliard de francs, jusqu'à présent), que le Conseil fédéral souhaite renouveler, à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union.

Pour les Européens, ce serait impardonnable. Mais qui s'en soucie encore vraiment, à Berne, où aucune piqûre de rappel de l'Union européenne, aussi justifiée soit-elle, ne produit l'effet escompté? «Nous sommes confrontés à des réactions émotionnelles, alors que nous ne faisons que rappeler les règles du jeu, qui ont toujours été claires. Avec Mifid, en plus, nous faisons un véritable cadeau!» souligne-t-on à la Commission. **I**

1,3

La Suisse consacre plus d'un milliard de francs à la cohésion au sein de l'Union européenne

IGNAZIO CASSIS N'EXCLUT PAS DE SURSEOIR AU PAIEMENT DU «MILLIARD DE COHÉSION»

Apparemment, Bruxelles va trop loin en rechignant à reconnaître pleinement l'équivalence de la Bourse suisse: même au Parti socialiste, formation la plus clémente à l'égard de l'UE, l'énerverment pointe. «Je suis très irrité. Nous avons en plus fait des efforts en promettant le milliard de cohésion», s'agace le socialiste Didier Berberat, conseiller aux États neuchâtelois et membre de la commission de politique extérieure. «Ces an-

nonces intempestives ne font que renforcer le camp des eurosceptiques en Suisse. L'Union devrait enfin comprendre que, vu notre démocratie directe, nous n'avons pas que le parlement à convaincre, mais aussi la population», émet le Neuchâtelois. Le ton est similaire au sein du PDC, autre parti qui avait salué le déblocage en novembre du milliard de solidarité envers l'Europe de l'Est. «Le plus

grave, c'est que de toute évidence le rapprochement qui semblait se dessiner cette année serait de nouveau bloqué pour longtemps», déplore Filippo Lombardi (TI), sénateur et chef du groupe PDC. «Dans ces conditions, il est plus que jamais inopportun de vouloir forcer un éventuel accord-cadre institutionnel.»

Son compatriote tessinois, le nouveau ministre des Affaires étrangères Ignazio

Cassis, ne mâche pas ses mots. Lors d'une rencontre à Paris avec son homologue français, Jean-Yves Le Drian, le libéral-radical a martelé que si l'équivalence de la Bourse n'est pas garantie, ou alors «avec des conditions qui ne sont pas jugées légitimes, le Conseil fédéral prendra des décisions», comme la rétention du paiement de 1,3 milliard au fond de cohésion européen.

PBO AVEC ATS

Tribune des sections Genève, Vaud Médias et Télécom, Valais de

n°3

syndicom

le syndicat des médias et de la communication



pour assurer un contact essentiel avec les membres et leur garantir autrement un espace d'expression

www.syndicomge.org

Edito

Le fil rouge de cette quatrième édition de notre Tribune, c'est la précarité. Du chauffeur qui doit rétrocéder 25% de ses gains à Uber – sans pour autant que ses cotisations sociales soient réglées – aux futurs licencié·e·s de nos chers géants Jaune et Bleu ainsi que de Tamedia en passant par les chômeur·euse·s, elle sévit à grande échelle.

Comme le montre l'arrêt du Tribunal fédéral dans l'affaire Oppliger contre Edipresse, les représentant·e·s du personnel et les travailleurs qui luttent pour défendre leurs intérêts ne bénéficient d'aucune protection digne de ce nom.

Tant que la majorité des personnes qui votent persisteront à élire des députés qui défendent des intérêts contraires au bien commun, rien ne changera.

Tant que chacun·e aura peur de perdre son travail au point de ne pas oser défendre un collègue ou témoigner en cas de nécessité, les petits chefs continueront de nuire à tout le monde.

Lueur d'espoir, le Collectif des pigistes à Blanqui – dont nous repreneons le manifeste dans notre dernière édition – a très largement contribué à ob-

tenir des avancées significatives pour tous les pigistes du Monde.

Il y a exactement un mois, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, Amnesty International, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, Solidarité sans frontières, Droit de rester Neuchâtel, le Collectif R et Solidarité Tattes ont remis au Conseil fédéral l'Appel contre l'application aveugle du règlement Dublin, lancé au niveau national fin avril. Ce texte rappelle à la Suisse ses obligations de protection envers les enfants réfugiés et leur famille. Il a recueilli 33 000 signatures, autre lueur d'espoir dans un contexte de xénophobie rampante.

Pour la prochaine édition de cette Tribune – censée être un espace d'expression pour les membres de syndicom – espérons que vous serez si nombreux à nous faire parvenir lettres de lecteurs, histoires, coups de gueule, crobars ou poèmes qu'il faudra prévoir un huit-pages. Donc à vos crayons, claviers, feutres ou pincesaux!

Il n'est nul besoin de sacrifier au sacro-saint Ouëbe: vous pouvez aussi utiliser le bon vieux courrier postal. Les lettres, dans tous les sens du terme, ont la vie dure. Surtout dans un syndicat qui se dit «de la communication».

Marie Chevalley

C'est pas du char!

Si on en juge par le communiqué du collectif syndical CGT du Figaro mis en ligne le 29 novembre (www.cgt-le-figaro.fr), la macronite fait encore des ravages.

Avec son plan de départs volontaires, la direction du Figaro exploite le dispositif de rupture conventionnelle collective prévu par l'une des ordonnances Macron, qui facilite les licenciements collectifs et permet aux employeurs de contourner des protections prévues par la loi.

La direction proposerait à une partie des salariés ainsi «licenciés» d'être réembauchés par la filiale récemment créée, mais sous une convention collective nettement moins favorable que celle de la presse quotidienne nationale.

Ces détériorations, ça ne vous rappelle rien de bleu ou de jaune dans notre belle Helvétie? Un esprit chagrin pourrait voir dans certaines «conventions relatives à la résiliation des rapports de travail» une manière de pousser les gens vers la sortie donc vers des CCT détériorées voire inexistantes, «d'un commun accord» bien entendu.

Si on n'arrête pas le char de Jupiter, les salarié·e·s du bleu pays de France ne tarderont pas à en être réduits au niveau de protection garanti par «notre» Code des obligations.

La combativité et la solidarité, ça paie!

Voici des nouvelles du Collectif des pigistes à Blanqui (rédaction du Monde, voir notre dernière édition), reçues par le biais de la liste de diffusion du syndicat des correcteurs.

Au terme d'une négociation de plusieurs mois le résultat est bien là, et le Collectif a toute sa place dans cette réussite. Chapeau, camarades!

Fruit d'un compromis (trois niveaux de pige au lieu d'un ou deux), le résultat concret de l'accord conclu le 15 novembre entre la direction du Monde et les délégués syndicaux est que la pige passera dès janvier à 160 euros pour la totalité des 36 ou 37 pigistes actuellement employés par le titre.

Revalorisations significatives

Le tarif de la pige web (qui était de 49,95 euros par feuillet) a été aligné sur celui de la pige print (soit 65,10 euros) et le tarif-journée a passé de 107 à 120 euros. Dès le 1^{er} juillet 2019 le tarif du feuillet sera porté à 80 euros, pour être aligné sur le tarif pratiqué actuellement à M, le magazine du Monde.

Le critère de passage d'un niveau de pige à l'autre sera la simple «expérience professionnelle»: 160 euros à partir de deux ans d'expérience professionnelle; 140 avec un an d'expérience; 120 sans aucune expérience.

Un aspect très important de cet accord est qu'il met fin (pour les piges au feuillet et pour les piges à la journée) aux disparités

entre Web et Print. Ce point sera probablement repris comme argument et comme exemple par des organisations syndicales pour des futures négociations de branche.

Communiqué mis en ligne le 16 novembre sur le site des correcteurs CGT

Outre son volet concernant la rémunération des piges au feuillet, il [l'accord] instaure un barème encadrant la rémunération des pigistes postés à la journée.

C'est une avancée significative qui est due pour une large part à la mobilisation des pigistes eux-mêmes et qui répond partiellement aux revendications du Collectif des pigistes à Blanqui: la plupart des pigistes devraient désormais être au niveau de rémunération que nous demandions pour toutes et tous; le Collectif regrette cependant la persistance de trois niveaux dans ce barème, dont un très bas réservé à des personnes dépourvues d'expérience professionnelle.

Les pigistes restent mobilisés et vigilants et veilleront à l'application de cet accord dans l'esprit d'équité recherché.

Extraits choisis par Marie

Swisscom-Mila, une externalisation rampante

Le 20 octobre à Berne, les dirigeants de Swisscom ont présenté Mila à notre syndicat. Ils se sont voulu rassurants: d'autres acteurs pourraient bientôt nous concurrencer, le monde change et il faut se préparer aux nouvelles formes de travail.

La prochaine étape consistera à mettre en place Mila Pros, qui attribuera des dérangements à des électriciens, alors que Mila Friends fait déjà transiter les installations à ces mêmes électriciens ou autre indépendant inscrit sur cette plateforme, les enlevant par là même aux techniciens certifiés de Swisscom. Quand nous avons demandé ce que vont devenir nos techniciens, on nous a clairement fait comprendre que par rapport aux partenaires, ils étaient plus chers donc à jeter.

Il n'y a pas que Mila

Le 6 décembre des chauffeurs genevois de Pégase Léman et StarLimo-Luxe – compagnies qui travaillent en fait pour Uber – se sont mis en grève pour dénoncer des conditions de travail proches de l'esclavage.

La prise de position publiée sur le site d'Unia dit bien la nature de ce genre de plateforme.

Dans l'univers Uber, les travailleurs et travailleuses doivent être flexibles, porter eux-mêmes l'entière responsabilité de leur survie économique tout en dépendant fortement de leur employeur, qui dicte à son gré les règles du jeu de la branche.

Uber équipe les chauffeurs et chauffeuses avec son logiciel, leur attribue les courses, définit les itinéraires par l'intermédiaire de l'app, fixe les prix et les règles de comportement, encaisse l'argent et paie les chauffeurs et chauffeuses. L'entreprise garde 25% du prix de la course comme lucrative commission. Uber peut en tout temps exclure immédiatement les chauffeurs et chauffeuses de l'app, donc du point de vue du droit du travail: les licenciés.

Uber refuse de considérer ses chauffeurs et chauffeuses comme des employé·e·s et ne paie donc aucune cotisation aux assurances sociales. C'est illégal et encourage l'indépen-

dance fictive. La SUVA et une expertise juridique du professeur Kurt Pärli (Université de Bâle) ont souligné qu'Uber est tenu, en tant qu'employeur, de respecter les obligations correspondantes.

Unia demande aux autorités de faire valoir les lois. Uber est un employeur et doit respecter ses obligations. Tant que l'entreprise viole volontairement les lois, les apps d'Uber doivent être bloquées en Suisse.

Ne lâchons pas la proie pour l'ombre!

Ces modèles d'affaires tendent à provoquer l'implosion des conventions collectives et de tout le système social. Les salaires baissent. Plus grave, sous couvert d'autonomie et en répandant l'illusion d'être son propre patron, ces formes de travail prétendument nouvelles mèneront les salarié·e·s à l'esclavage. Nos membres demandent à notre syndicat de ne rien

lâcher: au sein de Client Facing Solutions (CFS, secteur de Swisscom IT Services), 800 postes de travail sont menacés. Sans oublier RLA (construction du réseau), secteur de IT Network & Infrastructure (INI), où l'on parle de 100 postes de travail supprimés.

Nous demandons un engagement ferme de notre syndicat. Swisscom doit donner des assurances quant au maintien des postes de travail, des conditions salariales et sociales. Nous revendiquons aussi une protection contre les licenciements des travailleuses et travailleurs de plus de 55 ans. Quel intérêt auraient nos syndiqués à accepter des conditions salariales, sociales et professionnelles revues à la baisse? C'est au pied du mur que l'on voit le maçon, attention tout le monde nous regarde.

José Ramon Gonzalez, membre du GI Retraité·e·s

Assemblée générale ordinaire de la section Genève

**samedi
17 mars 2018
à 14h à l'UOG**

pl. des Grottes, Genève

Intervenants:

Daniel Münger, président central de syndicom

Michel Schweri, journaliste et formateur

Vous recevrez début février une invitation et l'ordre du jour.

La « gestion paritaire » des caisses de pension exp(l)osée

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral qui a débouté Hans Oppliger – licencié par Edipresse en 2010 – de toutes ses prétentions, les avocats de la défense ont écrit une lettre ouverte que nous publions ci-dessous.

Hans Oppliger a travaillé de 1979 à 2009 comme rotativiste pour le groupe Edipresse, qui s'est rapproché de Tamedia en 2009, et qui a été repris par celui-ci en 2013.

Il a été président du secteur Industrie graphique et emballage du syndicat comedia, devenu syndicom. Après avoir présidé pendant des années la commission ouvrière de son entreprise, il a été élu comme représentant des assuré·e·s au conseil de la fondation de prévoyance Edipresse en 2005

et son mandat a été reconduit pour quatre ans en 2009.

Il s'est engagé avec succès contre la baisse des prestations et du taux de conversion envisagée à l'époque par sa caisse de pension, en réclamant, au besoin, une hausse des cotisations paritaires afin de maintenir les prestations en cas de baisse du taux de conversion.

A l'automne 2009, le groupe Edipresse, téléguidé par Tamedia, a décidé la suppression

d'une centaine de postes de travail, afin de renforcer encore la rentabilité du groupe.

Evidemment, Edipresse/Tamedia en a profité pour mettre Hans Oppliger dans la charrette de licenciements.

La convention collective prévoyait à l'époque ce qui suit (voir encadré), pour la protection d'un membre élu par les salarié·e·s :

1. Les membres élus de la représentation des travailleurs ainsi que les représentants élus aux conseils de fondation des institutions de prévoyance ne seront ni licenciés ni désavantagés en raison de leur activité normale en tant que représentant du personnel.
2. Si une entreprise envisage de licencier un tel représentant du personnel, elle est tenue de le lui annoncer préalablement par écrit en énonçant les motifs de cette décision.

ment par écrit en énonçant les motifs de cette décision.

3. Le travailleur ou la travailleuse concerné peut demander, dans un délai de trois jours ouvrables, un entretien avec la direction et la représentation des travailleurs portant sur l'intention de le licencier. Cet entretien doit avoir lieu dans un délai de trois jours ouvrables. Sur demande d'une des parties, il peut être en-

suite fait appel à viscom et au syndicat concerné pour examen et médiation.

4. La procédure ne doit pas dépasser la durée d'un mois; un éventuel licenciement peut être prononcé au plus tôt après un mois, si le travailleur ou la travailleuse a contesté le préavis. Dès la quatrième année de fonction, le licenciement peut être prononcé au plus tôt après deux mois.

Il faut remarquer qu'il est très rare, en Suisse, qu'un représentant élu du personnel ose tenir tête à son employeur, comme Hans Oppliger l'avait fait en s'opposant avec succès à la baisse du taux de conversion.

Il l'a payé cher. Après trente ans de travail d'une qualité unanimement reconnue, tant par ses collègues que par l'employeur, ce dernier a pris la décision de le licencier.

La première lettre de convocation ne l'a pas atteint valablement, car il était en arrêt maladie.

Ce premier licenciement était par conséquent nul, mais l'employeur a déclaré par écrit sa volonté de le licencier dès que l'arrêt de travail sera terminé.

Hans Oppliger a immédiatement, en novembre 2009, demandé la mise en œuvre de la procédure prévue par la CCT.

L'entreprise lui a encore adressé deux courriers pendant l'arrêt maladie, réitérant son « intention de le licencier dès que possible ».

Elle a cependant convoqué Hans Oppliger à un nouvel entretien à la fin de l'arrêt maladie, en avril 2010, en refusant malgré cela de poursuivre la procédure conventionnelle.

Hans Oppliger a contesté la validité du licenciement pour non-respect de la CCT et a subsidiairement demandé une indemnité pour licenciement abusif. Il était prêt à renoncer au plan social en cas de réintégration.

Les tribunaux vaudois et le Tribunal fédéral, par arrêt du 1^{er} septembre 2017 (ATF 4A_656/2016, avec références), viennent de le débouter de toutes ses demandes.

Le Tribunal fédéral estime – bien que Hans Oppliger ait demandé dès le début le respect de la procédure conventionnelle – qu'il aurait dû réitérer cette demande pendant l'arrêt maladie, après chacun des deux courriers de l'employeur, et ce malgré le fait que l'entreprise avait annoncé vouloir renouveler le licenciement dès que possible!

Le Tribunal fédéral fait ici preuve d'un formalisme pour le moins excessif.

Le Tribunal fédéral (TF) estime en outre que le but de la disposition de la CCT n'est « pas de permettre aux travailleurs concernés et aux parties signataires de la CCT d'influer sur le processus décisionnel de la société employeuse ».

Selon le TF, la CCT impose à l'employeur « une simple obligation d'annoncer préalablement pour vérifier que les motifs du li-

cienciement n'ont rien à voir avec l'activité de représentant du personnel ».

Contrairement à la procédure en matière de licenciements collectifs (prévue par le Code des obligations, art. 335d et suivants), la disposition de la CCT ne permet pas aux travailleurs, selon le TF, « de peser effectivement sur le processus décisionnel relatif au licenciement collectif envisagé ».

Les tribunaux ont ainsi estimé, par un sophisme achevé, que Hans Oppliger aurait dû renouveler sa demande d'entretien préalable au licenciement même pendant son arrêt maladie, malgré le fait que l'entreprise avait déjà annoncé par écrit sa volonté de renouveler le licenciement dès que possible.

En résumé, la disposition conventionnelle en question s'avère n'être qu'un chiffon de papier, qui ne protège en rien les représentants élus des salarié·e·s.

Dans une deuxième partie de son arrêt, le TF réaffirme sa jurisprudence selon laquelle, en présence de licenciements économiques avérés, l'employeur est pratiquement toujours fondé à licencier un représentant élu des salarié·e·s.

Il se réfère notamment à un arrêt qu'il a rendu précédemment, dans lequel il s'apitoie sur l'éventualité que la protection renforcée d'un représentant élu des salarié·e·s puisse entraîner le licenciement d'une personne socialement défavorisée et s'avérer ainsi injuste.

Le Tribunal fédéral « oublie » ce faisant que les salarié·e·s élisent librement leurs représentants et qu'ils choisissent donc collectivement et consciemment celles et ceux qu'ils veulent protéger, en donnant à la personne concernée la possibilité (et le risque) de s'opposer, si nécessaire, à leur employeur.

En donnant à l'employeur toute licence de placer le salarié représentant de ses collègues dans chaque charrette de licenciements économiques, le Tribunal fédéral réduit à néant la protection déjà lamentablement insuffisante des représentants élus des salarié·e·s, ce qui a valu à la Suisse une condamnation de la part du Comité de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

Ce dernier a estimé en 2006 que la Suisse viole une convention fondamentale, la convention 98, qui fait partie des Principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

Depuis lors, la jurisprudence du Tribunal fédéral a ainsi affaibli davantage encore, si cela est possible, la protection des représentants syndicaux déjà jugée insuffisante précédemment par l'OIT.

En conclusion, citons encore le Tribunal fédéral dans un autre arrêt (ATF 9C_401/2011) concernant Hans Oppliger: « La question du bon fonctionnement de la gestion paritaire [d'une caisse de pension] ne se pose qu'au moment du remplacement du membre sortant, et non lors de la sortie d'un membre du conseil de fondation. »

En d'autres termes, l'employeur peut écarter tout représentant élu des salarié·e·s qui ne dit pas oui et amen à tous ses ordres au sein du conseil de fondation. Ensuite l'employeur pourra dire en toute quiétude: « au suivant »!

Nul doute alors que la « gestion paritaire » et le « partenariat social » fonctionneront encore mieux...

Rien de tel, en effet, « pour encourager les autres ».

Les salarié·e·s de ce pays doivent se saisir du cas scandaleux de Hans Oppliger pour revendiquer une protection digne de ce nom des représentant·e·s élus des salarié·e·s.

900 milliards de francs sont gérés, soit disant « paritairement » par les salarié·e·s et les employeurs dans les caisses de pension suisses. Le cas de Hans Oppliger montre ce qu'il en est en réalité! Il y a là un autre aspect du vol des rentes.

Christian Dandrès
Maurizio Locciola
Eric Maugey
et Romolo Molo

Comment protéger les militants du syndicat dans les entreprises ?

Je voudrais d'abord remercier les personnes et organisations qui m'ont soutenu pendant ces longues années qu'a duré mon procès. Ce n'est pas évident de rester « debout » sur une aussi longue durée. Il fallait aller au bout afin de faire la démonstration de la situation d'arbitraire pour ce qui concerne la protection des militants du syndicat sur le lieu de travail. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer l'injustice qui m'a été faite et l'attaque aux représentant·e·s élus des salarié·e·s en général, mais de commencer le début d'une riposte.

A mon avis, le pire serait de lancer une initiative fédérale à froid, ce serait le plus sûr moyen d'enterrer définitivement la protection des délégué·e·s. Avant l'initiative des syndicats chrétiens dans les années quatre-vingts il y a avait eu des dénonciations publiques de licenciements, notamment dans l'entreprise horlogère Gay Frères, et des manifestations de rue importantes. Aujourd'hui, nous séparons artificiellement ce qui doit être mené conjointement: un livre noir de dénonciation des licenciements abusifs d'une part, des propositions d'initiative d'autre part. Nous faisons ainsi le jeu du patronat, qui nous renvoie hypocritement au « partenariat social » et aux CCT qui, malheureusement comme dans mon cas, n'accordent souvent aucune protection.

Tout le monde parle de développement durable, mais la convention 98 de l'OIT que la Suisse viole allègrement depuis plus de dix ans en fait partie, dans l'indifférence générale. Les milieux écologistes et les Eglises, qui nous soutenaient il y a une dizaine d'années dans nos revendications,

se sont éloignés car nous les avons négligés.

Que revendiquer aujourd'hui? Dénonciation de chaque nouveau licenciement abusif et projet d'initiative fédérale ne suffisent pas. Nous devons exiger à chaque renouvellement de CCT l'introduction de dispositions efficaces: comme Me Christian Bruchez l'a proposé, la nullité de la résiliation en temps inopportun (sur le modèle de l'art. 336c CO) doit être étendue aux représentant·e·s élus des travailleurs, sauf juste motif. Parallèlement, des pénalités dissuasives doivent être introduites, échelonnées en fonction du chiffre d'affaires et du nombre de salarié·e·s.

Chaque refus d'introduire de telles clauses de protection efficaces doit être dénoncé publiquement, le double jeu patronal consistant à refuser tout progrès législatif au nom des CCT exposés sans complaisance bureaucratique. Le Conseil fédéral se cache derrière ce refus hypocrite, quand il ne commande pas des rapports tièdes de centaines de pages qui préconisent, au mieux, des demi-mesures.

La loi sur l'égalité entre hommes et femmes, encore insuffisante, protège les salarié·e·s qui défendent leurs droits (art. 10 LEg); en revanche, les représentant·e·s élus de ces mêmes salarié·e·s, qui sont les mieux à même de les conseiller et de constater les abus et les inégalités, sont sans protection aucune (comme l'a été ma collègue Rose Lornet, injustement oubliée)! Il est temps que cesse ce mépris pour les droits fondamentaux, dans un pays qui prétend être le modèle du monde entier.

Hans Oppliger

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une excellente année 2018!

Nous espérons que cette nouvelle année sera riche en projets et en rencontres. Et comme il n'y a pas que le travail qui compte, nous vous souhaitons également beaucoup de bonheur sur le plan personnel.

Nous profitons de ces vœux pour vous informer que les bureaux de syndicom seront **fermés** dès le vendredi 22 décembre au soir et rouvriront le mercredi 3 janvier 2018. A bientôt!

Vos comités de section Genève, Valais, Vaud Télécom et IGE Vaud Lausanne

Du coup de tampon au coup de gueule

Message à toi ô grande patronne de ma vie, de mes obligations auprès de mes créanciers. Que suis je devenue? Est-ce de ma faute si tu te sens en perte d'argent, en perte de bénéfices auprès de ton Dieu que l'on appelle Confédération?

Ces derniers temps je me pose la question à tout moment. Et surtout la nuit, où je devrais dormir sereinement... mais non je pense à toi et ne dors pas.

Ces nombreuses années je t'ai servie en contrepartie de mon salaire. J'ai fait tout ce que tu me demandais. J'ai été « décorée » d'une petite prime de ta part, en remerciement.

J'étais très fière de te donner tout ce que tu me demandais. Je dormais bien la nuit. J'étais heureuse de redémarrer le travail pour toi le lendemain.

Puis tu me trahis. Tu me dis que mon travail au guichet n'est pas assez efficace. JE VEUX DE LA PRODUCTIVITÉ dis-tu... Je ne comprends plus. Tu ne veux plus de moi alors qu'avant tu me glorifiais?

Et j'ai alors compris. Tu veux encore plus d'argent en te débarrassant de moi qui t'ai toujours suivie dans tes objectifs tes desirs tes ordres...

Je ne te suivrai plus patronne de ma vie, j'ai décidé de me battre, de te contrer. Pour moi, mes collègues et les jeunes. Je n'ai pas peur de toi. Unis nous sommes plus forts

PS Merci chère patronne. Ta politique m'a rendue forte. LUTTONS.

La guichetière inconnue

Au travail, feignants !

Sous couvert de rationalisation, l'application toujours plus restrictive de la loi sur le chômage (LACI) risque d'entraîner de gros dégâts. L'accent est mis sur le contrôle, aux dépens de l'aide à la recherche d'emploi.

A Genève, depuis le 1er novembre, les formulaires papier ne sont plus distribués systématiquement lors de l'inscription. Ils seront encore disponibles sur des présentoirs jusqu'à épuisement du stock, après quoi les demandeurs d'emploi devront les télécharger et les imprimer. Comme si disposer d'un ordinateur personnel et d'une imprimante allait de soi.

Cela revient à faire des économies sur le dos des chômeurs, sans parler de l'exigence de plus en plus répandue d'être atteignable par courriel et d'envoyer son CV par voie électronique. Plusieurs caisses ont déjà constaté que bien des personnes sont désorientées et n'apportent pas les documents nécessaires à la demande d'indemnité.

Deux rôles distincts

Lors de l'inscription au centre d'accueil, il faut choisir une caisse de chômage. Par la suite, l'Office régional de placement (ORP) attribue le demandeur-euse d'emploi à une conseillère ou un conseiller. Ce dernier doit vérifier les recherches d'emploi et aider la personne dans ses démarches pour trouver de l'embauche.

Quant à la caisse choisie par l'assuré-e, elle détermine s'il y a un droit à l'indemnité journalière, en calcule le montant et verse chaque mois les indemnités journalières.

Sanctions

Si l'assuré-e ne se conforme pas aux prescriptions de contrôle ou si ses recherches d'emploi sont jugées insuffisantes, il encourt des pénalités sous forme de jours de suspension dans son droit à l'indemnité. Il se retrouvera donc sans ressources pour une période qui peut aller de trois à soixante jours (c'est-à-dire près de trois mois, seuls les jours ouvrables étant indemnisés) en cas de faute grave.

La plupart des pénalités viennent de l'ORP, par le biais des conseiller-ère-s et selon un barème précis (faute légère, faute de gravité moyenne, faute grave). Les conseillers ont une marge de manœuvre toujours plus restreinte pour tenir compte de la situation que vit la personne sans emploi.

Toutefois, la caisse «payeuse» peut être contrainte de prononcer une sanction au début du délai cadre dans le cas où l'assuré est jugé entièrement ou partiellement responsable de la perte de son travail. Là encore, il y a très peu de marge de manœuvre.

Cercle vicieux

Hormis une adaptation à la traque obsessionnelle des abus et des économies possibles qui sévit partout, la LACI n'a pas vraiment suivi l'évolution d'un monde du travail de plus en plus dur: explosion du

nombre de contrats à durée déterminée, agences de travail temporaire, plateformes de services, indépendance fictive (et contrainte, dans la plupart des cas). Tout se passe comme si les chômeur-euse-s – trop souvent considérés comme des feignants qui ne veulent pas travailler ou des bras cassés – étaient les seuls responsables de leur perte d'emploi.

Les caisses de chômage sont étroitement contrôlées par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) lors de révisions périodiques. Si le Seco considère que la caisse n'aurait pas dû tenir compte d'un certificat médical ou de pressions subies par l'assuré-e, la caisse est alors tenue de rembourser les indemnités indûment versées.

Les médecins subissent eux aussi des pressions, de la part des assurances perte de gain surtout, pour renvoyer les personnes au travail le plus vite possible. Et parfois aussi de la part des assuré-e-s, qui n'ont guère d'autre possibilité que «guérir» pour avoir droit aux indemnités chômage et demandent à être déclarés aptes au travail – contre l'avis du médecin – alors que de fait ils ne le sont pas encore.

Tout le monde est pris dans cet engrenage et en souffre, inutilement.

Marie Chevalley, antenne genevoise de la caisse de chômage syndicom

- En cas de menace de licenciement, avisez le syndicat en temps utile !
- Le motif du licenciement : il doit ressortir de l'attestation de l'employeur que c'est bien l'employeur qui a résilié les rapports de travail, que ce soit en raison d'une période de protection échue (maladie), de problèmes économiques, d'un profil de poste qui ne correspond plus à celui de la personne en raison d'une restructuration.
- Si on vous pousse vers la sortie en vous rendant la vie impossible et que vous n'en dormez plus, ne vous laissez pas démolir mais consultez un médecin à temps. Dans tous les cas, avant le licenciement. Prenez rapidement contact avec le syndicat !
- Si vous êtes convoqué-e à un entretien par un supérieur hiérarchique, n'y allez jamais seul-e. Faites-vous accompagner par un-e secrétaire syndical, ou au moins par un-e collègue. Cas échéant, n'hésitez pas à demander des modifications au procès-verbal s'il ne reflète pas ce que vous avez voulu dire.
- Si vous sollicitez un entretien pour exposer vos griefs envers un supérieur hiérar-

chique, demandez un procès-verbal ou prenez des notes et envoyez ensuite un message écrit qui confirme ce qui a été dit. Sinon votre plainte ne servira strictement à rien !

- Ne renoncez à vos droits sous aucun prétexte, ne concluez jamais d'«arrangement» dans ce sens. Vous risqueriez d'être jugé responsable de votre perte d'emploi, ce que la LACI considère comme une faute grave. S'il y a des problèmes liés au paiement du délai de résiliation, il faut alors introduire une demande en conciliation auprès des Prud'hommes. Au moment de compléter la demande d'indemnité, joindre une copie de ce document ou à tout le moins préciser que vous envisagez une telle démarche. Ce n'est qu'à cette condition que la caisse de chômage se subrogera à l'employeur pour le paiement du délai de résiliation.
- Commencez les recherches d'emploi dès la résiliation des rapports de travail. Au minimum 10 par mois. Elles peuvent consister en courriels ou téléphones. Dans ce dernier cas, pensez à noter le nom de la personne contactée ainsi que la date.

« D'un commun accord », vraiment ?

Lors de nos permanences, nous sommes confrontés à des « conventions relatives à la résiliation des rapports de travail ». Certains employeurs se soucient beaucoup de leur image d'entreprise sociale et fort peu des sanctions qu'entraînent trop souvent ces «accords» lors de l'inscription au chômage.

Travaillant pour La Poste depuis dix ans, Sophie (prénom fictif) a été longtemps confrontée aux brimades et humiliations incessantes de son supérieur direct. Malgré ou peut-être à cause de ses efforts constants pour ne pas perdre la face donc son travail, elle est entrée peu à peu dans un état dépressif sévère qui a entraîné une incapacité de travail de plusieurs mois.

Pressions du Case Management

En début d'année, Sophie (nom d'emprunt) a été approchée pour «trouver une solution». Etant donné la restructuration des offices de poste et l'incertitude de la date de reprise du travail, il lui a été demandé – avec une insistance plus qu'appuyée – de signer une convention mettant fin aux rapports de travail «d'un commun accord».

Alors même que son médecin lui avait reconnu une capacité de travail partielle et consi-

dérait qu'un «retour progressif au travail serait indiqué dans les meilleures conditions», La Poste a proposé à Sophie de retourner dans l'office même où elle avait subi les brimades de son supérieur, ce qui n'était – de loin – pas les meilleures conditions. Il n'était tout simplement pas envisageable de retourner au travail dans le même office. Confrontée à cette impasse et à bout de forces, Sophie n'a eu d'autre choix que celui de signer la convention de résiliation.

Première opposition

A sa demande d'indemnité, notre membre a dûment joint certificats médicaux et lettre d'explication. La caisse de chômage lui a notifié une suspension de trente-cinq jours pour faute grave, arguant que le poste quitté était convenable (ce qui n'était manifestement pas le cas) et surtout qu'«une résiliation du contrat de travail d'un

commun accord est considérée comme une résiliation du contrat de travail par l'assuré» (D24 Bulletin LACI).

Sophie a fait opposition, arguant que ce paragraphe D24 – sur lequel se fondait en grande partie la décision – ne figure nulle part dans la loi ni même dans son règlement d'application. En effet, le Bulletin LACI constitue l'interprétation de la loi par le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et non la loi elle-même. Sophie a également plaidé le caractère non convenable du poste quitté et que dans les faits, La Poste ne lui a laissé aucun choix. La caisse de chômage l'a déboutée de son opposition.

Opposition en deuxième instance

Révoltée par cette décision, qui ne tenait aucun compte des éléments nouveaux apportés, Sophie a décidé de porter son cas devant la Chambre

des assurances sociales du Tribunal cantonal. Elle a plaidé que La Poste refuse d'assumer sa responsabilité d'employeur, se défaussant ainsi sur une employée du comportement inacceptable d'un supérieur hiérarchique.

Manifestement, elle n'est pas seule dans ce cas: sur les instances du Service des ressources humaines de La Poste, le Service social a récemment mené un audit de l'office en cause au cours duquel 25 employé-e-s ont été entendus et on leur a garanti l'anonymat. Espérons que cette fois-ci, ils ne craindront pas de s'exprimer et de briser ce qui s'apparente à une omerta, induite par la peur de perdre son emploi ! Nous attendons le verdict de la Chambre des assurances sociales avec beaucoup d'espoir.

Michel Guillot
et Marie Chevalley

Actualités syndicales

Facteurs et factrices lettres de la RDC Genève

Malgré plusieurs mesures prises (paiements d'heures supplémentaires, adaptation de taux d'occupation et plusieurs nouveaux engagements), suite à la rencontre avec les responsables de la RDC Genève, la situation ne s'est guère améliorée pour le personnel distributeur. Depuis la mi-novembre, il y a vraiment beaucoup de travail et les heures supplémentaires s'accumulent.

Limite à respecter

Sauf cas exceptionnels et non prévisibles, la loi sur le travail limite la durée maximale de la semaine à 50 heures. Les gros volumes sont le plus souvent prévisibles. En règle générale, ils ne constituent donc pas un cas exceptionnel

Au cas où tu dépasserais 50 heures par semaine, tu as le droit de refuser

le travail supplémentaire. Les pauses légales doivent aussi être respectées.

Si – par peur de perdre ton emploi – tu cèdes aux pressions et travailles malgré tout plus longtemps, tu pourrais te trouver pris-e dans un contrôle ou pire, provoquer un accident. Tu risques un retrait de permis, dont la durée varie en fonction de la situation et de ton historique. **Si tu perds ton permis, tu perds aussi ton emploi!**

Faire pression sur un employé pour qu'il accepte le travail supplémentaire dans n'importe quelles conditions revient à transférer le risque de l'entreprise sur lui, au lieu d'engager le personnel nécessaire. En cas de questions ou de problèmes, n'hésite pas à prendre contact avec ton syndicat.

Sondage

A PostMail, dans le service de la distribution des lettres, syndicom a lancé un sondage au niveau national sur le travail

à temps partiel et les heures supplémentaires. En effet, nous avons constaté que depuis plusieurs années, l'augmentation de la flexibilité s'est surtout faite aux dépens du personnel travaillant à temps partiel. Mais le personnel à 100% n'est pas forcément mieux loti. Il faut qu'un maximum de collègues prennent le temps de remplir ce petit questionnaire. Plus nous aurons de réponses plus nous aurons de force pour intervenir auprès de PostMail, afin de revoir les «règles du jeu» et en instaurer une application meilleure.

Réseau postal

Le mardi 7 novembre 2017, pas moins de 60 collègues actifs ont participé à l'assemblée du personnel de Réseau postal. Pour la section Genève, c'est historique.

La mobilisation commence enfin à se faire sentir auprès du personnel concerné par ce démantèlement des offices de poste. Vu la pression popu-

laire et politique, La Poste a reporté l'examen de l'office de Châteline à 2019. C'est un début.

Le 30 novembre 2017, c'est au tour du Conseil des Etats de soutenir – par 35 voix contre 5 – la motion qui demande une révision de la loi sur la poste, en modifiant les critères d'accessibilité, et d'y intégrer des critères régionaux.

Au niveau national, les différentes pétitions que nous avons lancées contre les fermetures d'offices de poste ont récolté à ce jour plus de 100 000 signatures. La pression sur le Conseil fédéral et sur La Poste augmente.

Le samedi 2 décembre, syndicom a organisé une manifestation en collaboration avec le Parti socialiste et le Parti radical de gauche, pour le lancement d'une pétition contre la fermeture de la poste de Chêne-Bougeries. Tous les partis politiques – à l'exception notable du PLR – étaient représentés et nous ont apporté leur soutien.

Pour les facteurs colis, «Mytime» est le terme qui désigne le nouveau calcul du temps de travail. Le système sera plus transparent et prendra mieux en compte le travail effectif. Par rapport à l'ancien système AZB, il représente une amélioration sensible. Mytime entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

Visite sur le terrain

Pour la fin du mois de février 2018, je souhaite rencontrer le plus de collègues possible, sur leurs places de travail. Pour ce faire, je visiterai toutes les bases de distribution de PostMail, ainsi que tous les offices de poste se trouvant sur le territoire dont j'ai la charge, qui va depuis peu jusqu'à Rolle.

Chères et chers collègues,
je vous présente mes meilleurs vœux pour 2018.

Michel Guillot,
secrétaire régional

Le mot de la CGAS

Fondée en 1962, la Communauté genevoise d'action syndicale est depuis 1995 l'organisation syndicale faîtière de l'ensemble des syndicats genevois : syndicom en est membre comme il se doit. Le comité de rédaction a considéré nécessaire de créer dans cette publication une rubrique qui présentera les prises de position que nous partageons avec elle. Pour l'inaugurer, nous avons retenu le rapport que sa présidente Manuela Cattani a rédigé à l'intention du journal de sa propre organisation : le Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT).

Assemblée des délégué·e·s USS

Non au relèvement de l'âge de la retraite des femmes !

Ainsi en a décidé, après un débat tendu, la centaine de participant·e·s à l'assemblée des délégué·e·s de l'USS, le 3 novembre 2017. Après avoir adopté un cahier de revendications en matière de retraite, l'Assemblée a également condamné le nouveau projet fédéral de réforme de la fiscalité des entreprises PF17.

Gauche syndicale mise en cause

«L'échec de PV2020 est une opportunité perdue de renforcer pour la première fois depuis des décennies l'AVS et d'améliorer les rentes. Si les cantons de Vaud et de Genève avaient voté autrement, alors PV2020 l'aurait emporté. Il n'en a pas été ainsi car les syndicats ont été désunis et la minorité n'a pas respecté la position majoritaire. Cela ne doit plus se reproduire », a déclaré le président de l'USS dans son discours d'ouverture. Il a été suivi par une bonne dizaine d'orateurs et quelques oratrices, qui ne sont pas privés de critiquer vertement les agissements de la gauche syndicale, dont la CGAS, l'USV et le SIT, coupable d'avoir mené son combat contre le mauvais compromis jusqu'au référendum et d'avoir mené une campagne qui a influencé le vote final.

Le NON à PV2020 est une victoire des femmes

La gauche syndicale, très minoritaire à l'assemblée, ne s'est pas laissé démonter et a invité l'USS à un peu d'autocritique.

Les résultats du vote populaire montrent clairement que les femmes et les salarié·e·s à bas revenus ont très largement refusé PV2020.

Et d'inviter l'USS à s'appuyer sur ce résultat et à fixer clairement sa double opposition au relèvement de l'âge de la retraite que la droite tentera d'imposer: celle de tous à 67 ans, mais également celle des femmes, qui doit rester au seuil actuel de 64 ans.

Train de mesures sur les retraites

Un train de mesures a ainsi été accepté à l'unanimité, dans l'attente de débats plus

approfondis lors du congrès de l'USS de novembre 2018.

Grâce au combat de la gauche syndicale, y figure désormais l'opposition ferme de l'USS au relèvement de l'âge de la retraite des femmes, en compagnie d'autres revendications, comme celle d'augmenter rapidement les rentes AVS afin qu'elles puissent suivre le rythme des hausses des primes-maladie et des dépenses de santé.

Concernant le financement de ces améliorations, c'est avant tout la hausse des cotisations salariales qui est préconisée, comme c'était le cas pour AVSplus.

Quant au deuxième pilier, l'USS va lancer une campagne pour dénoncer les juteux profits réalisés par les banques et les assureurs au détriment des rentes des assuré·e·s.

Contre PF17 et les inégalités salariales

Parce qu'il repropose les mêmes outils fiscaux permettant aux entreprises de réduire massivement leurs impôts dans le même objectif de défiscalisation des bénéfices, parce qu'il générera encore des milliards de recettes en moins pour les collectivités publiques, parce qu'il aura les mêmes effets dévastateurs que la RIE3 balayée le 12 février de cette année, le nouveau projet fédéral de réforme de la fiscalité PF17 a été fermement condamné par l'Assemblée. Cette dernière a accepté à l'unanimité la résolution proposée par la CGAS.

Considérant que la fiscalité des entreprises est un outil de répartition des richesses tout autant fondamental que la rémunération du travail, la résolution préconise le recours au référendum en cas d'adoption par le parlement du projet tel que connu à l'heure actuelle.

Enfin, l'Assemblée a décidé d'accroître la pression sur le parlement afin d'obtenir une révision de la loi sur l'égalité à la hauteur des attentes des femmes en matière d'égalité salariale.

Manuela Cattani,
présidente de la CGAS

Infos du secteur Médias

Marché de l'impression de journaux

Pour commencer, quelques chiffres intéressants. En 2016, la consommation de papier journal en Suisse était de 170 000 tonnes alors qu'elle était de 330 000 tonnes en l'an 2000. Selon les chiffres du journal *Le Matin* (voir édition du 19.11.2017), le recul est général et la demande est retombée au niveau de 1972.

L'impact des fermetures des rotatives et la concentration de l'impression des journaux sont très fortement ressentis sur les places de travail. En effet, bien des emplois ont été supprimés et d'autres risquent de l'être dans la branche, le stress a augmenté et les conditions générales de travail se sont dégradées.

La situation est, on le sait, difficile pour les journaux. Début novembre 2017, Ringier annonce la fermeture du centre d'impression de Lucerne (172 emplois). Dès 2019, les journaux qui s'y imprimaient (*Blick*, *Sonntagsblick*, etc.) seront imprimés au centre d'impression de Tamedia à Zurich. Quant au journal *Le Temps*, il sera finalement imprimé à Tamedia-Bussigny.

A Genève, Atar a licencié, sur huit mois, une dizaine de personnes. Des discussions sont en cours mais certains cas finiront très probablement devant les Prud'hommes. syndicom accompagnera ses membres dans la défense de leurs intérêts.

A Fribourg, une annonce de licenciement collectif (27 personnes touchées dont 4-5 licenciements et 15-16 préretraites) a eu lieu en novembre également. Dans ce cadre, nous négocions, avec la commission du personnel, un plan social. Les collègues de Saint-Paul sont très mobilisés.

Dans la foulée d'une réorganisation du Groupe Saint-Paul, la direction réclame une augmentation du temps de travail. Les trois sites du Groupe Saint-Paul – à Bulle (Glasson Print), Estavayer (Centre d'impression de la Broye) et Fribourg (Imprimerie Saint-Paul) – seront regroupés au sein de Média F. Cette entreprise, qui n'est pas soumise au CCT alors que les trois autres le sont, sera structurée en entreprise générale de communication. Les collègues de Fribourg se sont déjà opposés par écrit aux 42 heures, reste à discuter avec les collègues des autres sites. Une demande a déjà été formulée pour que Média F soit signataire du CCT et des discussions sont en cours.

Si les synergies annoncées dans le groupe se confirment et se renforcent, il est à craindre qu'un regroupement à (court?) terme des trois sites d'impression entraîne des licenciements ultérieurs. Il est vrai qu'en 2014, l'Imprimerie Saint-Paul avait déjà effectué un licenciement collectif (syndicom avait accompagné le personnel et négocié un plan social) dans le cadre de la fermeture de la rotative.

Concentration médiatique

Les journaux qui s'imprimaient à Saint-Paul, *La Liberté*, *La Gruyère* etc., sont depuis imprimés à... Tamedia. Pareil pour *L'Express*, *L'Impartial*, *la Neue Zürcher Zeitung*, *la Basler Zeitung*, *le Bieler Tagblatt*, *Le Journal du Jura* etc., la liste est bien trop longue. Tous ces journaux sont désormais imprimés chez Tamedia, qui pavoise dans son communiqué du jeudi 07.12.17: «Comp-

tant plus de six millions d'utilisatrices et utilisateurs réguliers, les médias imprimés conservent une excellente position sur le marché suisse (étude tous médias confondus «(MA Strategy 2017)»). Les journaux et les magazines de Tamedia touchent deux tiers de la population du pays.» **Vous avez dit diversité de la presse ?**

S'il est vrai que ces titres n'appartiennent pas tous à Tamedia, la concentration – tant de l'impression que des titres – dans un même groupe de média n'est de toute façon pas un signe positif. Ce problème touche au fondement même de la démocratie car c'est par l'information que le public se forme une opinion.

Au moment où l'on s'apprête à voter sur No Billag, il faudra en tenir compte. En effet, dans le but de ne pas laisser la voie libre à une uniformisation complète et privée de l'info de masse, le vote a son importance. Le journal *Le Courrier* risque de se sentir bien seul, mais il aura un rôle intéressant et essentiel.

Confrontés aux vagues de licenciements annoncés sans sourcilier par la direction du groupe, les journalistes des rédactions romandes de Tamedia se mobilisent. Ils luttent également contre l'uniformisation de l'information, les coupes dans les places de travail, les déménagements, les réorganisations et autres fusions des rédactions. La coupe est pleine et syndicom accompagnera activement toutes les actions qui seront décidées par les collègues.

Mis à part ...

Il y a cependant une inconnue dans le rôle que va jouer Hersant. Avec son nouveau centre d'impression prévu pour 2019 à Martigny, il va rapatrier l'impression de ses titres. Si l'on peut se réjouir de voir un nouveau centre d'impression se développer (un certain nombre de licenciements sont néanmoins prévus au *Nouvelliste*), on se demande quand même si le groupe aura les reins assez solides. syndicom soutiendra les collègues, que nous avons d'ailleurs déjà rencontrés, pour que leur avis soit entendu lors de la mise en place du nouveau centre.

Imprimeries de grands et petits formats

En ce qui concerne l'impression offset en grands et petits formats, la situation est sensiblement différente. Même si le marché s'est réduit, il reste très important. Le problème réside dans la délocalisation du marché de l'impression, vers la Pologne, l'Italie, la France, la République tchèque, etc. Le triomphe du capitalisme financier entraîne un déplacement du marché vers des lieux où la qualité reste bonne mais où les frais et la main-d'œuvre sont bien moins chers. Les conditions de travail sont clairement moins bonnes mais du moment que les millions s'accumulent, cela n'a jamais posé problème à Nestlé, Rolex, Chopard, ABB, Glencore, Novartis ou Roche.

Il est une anecdote que j'aime raconter car elle est édifiante. Il y a quelques années, je suis partis habiter en Uruguay. Mon premier emploi sur place (je suis imprimeur offset) était dans une imprimerie située dans le port franc de Montevideo. Lors de la prise en charge

de mon premier dossier, le client était... Serono. L'impression de la totalité des cartes de visites, entêtes de lettres et enveloppes s'effectuait dans une entreprise située dans une zone internationale, détaxée, d'un petit pays sud-américain qui connaît, tout comme la Suisse, le secret bancaire. Le comble était qu'il s'agissait de l'impression du matériel de bureau pour le site de Genève, avec toute les adresses à Genève.

On le voit, les solutions sont, en partie, politiques. Pour cela il faut promouvoir une politique volontariste pour que ces entreprises, qui dégagent des millions de bénéfices, consomment socialement et localement. Notre syndicat se doit d'y contribuer. Mais cela mérite un autre article.

Impression d'emballages

Enfin, le secteur de l'impression d'emballages est celui qui s'en sort le mieux. En effet, l'impression d'emballages est le seul secteur qui augmente sa production. A Châtel-Saint-Denis, Säuberlin & Pfeiffer (du groupe Autajon, France) n'est pourtant pas signataire du CCT et les conditions de travail y sont difficiles. La pression et le stress que vivent les collègues dans cette entreprise n'est pas en accord avec le potentiel de croissance de ce secteur.

Pour nous, travailleuses et travailleuses des branches des médias, il n'y a pas d'autre solution que de nous organiser. Que l'on soit journaliste ou correcteur à la *TdG*, relieur ou à l'expédition à Bussigny, polygraphe dans une petite entreprise ou graphiste dans une boîte de publicité, seule l'organisation collective nous permettra d'affronter au mieux la numérisation et les défis que représente, entre autres, l'internationalisation du marché de l'imprimé. Nous le faisons déjà, mais pas assez. Pour cela nous avons besoin de la participation de vous toutes et tous!

Si tu n'es pas encore syndiqué, c'est le moment! Si tu l'es déjà, syndique tes collègues et contactez-nous!

Alex Patino, secrétaire régional,
responsable romand
Industrie graphique et emballage

abonnez-vous au Courrier pour faire pièce à la privatisation des médias, une presse indépendante est indispensable

Rendons à César ce qui est à César

Le texte «Stop au démantèlement du réseau postal!» paru en page 4 de notre Tribune du 27 octobre reprenait une partie de l'article de M. Jean-Claude Domenjoz «La Poste, acteur de la réduction de la fracture numérique?» mis en ligne le 13 juillet 2017 sur son blog educationauxmedias.ch.

La signataire du texte incriminé, Elisabeth Di Blasi, avait omis de citer ses sources. Cela a échappé au comité de rédaction.

Nous présentons nos excuses à Monsieur Domenjoz et jurons, mais un peu tard, qu'on ne nous y reprendra plus.

Impressum

Comité de rédaction :

Michel Guillot, Antonio Fisco et Silvano Roubatel

Correction et mise en page :

Marie Chevalley

Administration :

Rodolphe Michaël Bongiovanni

Délai rédactionnel: 02.02.2018

redaction@syndicomge.ch

ou Syndicom, rédaction Tribune

rue des Terreaux-du-Temple 6

1201 Genève

Cotisations par débit direct

En temps ordinaire les cotisations syndicales sont prélevées rétroactivement, au début de chaque mois, par Debit Direct (DD) ou recouvrement direct (LSV).

Afin que toutes les cotisations soient réglées à la fin de l'année, nous faisons une exception pour la dernière: la cotisation de novembre a été débitée le 8 décembre 2017 et celle de décembre le sera le 29 du même mois.

L'administration des membres répond volontiers à vos questions :

tél. 058 817 18 18
ou info@syndicom.ch

A la veille des élections régionales, les incertitudes liées à la crise politique pèsent sur l'économie

La Catalogne marque le pas

Espagne ► L'économie de la Catalogne, l'une des plus dynamiques d'Espagne, a marqué le pas à l'automne en raison de la crise politique provoquée par sa tentative de sécession. Les effets à long terme restent toutefois incertains, alors que les électeurs catalans doivent décider ce jeudi s'ils maintiennent les séparatistes au pouvoir.

Le référendum d'autodétermination illégal du 1^{er} octobre, marqué par des violences policières, a été suivi de manifestations massives, en particulier à Barcelone. La crise politique a culminé le 27 octobre, avec la proclamation d'indépendance du parlement catalan, suivie par la mise sous tutelle de la région par Madrid.

L'impact de ces tensions très médiatisées a été quasi immédiat sur le tourisme, qui représente 12% du PIB régional. Les arrivées de touristes étrangers ont chuté de 5% en octobre, alors qu'elles avaient continué de croître même après les attentats jihadistes qui ont fait 16 morts au mois d'août.

La région reste la plus visitée d'Espagne, mais le chiffre d'affaires des professionnels du tourisme a chuté de 10 à 15% en octobre et novembre, surtout à Barcelone. Pour le premier trimestre 2018, les réservations hôtelières à Barcelone sont en baisse de 10% sur un an.

Emploi et consommation en berne

Les déboires du tourisme, où travaillent plus de 400 000 personnes dont beaucoup en contrats précaires, semblent affecter l'emploi. La hausse du chômage en octobre, habituelle à la fin des contrats estivaux, a été «plus accentuée» cette année, selon le syndicat Pimec, première organisation patronale des PME catalanes.

Le nombre de chômeurs en Catalogne a aussi progressé en novembre, alors qu'il baissait dans la région de Madrid, au poids économique équivalent mais moins touristique. Selon une enquête de l'école de commerce Esade, 25% des patrons catalans embaucheront moins que prévu en 2018 et 46% ont gelé leurs investissements.

La crise a aussi freiné la consommation: les ventes au détail ont chuté de près de 4% en octobre, alors qu'elles restaient stables au niveau national. Les ventes de voitures ont très nettement ralenti en octobre et novembre dans la région.

Fuite d'entreprises et boycott

La Catalogne, touristique et industrielle (agroalimentaire, chimie, automobile, notamment), est l'un des moteurs de l'économie espagnole, fournissant 19% du PIB. Mais par crainte de l'insécurité juridique en cas de sécession, ou par peur d'un boycott de leurs produits, plus de 3 000 sociétés ont déjà transféré leur siège social hors de la région.

Les banques CaixaBank et Banco Sabadell craignent d'être coupées du financement de la Banque centrale européenne en cas d'indépendance, et ont été frappées par d'importants retraits de liquidités de leurs clients inquiets (6 milliards d'euros, selon le quotidien catalan *La Vanguardia*).

Cette décision, en théorie purement administrative, fait cependant craindre des démantèlements réels à terme. Ces entreprises ne représentent qu'environ 1% du total des sociétés catalanes, mais comptent de grands groupes pesant à eux seuls 30% du PIB régional, comme Gas Natural (gaz) et Abertis (autoroutes) ainsi que de nombreuses PME.

Ce mouvement «sans précédent» et l'image écornée de la région risquent de



L'impact de la crise a été quasi immédiat sur le tourisme, qui représente 12% du PIB régional et 400 000 emplois. KEYSTONE

rendre les investissements plus difficiles à attirer, selon l'union patronale catalane Foment del Treball. Le gouvernement espagnol, auteur début octobre d'un décret facilitant la procédure de changement de siège, appelle désormais les entreprises à revenir en Catalogne.

Impact national encore incertain

En raison de la crise politique, le gouvernement a revu à la baisse sa prévision de croissance pour 2018, à 2,3% contre 2,6% espérés auparavant. Il fait désormais miroiter une hausse de 3% en cas de «retour à la normale» après les élections du 21 décembre.

Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) craignent aussi un ralentissement de la croissance. Mais «l'impact négatif dépendra en grande partie de la durée de l'incertitude et de son intensité», souligne Miguel Cardoso, chef économiste de la banque BBVA.

«Si l'incertitude se réduit nettement dans les prochains mois (...) les effets seront transitoires et relativement limités. Mais si elle se maintient pendant une période prolongée, l'impact sera plus durable. Pour l'instant, tout est assez incertain», estime l'analyste.

ATS/AFP

Scénarios de l'incertitude

A une poignée d'heures d'un scrutin de la «dernière chance», l'incertitude reste totale quant au scénario vainqueur.

Jeudi soir, les deux grands blocs – indépendantiste (63 à 69 sièges selon les sondages) et unioniste (56 à 63 sièges) – pourraient se retrouver comme en 2015 tout proches de la majorité absolue (68 sièges sur 135) au Parlement catalan. Mais les divisions internes restent fortes au sein même des deux camps. Plusieurs scénarios sont dès lors envisagés.

L'union l'emporte? Même s'il reste en retard dans les sondages, le camp unioniste pourrait profiter d'un surplus de participation (85% des électeurs se disent certains de voter contre 68% en 2015 lors des dernières régionales). Cependant, les partis pour le maintien du lien avec l'Espagne sont divisés entre eux. En pleine ascension, le parti libéral Ciudadanos se place en 2^e voire en 1^{er} position dans les sondages (21 à 24%).

Face à l'étoile montante de centre droit, le Parti populaire (au pouvoir à Madrid) n'a cessé de s'enfoncer (6%), d'où l'appui minimal reçu du premier ministre Rajoy durant la campagne. À gauche, côté unioniste, le Parti socialiste de Catalogne (PSC) est également en phase ascendante (14,5 à 17%).

Victoire séparatiste? La guerre des chefs sévit plus encore parmi les indépendantistes. Ainsi, l'ERC (gauche républicaine) d'Oriol Junqueras a fait la course en tête (22 à 23%) face à la liste Junts per Catalunya de Carles Puigdemont (14,5 à 18%). Paradoxalement, l'ERC est en baisse constante depuis octobre, alors que Junts per Catalunya (droite) a remon-

té la pente malgré le départ précipité de l'ancien président du Gouvernement catalan à Bruxelles, au lendemain de la déclaration d'indépendance du 27 octobre.

Ainsi, même en cas de majorité séparatiste, une alliance de gouvernement sera problématique. Sans oublier que celles-ci auront sans doute besoin des voix de la gauche radicale (CUP), qui n'a cessé de critiquer la mise en veilleuse des revendications séparatistes de leurs anciens alliés au parlement.

Une femme arbitre? Mais c'est désormais une autre formation – opposée à l'indépendance mais favorable à un référendum d'autodétermination – qui est considérée comme l'arbitre potentiel de la crise. Il s'agit de l'alliance Catalunya en comun-Podem, dominée par la personnalité pondérée d'Ada Colau, la maire de Barcelone. Pour beaucoup d'analystes, la dizaine de sièges qu'on lui promet pourrait faire basculer l'issue du scrutin dans un sens ou dans un autre.

Changer de discours? Les indépendantistes ont mené campagne en défendant leurs «prisonniers politiques» (dirigeants toujours détenus pour rébellion et sédition). Mise en veille durant la campagne, la rhétorique indépendantiste pourrait reprendre vigueur sitôt les résultats connus. Car l'ambition des séparatistes va perdurer: «Il s'agit de changer de cadre constitutionnel. Ils veulent une refondation de l'Espagne selon un tout autre mode: une union d'États. Leur objectif est d'aller plus loin que le fédéralisme, vers une sorte de «confédéralisme» espagnol. C'est évidemment une vision très minoritaire dans le pays», rappelle l'historien Stéphane Michonneau. PASCAL BAERISWYL/LA LIBERTÉ

DATES CLÉS

Mars 2006
La Catalogne obtient une plus grande autonomie.

Juin 2010
La Cour constitutionnelle annule une partie du statut de la Catalogne.

Novembre 2014
Première consultation symbolique sur l'indépendance.

1^{er} octobre 2017
Référendum d'indépendance jugé illégal.

27 octobre
Le Parlement catalan adopte une déclaration unilatérale d'indépendance. Mariano Rajoy annonce la destitution de l'Exécutif autonome de Catalogne, la dissolution du parlement régional et la tenue d'élections.

2 novembre
Mandats d'arrêt lancés contre les principaux chefs indépendantistes.

21 décembre
Elections régionales anticipées. PAB

Mélenchon tance la Suisse

Paradis fiscal ▶ Le chef de file des Insoumis, Jean-Luc Mélenchon, a parlé lundi soir de la Suisse en termes peu élogieux durant une dizaine de minutes à la tribune de l'Assemblée nationale, évoquant sa fiscalité «inadmissible», sa «moralité suspecte» et une «zone de non-droit».

S'exprimant lors d'un débat concernant l'accord relatif à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, le député de la France insoumise a longuement détaillé les pratiques fiscales helvétiques particulièrement défavorables à la France à ses yeux, devant une audience très clairsemée.

Alors que le texte devait initialement faire l'objet d'un examen simplifié (sans débat), le chef de file des Insoumis a demandé une discussion. Il a expliqué dans l'hémicycle avoir «saisi l'occasion de cette étrange convention» pour «pouvoir dire depuis la tribune que «la relation fiscale avec la Suisse doit changer».

Il a notamment dénoncé la présence massive d'argent illégal dans les coffres genevois, provenant, selon lui, de la fraude fiscale, mais aussi «de la mafia, du trafic de drogue, du trafic d'êtres humains, bref l'argent du sang». **ATS/LIB**

Trump près de gagner sa réforme fiscale

Etats-Unis ▶ La Chambre des représentants a adopté hier la baisse d'impôts. Le Sénat devait encore voter cette nuit.

La Chambre des représentants américaine, à majorité républicaine, a adopté hier le projet de réforme de la fiscalité et de baisse des impôts promis par Donald Trump. C'est l'avant-dernière étape avant son adoption définitive.

Les représentants ont voté par 227 voix contre 203. Tous les démocrates, ainsi que 12 républicains, ont voté non. Le Sénat, où les républicains disposent d'une

majorité beaucoup plus courte, mais suffisante, devait voter dans la nuit de mardi à mercredi, a annoncé le chef de la majorité républicaine à la Chambre Haute, Mitch McConnell.

«C'est l'exemple parfait d'une promesse faite et d'une promesse tenue», s'est réjoui Paul Ryan, président de la Chambre et porteur de la réforme. «Nous rendons aux gens de ce pays leur argent, c'est leur argent!», s'est-il écrié. Le président américain, Donald Trump, qui souhaitait terminer l'année sur un succès politique, pourrait ratifier la loi dès aujourd'hui.

Sénateurs et représentants républicains se sont entendus sur un taux d'imposition sur les bénéfices de 21% pour les sociétés, contre 35% actuellement, et un taux maximal de 37% pour les particuliers contre 39,6% actuellement. Cet allègement fiscal pour les particuliers prendra fin en 2025.

Ils assurent que ces mesures vont favoriser la croissance économique et l'emploi aux Etats-Unis. Ils comptent sur cette réforme pour conserver leur majorité dans les deux Chambres du Congrès lors des

élections de mi-mandat en novembre prochain.

A l'inverse, les démocrates jugent que le nouveau système fiscal servira d'abord les intérêts des plus aisés et des grandes entreprises au détriment de la classe moyenne et accentuera les écarts de revenus.

Selon le Tax Policy Center, un organisme non partisan, les ménages de la classe moyenne devraient voir leurs impôts baisser de 900 dollars en moyenne l'an prochain. Les 1% les plus riches bénéficieront eux d'un allègement moyen de 51 000 dollars. **ATS/AFP**

YÉMEN

UN MISSILE VISAIT RYAD

Les miliciens chiites yéménites houthis ont déclaré hier avoir tiré un missile balistique en direction de la capitale saoudienne Ryad. La coalition arabe sous conduite saoudienne a affirmé que la défense anti-aérienne l'avait intercepté. **ATS**

EX-YOUGOSLAVIE

SIX BOSNIAQUES ARRÊTÉS

Six Bosniaques ont été arrêtés hier près de Sarajevo, soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre contre des civils et prisonniers de guerre serbes au début du conflit intercommunautaire (1992-95), selon des sources judiciaires. **ATS**

FRANCE

LE PS VEND SON SIÈGE À PARIS

Le Parti socialiste français a annoncé hier son intention de vendre son siège parisien de la rue de Solferino. Une société de gestion immobilière va l'acquérir pour la somme de 45,5 millions d'euros (53 millions de francs). **ATS**

ÉTATS-UNIS

LE TRAIN ROULAIT TROP VITE

Le train de la compagnie Amtrak qui a déraillé lundi matin dans l'Etat de Washington, dans le nord-ouest des Etats-Unis, circulait à une vitesse bien supérieure à la limite autorisée. L'accident a fait trois morts et une centaine de blessés. **ATS**

SYRIE

MACRON DÉNONCE ASSAD

Le président français Emmanuel Macron a qualifié hier d'«inacceptables» les vives critiques adressées la veille par le président syrien Bachar al-Assad. Ce dernier a accusé la France de «soutien au terrorisme». **ATS**

MILLAS

CONDUCTRICE EN GARDE À VUE

La conductrice du car scolaire dont la collision avec un train a fait six morts jeudi en France à Millas a été placée hier en garde à vue. Les «constatations» vont «plutôt dans le sens d'une barrière fermée» du passage à niveau où a eu lieu le drame. **ATS**

Après les incidents lors des manifs contre la décision de Trump sur Jérusalem, l'idée émerge de nouveau

Un commissaire à l'antisémitisme

JOHANNA LUYSSSEN, BERLIN

Allemagne ▶ Y aura-t-il un commissaire à l'antisémitisme au sein du nouveau Gouvernement allemand? Le ministre fédéral de l'Intérieur, Thomas de Maizière, a appelé dimanche à nommer une personne à un tel poste, une semaine après l'émoi provoqué par les dérapages antisémites et anti-israéliens lors de manifestations contre la décision de Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. «L'antisémitisme ne doit jamais reprendre le dessus en Allemagne», a dit Maizière, qui déplorait une hausse en Allemagne de «propos désobligeants, de plaisanteries inappropriées et de comportements discriminatoires à l'encontre de nos citoyens juifs».

Une telle idée n'est pas neuve. Elle émane des Verts et du Conseil central des juifs d'Allemagne, et le groupe parlementaire de la CDU s'y déclare également favorable. De manière générale, cette idée fait consensus dans la classe politique allemande. Une autre suggestion, plus controversée, a toutefois émergé ces derniers jours: celle de l'élu CDU Armin Schuster proposant l'expulsion immédiate des étrangers ayant brûlé des drapeaux d'Israël. Une proposition rejetée par principe par tous les partis, du FDP au SPD – mais pas par l'AFD – beaucoup arguant que de toute façon, on ne sait pas si les brûleurs de drapeaux étaient ou non allemands...

Steinmeier choqué

Le président Frank-Walter Steinmeier s'est déclaré «choqué et honteux» après ces incidents, et a déploré que l'antisé-



Des incidents antisémites ont notamment éclaté début décembre près de la porte de Brandebourg à Berlin lors d'une manifestation contre la décision de Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. **KEYSTONE**

mitisme montre encore «son visage démoniaque de différentes manières». Il a mis en avant la responsabilité qui incombe à l'Allemagne d'apprendre «les leçons des deux guerres mondiales, les leçons de l'Holocauste, la responsabilité pour la sécurité d'Israël, le rejet de toutes formes de racisme et d'antisémitisme». Il s'agit là de principes «non négociables», que doivent respecter tous ceux qui vivent en Allemagne.

Un sentiment de lassitude à l'égard de l'indispensable travail de mémoire est de plus en plus partagé

Le ministre fédéral de la Justice, Heiko Maas, a lui souhaité que l'histoire de l'Holocauste soit enseignée lors des cours d'instruction civique et d'apprentissage de la langue allemande dispensés aux migrants et aux demandeurs d'asile pour favoriser leur intégration. Il a souligné récemment sur le site du *Spiegel* que de nombreux migrants venaient «de pays où de puissantes élites alimentent

la haine des juifs et d'Israël, et où l'antisémitisme est pratiqué presque comme allant de soi». Tous les migrants doivent comprendre, dit-il, que «nous combattons l'antisémitisme des néonazis et que nous ne tolérerons pas plus l'antisémitisme importé par les migrants».

Mais l'antisémitisme en Allemagne ne se réduit pas à ces deux cas de figure. Et les néonazis ne représentent pas à eux seuls toute l'extrême droite alle-

mande. Il y a aussi l'AFD. De nombreux politiciens de ce parti, surtout au sein de son aile identitaire, sont très ambigus sur le sujet. En outre, au cœur de la rhétorique du parti réside l'idée de la non-repentance, c'est-à-dire l'idée qu'il ne faut pas – qu'il ne faut plus – s'excuser pour les crimes commis pendant la Seconde Guerre mondiale. Un exemple parmi d'autres: en janvier 2017, l'élu AFD Björn Höcke avait qualifié le mémorial de l'Holocauste à Berlin de «mémorial de la honte» et appelé l'Allemagne à pratiquer «un virage à 180 degrés en ce qui concerne la mémoire».

La non-repentance

Ce genre de propos entretient cette idée de non-repentance qui, selon un rapport récent sur l'antisémitisme en Allemagne, constitue une forme secondaire (et très populaire) d'antisémitisme. Ainsi, le rapport indique qu'un sentiment de lassitude à l'égard de l'indispensable travail de mémoire est de plus en plus partagé en Allemagne, citant une enquête de 2014 où 55% des personnes interrogées exprimaient leur colère à l'idée que les Allemands soient encore incriminés pour les crimes commis contre les juifs. Dans la même enquête, 49% des personnes interrogées se disaient «lasses» d'entendre parler du sujet encore et encore. Dans la presse allemande, le président du Conseil central des juifs d'Allemagne, Josef Schuster, l'a assuré: «En fin de compte, je vois l'antisémitisme d'extrême droite comme étant au moins aussi dangereux, si non plus dangereux, que celui de l'islam».

Plusieurs centaines de milliers d'Argentins ont dénoncé la réforme des retraites voulue par le gouvernement de Mauricio Macri. De nouveaux incidents ont eu lieu en marge du vote au Congrès

Mauricio Macri allume le feu social

MARC LE DOUARON, BUENOS AIRES

Argentine ► A Buenos Aires, autour du Congrès, un nuage de fumée épaisse plane sur les rues et les places. Sur le sol, une mer de pierres, de décombres et de cartouches de balles en caoutchouc semble avoir tout recouvert, conséquence des affrontements entre des centaines d'émeutiers et la police. Alors que la grande majorité des manifestants convoqués par les partis politiques et les mouvements sociaux défilaient dans le calme, de petits groupes se sont détachés des cortèges et ont commencé à attaquer les forces de l'ordre à l'aide de pierres mais également de cocktails Molotov et de pétards. A l'intérieur du parlement, imperturbables aux affrontements comme à la foule gigantesque qui protestait pacifiquement, les députés ont voté le principe d'une retraite amputée. Si les élus confirment leur vote, l'inflation ne sera plus que partiellement compensée pour les rentiers.

Après la répression aveugle de jeudi dernier durant laquelle des députés de l'opposition et de nombreux journalistes ont été blessés et gazés par la gendarmerie et la police fédérale, le gouvernement avait pris la précaution de mettre sa ministre de la Sécurité, Patricia Bullrich, sur la touche. La protection du Congrès était confiée mardi à la police de la ville de Buenos Aires, avec des ordres clairs: pas d'armes à feu, obligation d'être en uniforme et identifiés et riposte interdite sans autorisation.

Mais face à la détermination et à l'extrême violence d'une minorité de manifestants, les forces de l'ordre ont rapidement été débordées malgré l'intervention de canons à eau et des tirs soutenus de gaz lacrymogène et



Face à la détermination et l'extrême violence d'une minorité de manifestants, les forces de l'ordre ont rapidement été débordées. KEYSTONE

de balles en caoutchouc. Et la police fédérale a dû intervenir pour éloigner les émeutiers.

Chantage aux fonds fédéraux

Une fois la foule dispersée, après trois heures de guérilla urbaine, les forces de l'ordre ont profité de la confusion pour passer à l'action et procéder à des arrestations arbitraires et musclées. Des manifestants qui n'avaient pas pris part aux heurts et des journalistes ont été interpellés

La réforme a ravivé la contestation au sein de la classe moyenne

malgré les protestations de leurs collègues couvrant les événements.

Durant l'évacuation des rues proches du Congrès, des manifestants ont été percutés par des motos et des camions de police, d'autres ont été frappés alors qu'ils étaient au sol. Plusieurs vidéos mettent en évidence ces violences gratuites qui ont marqué une nouvelle journée noire, à l'issue de laquelle plus de 150 personnes ont été blessées et une soixantaine arrêtées.

Minoritaire au Congrès, le président a finalement pu obtenir une courte majorité en menaçant les gouverneurs de provinces péronistes, proches de l'opposition, de voir se tarir les fonds fédéraux. Une «extorsion», selon les élus du Front pour la victoire de l'ancienne présidente et actuelle sénatrice Cristina Kirchner, qui qualifiaient le projet d'inconstitutionnel et d'immoral. María Emilia Soria, députée de la province de Río Negro, est même

allée plus loin en affirmant que les gouverneurs péronistes qui soutenaient le projet du gouvernement étaient les «prostitués de Macri».

Après plus de quatorze heures de discussions, de prises à partie, d'échanges houleux et parfois d'insultes, les députés ont pris part au vote aux alentours de 6h30, mardi matin. Avec 127 voix pour, 117 contre et 2 abstentions, la réforme a été approuvée dans un contexte qui reflète la division profonde de la société argentine. La séance devait reprendre hier soir à l'heure où nous mettions sous presse pour un vote article par article.

Inflation mal compensée

Dans un pays à forte inflation, la réforme modifie la formule de calcul de l'augmentation des retraites et des pensions mise en place par le gouvernement précédent. Selon les calculs réalisés par plusieurs experts, l'augmentation serait de 5,7% avec cette nouvelle formule contre 14% actuellement, ce qui ne permettrait pas aux retraités les plus dans le besoin de faire face à la hausse des prix.

Impopulaire dans le pays, la réforme a ravivé la contestation au sein de la classe moyenne. Durant la nuit, les casseroles ont résonné un peu partout à Buenos Aires et dans les principales villes du pays, rappelant à tous les grandes mobilisations du 19 et du 20 décembre 2001 qui avaient coûté la vie à plusieurs manifestants et obligé le président De la Rúa à quitter le palais présidentiel en hélicoptère.

Alors que l'opposition a déjà fait part de son intention de saisir la justice pour annuler la loi, les mouvements sociaux et les syndicats ont annoncé de nouvelles mobilisations. I

ON NOUS ÉCRIT

lecteurs@lecourrier.ch

EFFORT D'ALPHABÉTISATION

Religions ► Pierre Aguet estime que les religions ont aussi été un vecteur de progrès.

Les religions ont été, au cours du temps, des facteurs de guerre, de violence et de haine. En fait, ce sont le plus souvent les pouvoirs politiques qui les ont instrumentalisées pour assouvir leur soif de puissance. Les religions ont aussi été des facteurs d'émancipation.

Premier exemple: en l'an 63 de notre ère, le grand prêtre Josué ben Gamla ordonne que tous les garçons juifs apprennent à lire pour avoir accès à la Tora. Emanuel Todd n'hésite pas, dans son livre récent «Où en sommes-nous?» à citer cette décision comme «l'acte fondateur du judaïsme». Après la disparition de l'ancrage territorial, cet effort remarquable d'alphabétisation a donné à la diaspora un avantage important au milieu des peuples hôtes. Cela peut se mesurer de plusieurs manières. En Russie, en 1897, le taux d'alphabétisation était de 28% et de 65% pour les juifs. Alexander Adler souligne l'influence considérable des juifs dans l'histoire du monde. Cet avantage s'est poursuivi

tout au long de l'histoire. Il se confirme avec éclat puisque sur les 700 prix Nobel, 150 sont juifs.

Deuxième exemple: peu après la réforme de Luther, à la fin du 16^e siècle, les porteurs de la nouvelle foi ont encouragé les allemands à être les plus nombreux possibles à pouvoir lire la bible. Ils devaient être seuls maîtres de leur compréhension de Dieu, de ses œuvres et de ses volontés. Cet effort d'alphabétisation a permis à l'Allemagne de se hisser très vite à la tête des nations les plus créatives. Il faut ajouter que l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, dans la tendre enfance ne fait pas qu'ouvrir l'enfant à de plus larges connaissances, mais il entraîne aussi son intelligence.

Dans les pays restés catholiques, l'église et sa contre-réforme considéraient les lecteurs de la bible comme des hérétiques. Cette attitude a conduit l'Italie, qui fut pourtant le centre du monde au début de notre ère et qui produisit plus tard des Léonard de Vinci et des Galilée, dans un état de stagnation culturelle freinant gravement son développement économique. L'islam, en ses premiers siècles, fit aussi progresser les connaissances mathématiques et scientifiques.

Donc, les religions n'ont pas été que des vecteurs de conflits, mais également et souvent d'importants promoteurs de progrès. Souvenons-nous qu'avant que l'état n'assume ses responsabilités sociales, c'est les églises qui l'ont fait en créant des asiles, des écoles, des œuvres de charité. Merci aussi pour toutes ces avancées. Il est préférable d'apprendre à un homme à pêcher plutôt que de lui donner un poisson. Quelle magnifique révolution peut être engendrée quand ce précepte s'adresse à tout un peuple.

PIERRE AGUET,
Vevey (VD)

UN BON INVESTISSEMENT

Harcèlement ► Nigel Lindup soutient la création, aux services des élus, d'une cellule spécialisée et indépendante dans le domaine du harcèlement.

Monsieur Aeschi, chef de groupe de l'UDC, s'est opposé à la création au Parlement fédéral d'un organe d'écoute sur le harcèlement au motif de vouloir protéger l'argent des contribuables (*Le Courrier* du 12 décembre «Vers la création d'une cellule d'écoute»). En tant que contribuable je peux l'assurer que je préfère voir «mon» argent dépensé de

cette manière que pour acheter des avions de guerre. Apparemment l'affectation de huit milliards de francs serait acceptable puisqu'il s'agit de me protéger contre un ennemi imaginaire, mais pas un seul franc ne serait disponible pour la protection de nos élus et élues contre un ennemi réel.

Par «ennemi» je ne veux pas dire «le genre masculin», mais le harcèlement. Il ne s'agit pas uniquement de harcèlement sexuel: le harcèlement moral est également un risque, et souvent une réalité, dans tout établissement qui a une hiérarchie. Les deux sont des manifestations de l'exercice arbitraire du pouvoir dans un contexte de manque de contrôle adéquat. Les deux peuvent détruire des hommes et des femmes, même si ce sont celles-ci qui sont le plus souvent les victimes du harcèlement sexuel.

À l'instar de Lisa Mazzone, conseillère nationale, je considère qu'un espace indépendant pour traiter du harcèlement est indispensable. Son mandat devrait comprendre non seulement l'écoute, mais aussi l'investigation des plaintes. Il serait chargé aussi de la prévention, notamment en assurant la sensibilisation et formation de ceux et celles qui travaillent sous la Coupole. Partant, il devrait employer

du personnel professionnel avec une formation adéquate. Sa première tâche devrait être de publier une chartre contre le harcèlement qui contiendrait des définitions des actes inacceptables et des directives sur les comportements respectueux. Si un tel organe parvenait à empêcher des dérives qui, en plus d'être nuisibles, risquent d'être coûteuses pour le contribuable, ce serait un bon investissement.

NIGEL LINDUP,
Versoix (GE)

RÈGLE DES LETTRES DE LECTEURS

Les lettres de lecteurs doivent répondre à certaines règles afin de garantir une qualité de la rubrique ainsi qu'une diffusion régulière des points de vue sans un trop grand délai d'attente. Les textes de nos lecteurs ne doivent pas dépasser une page A4 (soit 2500 signes). Nous nous réservons le droit de réduire les lettres trop longues. Les auteurs sont priés d'indiquer leurs coordonnées complètes et, si cela se justifie, en quelle qualité ils écrivent. Avec nos remerciements La rédaction

L'ONG Public Eye dénonce le géant minier à la justice suisse

Plainte contre Glencore

RACHEL RICHTERICH

Mines ► Les faits reprochés à Glencore sont lourds. Public Eye (anciennement la Déclaration de Berne) accuse le géant des matières premières de malversations lors de l'acquisition de mines en République démocratique du Congo (RDC). Disant disposer d'indices suffisants pour justifier l'ouverture d'une enquête pénale, l'ONG a déposé hier une dénonciation pénale contre le géant zougais des matières premières auprès du Ministère public de la Confédération. Le but: «Que la justice se prononce sur la légalité d'opérations dont la presse et les ONG dénoncent le caractère problématique depuis plus de cinq ans», indique Public Eye.

Les doutes exprimés font écho aux révélations de début novembre, reposant sur les 13,5 millions de documents qui ont fuité du cabinet d'avocats Appleby Global, sis aux Bermudes, baptisés Paradise Papers. Ils portent sur les circonstances dans lesquelles Glencore a acquis, dès 2007, des participations dans des mines de cuivre et de cobalt dans la province de Katanga.

Pas-de-porte bradé

La firme, basée à Baar (ZG), aurait obtenu le droit d'exploiter ces mines à un prix nettement inférieur au pas-de-porte annoncé initialement: la somme exigée serait passée de 585 millions de dollars à 140 millions. Soit quatre fois moins

que le montant proposé aux concurrents – des millions de dollars qui ont échappé à la RDC. Et ce, selon Public Eye, grâce à l'intervention de Dan Gertler, un négociant en diamants israélien, soupçonné de corruption en raison de ses liens étroits avec le président congolais, Joseph Kabila.

La firme aurait obtenu le droit d'exploiter des mines à un prix nettement trop bas

Le MPC confirme avoir reçu la dénonciation, sans commenter davantage. «Elle est en cours d'examen», pour déterminer si elle donnera lieu ou non à l'ouverture d'une enquête pénale. Avec cette procédure, l'ONG dit vouloir déterminer si le géant zougais des matières premières a échoué à prévenir des comportements illicites. Jusqu'à présent, les dénonciations de Public Eye contre Glencore se sont soldées par des revers, le MPC rejetant toute faute de la part de l'entreprise.

Glencore conteste

De son côté, Glencore ne souhaite pas commenter. «Ce serait difficile, étant donné que nous n'avons même pas vu la plainte», note le porte-parole de la multi-



C'est par corruption du président Joseph Kabila (photo) que Glencore aurait obtenu les droits d'exploiter des mines en République démocratique du Congo, dénonce l'ONG Public Eye. KEYSTONE

nationale. Lors de la publication de ces Paradise Papers par le Consortium international de journalistes d'investigation, qui a enquêté pendant près d'un an sur ces données, le géant minier avait déjà réfuté en bloc ces accusations, relayées par Public Eye. Il argumentait alors que les paiements pour les droits d'exploitation des mines correspondaient aux contrats signés.

Quant à ses liens avec Dan Gertler, dont Glencore «ne pouvait ignorer la réputation sulfureuse» selon Public Eye, la firme reconnaissait lui avoir confié mi-2008 la négociation de ces droits d'extraction. Mais le montant de 140 millions aurait été fixé par contrat avant que l'homme d'affaires n'entreprenne les discussions en tant qu'intermédiaire. LA LIBERTÉ

L'Allemagne accuse Facebook

Concurrence ► Les autorités de la concurrence allemandes accusent Facebook d'abuser de sa position dominante sur le marché. Cette accusation remet en cause le modèle économique du réseau social américain reposant sur la publicité ciblée à partir des données de ses usagers.

A l'occasion de la présentation des premiers résultats de l'enquête lancée il y a 20 mois visant le groupe, l'Office fédéral des cartels a estimé que l'entreprise occupait une position dominante au sein des réseaux sociaux et avait abusé de cette situation pour recueillir les données personnelles de ses utilisateurs sans leur consentement. Les autorités de la concurrence ont ouvert leur enquête en mars 2016. Elles soupçonnent le géant américain de mal informer ses utilisateurs sur l'usage de leurs données.

Facebook réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires en vendant de la publicité ciblée grâce aux données qu'il collecte sur ses utilisateurs, leurs opinions et leurs activités en ligne. L'entreprise nie toute infraction.

L'Office des cartels conteste le fait que la société puisse s'arroger le droit d'accéder aux données tierces des utilisateurs dès lors qu'ils ouvrent un compte, y compris depuis les messageries Whatsapp et Instagram.

ATS/REU

TÉLÉVISION

RTS UN	RTS DEUX	TF1	FRANCE 2	FRANCE 3	ARTE	M6
<p>8.25 Top Models ⌘</p> <p>8.50 C'est ma question !</p> <p>9.15 Quel temps fait-il ?</p> <p>9.35 Heartland</p> <p>11.05 Le court du jour</p> <p>11.10 Les feux de l'amour</p> <p>11.45 Demain nous appartient</p> <p>12.15 Plus belle la vie</p> <p>12.45 Le 12h45</p> <p>13.25 Les enfants de Noël</p> <p>Film TV. Drame.</p> <p>14.55 Les enquêtes de Murdoch</p> <p>16.35 Friends</p> <p>17.00 Castle ⌘</p> <p>17.50 Le court du jour</p> <p>17.55 Top Models ⌘</p> <p>18.25 C'est ma question !</p> <p>18.50 Météo régionale</p> <p>18.55 Les titres du 19h30 ⌘</p> <p>19.00 Couleurs locales ⌘</p> <p>19.30 Le 19h30 ⌘</p> <p>20.10 Caravane FM ⌘</p>	<p>10.30 À bon entendeur ⌘</p> <p>11.15 Mise au point ⌘</p> <p>12.05 RTS info</p> <p>12.40 Quel temps fait-il ? Magazine.</p> <p>13.10 Le 12h45</p> <p>13.45 Faló</p> <p>14.10 L'apprenti Père Noël</p> <p>Film. Animation.</p> <p>15.25 RTS Kids</p> <p>17.05 Cœur à Cœur, au rythme de l'espoir</p> <p>17.55 Ski alpin</p> <p>Coupe du monde.</p> <p>Slalom géant parallèle dames. En direct de Courchevel.</p> <p>18.00 Cœur à Cœur, au rythme de l'espoir</p> <p>19.30 Le 19h30 signé</p> <p>20.00 Résultats du Trio Magic, Magic 4 et Banco</p> <p>20.10 Au cœur du sport ⌘</p>	<p>6.25 Tfou ⌘</p> <p>8.30 Téléshopping ⌘</p> <p>Magazine.</p> <p>9.20 Petits secrets entre voisins ⌘</p> <p>10.25 Demain nous appartient ⌘</p> <p>11.00 Les feux de l'amour ⌘</p> <p>12.00 Les 12 coups de midi ! ⌘</p> <p>13.00 Le 13h ⌘</p> <p>13.55 Amoureuse à Noël ⌘</p> <p>Film TV. Drame.</p> <p>15.35 L'ange gardien de Noël ⌘</p> <p>Film TV. Comédie.</p> <p>17.10 4 mariages pour 1 lune de miel ⌘</p> <p>Jeu. Nelly et Guillaume.</p> <p>18.15 Mon plus beau Noël ⌘</p> <p>Jeu. Daniel & Emilie.</p> <p>19.20 Demain nous appartient ⌘</p> <p>20.00 Le 20h ⌘</p> <p>20.45 Nos chers voisins ⌘</p> <p>20.50 C'est Canteloup ⌘</p>	<p>6.30 Télématin</p> <p>9.30 Amour, gloire et beauté ⌘</p> <p>9.55 C'est au programme ⌘</p> <p>10.50 Motus</p> <p>11.25 Les z'amours</p> <p>11.55 Tout le monde veut prendre sa place</p> <p>13.00 13 heures</p> <p>13.55 Ça commence aujourd'hui ⌘</p> <p>Magazine.</p> <p>15.00 Je t'aime, etc. ⌘</p> <p>16.00 Affaire conclue ⌘</p> <p>16.55 Chéri(e), c'est moi le chef ! ⌘</p> <p>17.55 Tout le monde a son mot à dire</p> <p>18.40 N'oubliez pas les paroles ! ⌘</p> <p>20.00 20 heures</p> <p>20.42 Vu</p> <p>20.50 Parents mode d'emploi ⌘</p>	<p>6.00 Ludo ⌘</p> <p>8.40 On a la solution ! ⌘</p> <p>8.50 Dans votre région</p> <p>9.50 9h50 le matin</p> <p>10.50 L'édition des régions ⌘</p> <p>11.15 Midi en France ⌘</p> <p>Magazine. À Ribeauvillé.</p> <p>12.00 12/13</p> <p>12.55 Météo à la carte ⌘</p> <p>13.50 Rex ⌘</p> <p>Série. Mascarade. - La dernière course. - Un homme seul.</p> <p>16.05 Un livre un jour ⌘</p> <p>16.10 Des chiffres et des lettres ⌘</p> <p>16.50 Harry ⌘</p> <p>17.30 Slam ⌘</p> <p>18.10 Questions pour un champion ⌘</p> <p>19.00 19/20</p> <p>20.00 Tout le sport ⌘</p> <p>20.25 Plus belle la vie ⌘</p>	<p>8.35 L'Italie entre ciel et mer</p> <p>9.20 La Great Ocean Road australienne</p> <p>11.30 Les aventures culinaires de Sarah Wiener dans les Alpes</p> <p>12.20 Médecines d'ailleurs</p> <p>12.50 Arte journal</p> <p>13.00 Arte Regards</p> <p>13.35 Conseil de famille</p> <p>Film. Comédie.</p> <p>15.35 Jungwa - L'équilibre rompu... Un réalisateur au Ladakh ⌘</p> <p>16.30 Invitation au voyage</p> <p>17.10 Xenius</p> <p>17.35 Médecines d'ailleurs</p> <p>18.05 Magic Cities</p> <p>19.00 Terres de cinéma ⌘</p> <p>19.45 Arte journal</p> <p>20.05 28 minutes</p> <p>20.50 Tu mourras moins bête ⌘</p>	<p>6.00 M6 Music Clips.</p> <p>7.00 M6 Kid</p> <p>8.55 M6 boutique Magazine.</p> <p>10.00 Desperate Housewives</p> <p>Série. Le bonheur auquel chacun aspire. - Le sac à main. Les uns contre les autres.</p> <p>12.45 Le 12.45</p> <p>13.15 Scènes de ménages</p> <p>15.35 Jungwa - L'esprit de Noël</p> <p>Film TV. Comédie.</p> <p>15.50 Le Noël des petites terreurs</p> <p>Film TV. Comédie dramatique.</p> <p>17.30 Les reines du shopping</p> <p>Jeu. Spéciale Miss : fatale pour un dîner aux chandelles.</p> <p>18.40 Chasseurs d'appart'</p> <p>19.45 Le 19.45</p> <p>20.25 Scènes de ménages</p>
<p>21.10 MAGAZINE</p> <p>INFRAROUGE</p> <p>Magazine. Présentation : Esther Mamarbachi, Alexis Favre. 1h00. Sous forme d'un débat qui se déroule en public, «Infrarouge» aborde les thèmes qui font l'actualité.</p>	<p>20.40 DOCUMENTAIRE</p> <p>MAURICE BÉJART, L'ÂME DE LA DANSE</p> <p>Doc. Danse. Fra. 2017. Réal. : H. de Gerlache et J. de Garrigues. 1h05. Inédit. Maurice Béjart a permis à la danse de s'ouvrir au plus grand nombre.</p>	<p>21.00 SÉRIE</p> <p>ESPRITS CRIMINELS</p> <p>Série. Policière. EU. Avec Daniel Henney. 2 épisodes. Garcia se rend avec Matt Simmons sur les lieux de l'accident qui a frappé les membres de l'unité d'élite.</p>	<p>20.55 SÉRIE</p> <p>ON VA S'AIMER UN PEU, BEAUCOUP...</p> <p>Série. Comédie. Fra. 2017. Saison 1. Avec C. Marchal. 2 épisodes. Inédits. Un veuf de 75 ans atteint d'Alzheimer vient trouver Audrey.</p>	<p>20.55 DOCUMENTAIRE</p> <p>SARDOU, LE FILM DE SA VIE</p> <p>Documentaire. Musical. Fra. 2017. Réal. : L. Luyat et F. Benudis. 2h05. Inédit. Rare à la télévision, Michel Sardou se dévoile et revient sur sa carrière musicale.</p>	<p>20.55 FILM</p> <p>LA FEMME DU BOULANGER</p> <p>Film. Drame. Fra. 1938. NB. Réal. : M. Pagnol. 2h10. Avec Raimu. La jeune épouse d'un vieux boulanger fuit avec un amant. Le boulanger décide de stopper sa production.</p>	<p>21.00 DIVERTISSEMENT</p> <p>NOUVELLE STAR</p> <p>Divertissement. Présentation : Shy'm. 2h25. La finale. En direct. Les quatre finalistes s'élancent une dernière fois sur la scène de la Cité du cinéma pour la finale.</p>
<p>22.10 Swiss Loto</p> <p>22.20 Témoin à charge ⌘</p> <p>Série. Drame. GB. 2016. Saison 1. Avec Billy Howle, Kim Cattrall, Monica Dolan. 3 épisodes. Inédits. Une riche héritière est retrouvée morte dans sa demeure londonienne. Une enquête est ouverte.</p> <p>0.45 Occupied ⌘</p> <p>1.30 Couleurs locales ⌘</p>	<p>21.45 Swiss Loto</p> <p>21.51 Résultats du Trio Magic, Magic 4 et Banco</p> <p>21.55 Le court du jour</p> <p>22.00 Béjart Ballet et Tokyo</p> <p>Ballet : La IX^e Symphonie de Beethoven</p> <p>Concert. 1h30. Cinquante ans après, ce spectacle est présenté à Tokyo.</p> <p>23.30 Le dernier loup</p> <p>Film. Aventures.</p>	<p>22.35 Esprits criminels ⌘</p> <p>Série. Policière. EU. Avec Thomas Gibson. 2 épisodes. L'équipe enquête sur deux assassinats. Les victimes ont toutes les deux été tuées à coups de couteau.</p> <p>0.20 Gotham ⌘</p> <p>Série. Le feu du désespoir. - À chacun sa vérité. - Duel au sommet.</p>	<p>22.50 On va s'aimer un peu, beaucoup... ⌘</p> <p>Série. Comédie. Fra. 2017. Saison 1. Avec Catherine Marchal, Ophélie Kolb, Ryan. Inédit. Ryan, un adolescent difficile, est inculpé pour une affaire de drogue. Il risque une lourde condamnation.</p> <p>23.40 Nina</p> <p>Série. (3 épisodes).</p>	<p>23.05 Grand Soir/3</p> <p>23.35 In Situ ⌘</p> <p>Magazine. Présentation : Marie-Sophie Lacarrau. 0h55. Champions français, les clés de la réussite. Inédit. Marie-Sophie Lacarrau est partie à la rencontre de chefs d'entreprises qui rayonnent dans le monde entier.</p> <p>0.30 Des racines et des ailes ⌘</p> <p>2.40 Midi en France ⌘</p>	<p>23.05 Pelle le conquérant</p> <p>Film. Drame. Dan. 1987. VM. Réalisation : Bille August. 2h25. Avec Pelle Hevnegaard, Max von Sydow, Erick Paaske. Un petit garçon et son vieux père quittent la Suède pour trouver un emploi au Danemark.</p> <p>1.30 L'aventure Bolex</p> <p>2.20 Neuf jours en hiver ⌘</p> <p>Film TV. Drame.</p>	<p>23.25 Nouvelle Star, ça continue</p> <p>Divertissement. Présentation : Érika Moulet, Lola Dubini. 1h05. Inédit. Érika Moulet et Lola Dubini sont aux commandes pour une émission spéciale sur la grande finale.</p> <p>0.30 Empire</p> <p>Série. Tout-puissants. - La chute.</p>

Le Musée d'histoire naturelle de Berne associe l'art à la science pour explorer la fin du monde

L'apocalypse, menace protéiforme

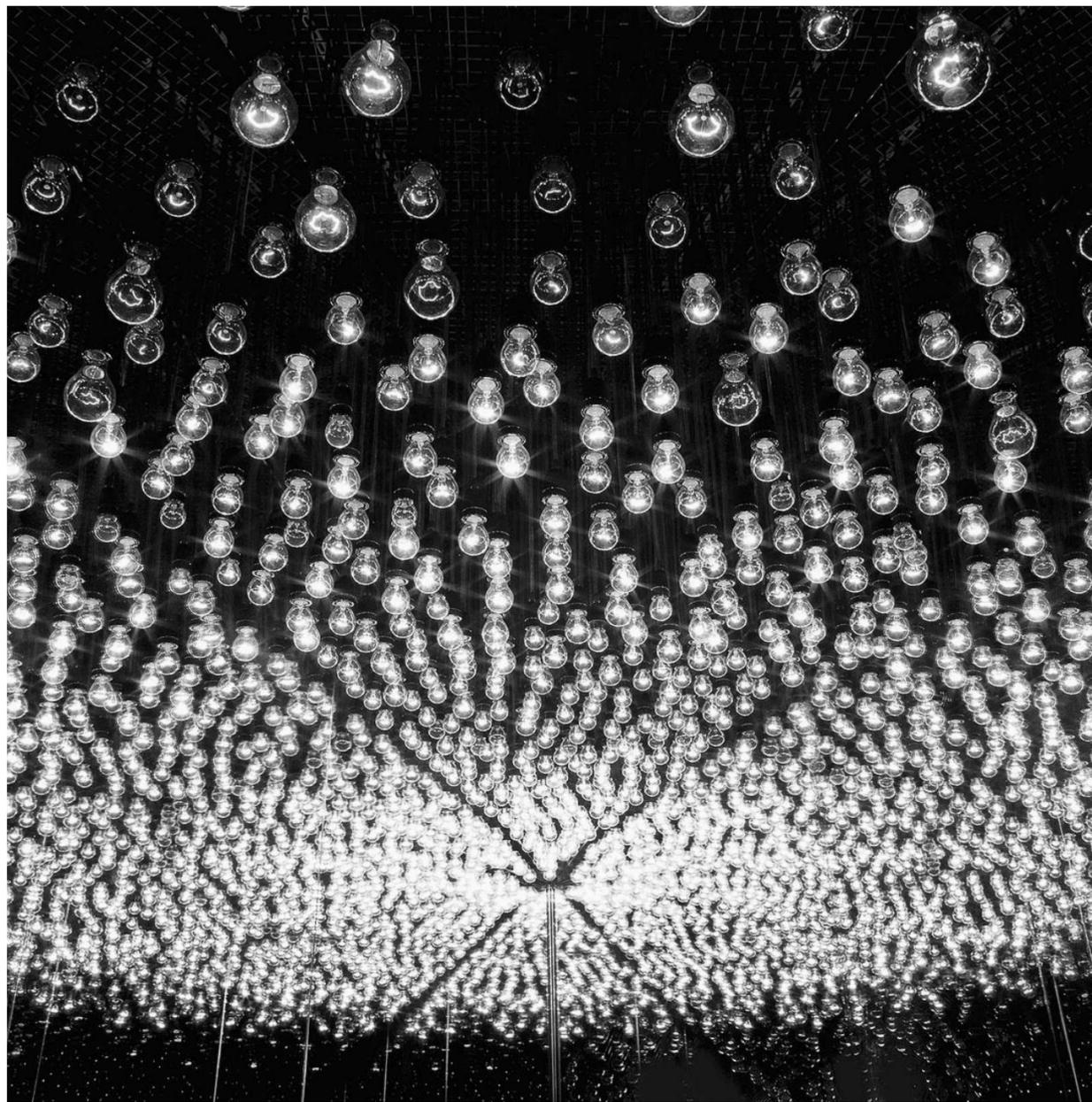
AUDE-MAY LEPASTEUR

Nature ► C'est un ciel d'ampoules, dont seules une poignée est allumée. Doucement, elles pulsent, ronronnement doré qui faiblement éclaire la pièce obscure. Mais la lumière est contagieuse. Elle se propage. Et à chaque respiration, le cercle brillant prend un peu plus d'ampleur, gagne un peu plus d'éclat. Maintenant, grondement étincelant, il envahit tout l'espace. Explosera-t-il en mille fragments, brûlant dans son élan le monde, en une apocalypse de feu et de larmes? Ce soleil d'intérieur, qui nous oblige à observer dans ses miroirs sa fin en accéléré... et la nôtre.

Pour sa nouvelle exposition permanente, qui durera cinq ans, le Musée d'histoire naturelle de Berne a choisi le thème de l'apocalypse. Du jugement dernier des fresques du Moyen Âge aux ruptures amoureuses, en passant par les extinctions de masse et les invasions de zombies, le sujet semble infini. Faisant un pari audacieux, l'institution a choisi non de le dompter grâce aux solides carcans scientifiques, mais de lui donner une dimension plus importante encore, en associant l'art à sa démarche. C'est ainsi qu'au côté des fossiles et autres bombes de lave, on découvre un film retraçant l'inondation d'un McDonald's, des photographies témoignant de l'univers décalé des personnes atteintes de démence, ou une installation de l'artiste saint-gallois Beni Bischof, premier d'une petite série à se voir offrir une carte blanche dans la dernière salle de l'exposition.

Supervolcan sous Naples

L'astre de verre qui accueille le visiteur lui rappelle qu'en matière de fin du monde, il n'est qu'une seule certitude: «Dans quatre milliards et demi d'années, le Soleil enflera avant de se consumer», tranche Martin Heller, de Heller Enterprises, qui a participé à l'élaboration de l'exposition. «Et dans deux



La seule certitude, c'est que le Soleil finira par nous lâcher. Installation signée TheGreenEyl. LISA SCHÄUBLIN/NMBE

milliards d'années, il fera si chaud sur Terre que toute vie aura disparu.»

Mais avant cela, notre planète ne risque-t-elle pas d'être le témoin d'autres apocalypses? Très certainement, si on en croit l'histoire de cette jolie

«Dans quatre milliards et demi d'années, le Soleil enflera»

Martin Heller

boule bleue, qui a déjà vu disparaître la majeure partie de la vie qu'elle abritait à cinq reprises. «Parmi les menaces les plus importantes, il y a les météorites et les supervolcans», explique Dora Strahm, curatrice de l'exposition. Comme la

météorite qui, il y a seulement 15 millions d'années, dévasta l'Europe, détruisant toute forme de vie dans un rayon de 100 km autour de son point d'impact en Allemagne. Ou comme le supervolcan qui sommeille sous Naples, prêt à

noyer d'immenses espaces sous la lave.

Est-ce à dire que l'homme n'est pas le pire ennemi de la Terre? «L'impact de l'homme est très important, mais lorsque la nature frappe, elle le fait avec bien plus de puissance encore», note Dora Strahm.

Drones pollinisateurs

La question de la responsabilité humaine n'en est pas pour autant évacuée. Les milliers d'espèces animales et végétales qui disparaissent chaque année sont représentées ici par de très charismatiques portraits de créatures menacées. L'augmentation du dioxyde de carbone dans l'air, symbolisée par cette carotte de glace polaire, prélevée en 1988. Les tests nucléaires, marqués sur ce globe noir comme la mort.

L'exposition raconte également le mouvement survivaliste, les films catastrophe ou d'extraterrestres, les boîtes d'autoproduction de vers de farine pour la consommation familiale, les placodermes de 10 mètres qui dominèrent les océans pendant 70 millions d'années, les drones pollinisateurs, le plastique emprisonné par les roches volcaniques. Très visuelle, elle présente une fenêtre brisée de Tcheliabinsk, en Russie, où tomba il y a quatre ans un météore, ou le squelette d'un poulet géant, et fictif.

Bon pour les enfants

Exempte de contenus ouvertement violents – à l'exception d'un film de zombies projeté dans une salle à part et dûment annoncé –, l'exposition est adaptée aux plus jeunes. Elle devrait inspirer une foule de questions fascinées à ces derniers, mais pourrait provoquer quelques cauchemars chez les têtes blondes les plus sensibles. Pas de quoi s'en priver toutefois. Après tout, un mauvais rêve, ça n'est pas la fin du monde. |

► *Apocalypse*, Musée d'histoire naturelle de Berne.



Industrie. Cette œuvre d'Andreas Greiner représente un squelette de poulet géant, imprimé en 3D. On y lit une dénonciation des excès de l'industrie agroalimentaire. Dans le monde, les hommes abattent chaque année

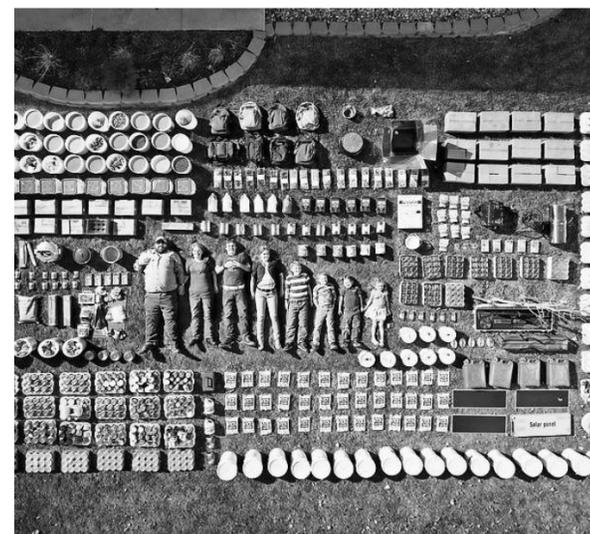
60 milliards de poules. Les os de cet animal se retrouvent presque partout, tant et si bien que si l'être humain venait à disparaître, une des traces de son passage sur terre serait les os de poulets.

AML/LISA SCHÄUBLIN/NMBE



Spéculation. La nature ne cesse pas de faire évoluer les espèces. L'artiste Kathryn Fleming aussi. Elle a imaginé des animaux du futur, armés pour survivre dans le monde de demain. Ici, il s'agit du porc-épic à bec (*Monotremata prunum*, «L'Etronceur»), qui peut se camoufler dans le feuillage d'un arbre de la même couleur, et qui utilise son bec pour tailler les branches et s'en faire un nid.

AML/AML



Survivalistes. Cette photo de la famille Douglas a été publiée dans le *New York Times* en 2012, pour illustrer un article sur le phénomène survivaliste. Etablis à Denver, aux États-Unis, Ron Douglas, sa femme et ses six en-

fants (âgés à l'époque de 4 à 16 ans) sont représentés ici entourés de tout le matériel dont ils auraient besoin pour leur survie durant un an, si une crise majeure devait advenir.

AML/DWIGHT ESCHLIMAN

GENÈVE
CAROUGE

A VOIX HAUTE - LA FORCE DE LA PAROLE. De Ly Ladj, De Freitas Stéphane. VF mer/jeu/ven 17:00 (11/6) 99 min
LE MAÎTRE EST L'ENFANT. De Mourot Alexandre. VF mer/jeu/ven 15:00 19:00 100 min
LE VÉNÉRABLE W.. De Schroeder Barbet. VO mer/jeu/ven 21:00 (16/16) 100 min

LA PROMESSE DE L'AUBE. De Barbier Eric. VF mer/jeu/ven 15:15 18:00 20:45 (14/12) 130 min
47 Rue Saint-Joseph 022 301 54 43 **BIO**

GENÈVE

COCO. De Lee Unkrich et Adrian Molina avec les voix de Andrea Santamaria, Ary Abittan. VO mer/ven 11:00 109 min
MURDER ON THE ORIENT EXPRESS (MEURTRE DANS L'ORIENT EXPRESS). De Kenneth Branagh. VO mer/jeu/ven 13:15 17:00 19:00 21:00 114 min
PADDINGTON 2. De Paul King avec la voix de Guillaume Gallienne. VO mer/jeu/ven 15:15 95 min
SUBURBICON. De Clooney George. VO ven 22:55 (16/16) 105 min
17 rue de la Corraterie 022 312 17 17 **CINÉ 17**

ANNA KARENINA - VRONSKY'S STORY. De Schachnasarow Karen. VO mer/jeu/ven 20:20 138 min

L'INTELLIGENCE DES ARBRES. De Julia Dordel et Guido Tölke. VO mer/jeu/ven 18:50 80 min
8, Boulevard de Saint-Georges 022 329 45 02 **CINELUX**

STAR WARS: EPISODE VIII. De Rian Johnson. VO mer/jeu/ven 13:00 15:45 18:30 21:15

A BEAUTIFUL DAY. De Lynne Ramsay. VO ven 23:55 85 min

SUBURBICON. De Clooney George. VO mer/jeu/ven 11:15 (16/16) 105 min

Rue de Carouge 72-74 022 310 72 74 **CINERAMA EMPIRE**

JALOUSE. De Foenkinos David, Foenkinos Stéphane. VF mer/jeu/ven 16:10 (14/12) 107 min

LUCKY. De Lynch John Carroll. VO mer/jeu/ven 14:00 18:30 20:45 (14/8) 88 min

3, Pl. des Eaux-Vives 022 736 89 20 **LE CITY**

12 JOURS. De Depardon Raymond. VF mer/jeu/ven 13:55. VF mer/jeu/ven 18:50 (16/12) 87 min

THE FLORIDA PROJECT. De Baker Sean. VO mer/jeu/ven 18:35 21:00. VO mer/jeu/ven 14:00 16:25 (14/14) 112 min
LES GARDIENNES. De Beauvois Xavier. VF mer/jeu/ven 15:50. VF mer/jeu/ven 18:25 (12/10) 134 min

LE SENS DE LA FÊTE. De Toledano Eric, Nakache Olivier. VF mer/jeu/ven 20:45 (14/10) 116 min

M. De Forestier Sara. VF mer/jeu/ven 14:00 (14/10) 99 min

SUBURBICON. De Clooney George. VO mer/jeu/ven 16:10 21:10 (16/16) 105 min

23 rue des Eaux-Vives 022 736 04 22 **LES SCALA**

LA PASSION VAN GOGH. De Welchman Hugh , Kobiela Dorota (12/10) 95 min

THE SQUARE. De Östlund Ruben. VO mer/jeu/ven 20:45 (14/14) 142 min

LA VILLA. De Guédiguian Robert. VF mer/jeu/ven 16:30 18:40 (12/6) 107 min

Rue de la Servette 78 022 733 19 00 **NORD-SUD**

INTO ETERNITY. De Madsen (I) Michael. VO jeu 20:30 (16/16) 75 min

GENÈVE

Pharmacie de garde:

Pharmacie Pharma24, Hôpital, boulevard de la Cluse 38, 022 808 00 18

Médecine : 022 372 33 11 ou téléphone 022 382 33 11.

Hôpital cantonal, Rue Micheli-du-Crest 24, 24h24

SOS Médecins à domicile: 022 748 49 50. 24h24,

SOS Infirmières: 022 420 24 64. 24h24

Maternité : 022 382 42 36, (Obstétrique/accouchements) 022 382 68 16 (Gynécologie) Bd de la Cluse 32. 24h24

Pédiatrie: 022 382 45 55, Hôpital des enfants, rue Willi-Donzé 6 24h24
Lu-ve de 18h à 24h, week-end et jours fériés de 08h à 24h (tél. obligatoire): 022 305 04 58 ,Clinique des Grangettes, ch. des Grangettes 7,

GENÈVE
CAROUGE

SANTA CLAUS CONQUERS THE MARTIANS (LE PÈRE NOËL CONTRE LES MARTIENS). De Nicholas Webster. VF ven 23:30 81 min

THE VISIT - AN ALIEN ENCOUNTER. De Madsen Michaël. VO mer/ven 20:30 (14/12) 86 min

4 pl. des Volontaires 022 328 09 26 **SPOUTNIK**

PRENDRE LE LARGE. De Gaël Morel (France, 2017). VOST.

Michel Simon 20 Décembre 17:00. 21 Décembre 21:00. 23 Décembre 16:45, 25 Décembre 14:45 et 19:00.

Henri Langlois 20 Décembre 19:15, 21 Décembre 16:00, 22 Décembre 21:15, 23 Décembre 21:15, 24 Décembre 14:30 et 19:00, 26 Décembre 17:00 et 21:15.

JEUNE FEMME. De Léonor Serraille (France, Belgique, 2017). VOFR. Henri Langlois 20 Décembre 17:15, 21 Décembre 21:15, 23 Décembre 14:15 et 16:30. Michel Simon 26 Déc. 14:15

FELLINI ROMA. De Federico Fellini (Italie, 1972). VOST. Michel Simon 20 Décembre 19:00

UN HOMME INTEGRE. De Mohammad Rasoulof (Iran, 2017). VOST. Henri Langlois 20 Décembre 21:15, 21 Décembre 18:45, 22 Déc. 19:00

24 Décembre 16:30, 25 Décembre 21:15, 26 Décembre 14:30 et 19:00. Michel Simon 23 Décembre 2017 14:30 et 21:00

L'USINE DE RIEN (A FABRICA DE NADA). De Pedro Pinho (Portugal, 2017).

VOST. Michel Simon 21 Décembre 15:45

L'AMOUR A LA VILLE. De Federico Fellini (Italie, 1953). VOST. Henri Langlois 21 Décembre 18:00

Michel Simon 24 Décembre 17:45

LE CHEIK BLANC. De Federico Fellini (Italie, 1952). VOST. Michel Simon 21 Décembre 19:15

26 Décembre 19:15

EX LIBRIS: THE NEW YORK LIBRARY. De Frederick Wiseman (Etats-Unis, 2017). VOST. Michel Simon 22 Décembre 16:30.

Henri Langlois 25 Décembre 14:30

LUCI DEL VARIETA. De Federico Fellini, Alberto Lattuada (Italie, 1951). VOST. Henri Langlois 22 Décembre 17:00

LA DOLCE VITA. De Federico Fellini (Italie, France, 1960). VOST. Michel Simon 22 Décembre 20:15

THE SQUARE. De Ruben Östlund (Suède, Allemagne, France, Danemark, 2017). VOST. Henri Langlois 23 Décembre 18:30, 25 Décembre 18:15. Michel Simon 26 Décembre 2017 16:30

I VITELLONI. De Federico Fellini (Italie, France, 1953). VOST. Michel Simon 23 Décembre 18:45

LA CITE DES FEMMES. De Federico Fellini (Italie, 1980). VOST. Michel Simon 24 Décembre 15:00

AMARCORD. De Federico Fellini (Italie, 1974). VOST. Michel Simon 24 Décembre 18:30

LES NUITS DE CABIRIA. De Federico Fellini (Italie, France, 1957) Michel Simon 25 Décembre 17:00

CASANOVA. De Federico Fellini (Italie, 1976). VOST. Michel Simon 25 Décembre 21:00

SATYRICON. De Federico Fellini (Italie, France, 1969). VOST. Michel Simon 26 Décembre 21:00

16, rue du Général-Dufour, www.grutli.ch **LES CINÉMAS DU GRÜTLI**

VAUD
AUBONNE

LA VILLA. De Guédiguian Robert. VF mer/jeu 20:30 (12/6) 107 min

25, Grand-Rue 021/808 53 55 **REX**

GENÈVE

GENÈVE

Chêne-Bougeries 022 719 61 00, Hôpital de la Tour, av. J.-D. Maillard 3, Meyrin

Psychiatrie : 022 305 41 11. Belle-Idée, 2 ch. Petit-Bel-Air, Chêne-Bourg, 24h24.

Dentiste: 022 346 64 44

Permanence Champel, ch. Malombré 5 022 346 64 44

Permanence Servette, av. Wendt 60 022 733 98 00

Lu-Ve 8h-19h, Sa 8h-17h

Les Di et jours fériés 9h-17h

Champel ou Servette en alternance

VAUD
AIGLE & BEX/VILLENEUVE

Pharmacie de garde: Pharmacie de la Fontaine, Rue du Cropt 9, Bex, 024/463.33.15

LAUSANNE ET ENVIRONS

Pharmacie de garde : Pharmacie 24 SA, Lausanne, 0848 133 133.

VAUD
AIGLE & BEX/VILLENEUVE

Pharmacie de garde: Hors de ces horaires, le pharmacien de garde n'est à disposition que pour les

BEX

LES AS DE LA JUNGLE. De David Alaux avec les voix de Philippe Bozo, Laurent Morteau. VF ven 16:30 97 min

STAR WARS: EPISODE VIII. De Rian Johnson. VF ven 20:30

SUBURBICON. De Clooney George. VF mer 20:00 (16/16) 105 min

Société coopérative Le cinéma de Bex Avenue de la Gare 4A 024 463 14 92 **GRAIN D'SEL**

LAUSANNE

DERNIERS JOURS À LA HAVANE (ULTIMOS DIA SEN LA HABANA). De Fernando Perez. VO mer 20:00 93 min

LOS PERROS (LES CHIENS). De Marcela Said. VO jeu 20:00 94 min

A FÁBRICA DE NADA (L'USINE DE RIEN). De Pedro Pinho. VO ven 20:00 177 min

Avenue de Lavaux 36 021 711 31 91 **CINEMA CITYCLUB**

LAUSANNE

THE MUMMY. De Alex Kurtzman. VO ven 15:00 73 min

L'ETRANGE CRÉATURE DU LAC NOIR. De Jack Arnold. VO ven 21:00 80 min

LA FIANCÉE DE FRANKENSTEIN. De Whale James. VO ven 18:30 75 min

FRANKENSTEIN. De Whale James. VO jeu 21:00 71 min

TITICUT FOLLIES. De Frederick Wiseman. VO jeu 15:00 84 min

EXPLORERS. De Joe Dante. VO mer 19:00 109 min

PROMISED LAND. De Gus Van Sant. VO jeu 18:30 106 min

3 allée E. Ansermet 058 800 02 00 **CINEMATHEQUE SUISSE**

LAUSANNE

ZINEMA FERME les 24+25 decembre 2017 et 31+1^{er} janvier 2018.

MISE A MORT DU CERF SACRE. Tous les jours, 16h00 (1)

DIDI CONTRACTOR. Tous les jours, 16h00 (2)

ENCORDES. Tous les jours, 18h00 (1)

LE MAITRE EST L'ENFANT. Tous les jours, 18h00 (2)

UN HOMME INTEGRE. Tous les jours, 20h00 (1)

LOVING VINCENT. Tous les jours, 20h00 (2)

CALABRIA. Tous les jours, 22h00 (1)

FAVELA OLIMPICA. Tous les jours, 22h00 (2) Grande rue 28 032 481 43 29 **ZINEMA**

THIRST STREET. Nathan silver, 2017, france/états-unis, Dcp, vostfr, mer 19:00, ven 20:30, sam19:00

16/16 ans 83 min

THE FIRST LAP. Kim dae-hwan, 2017, corée du sud, dcp, Vostfr, mer 20:30, jeu 18:45, sam 17:15, 16/16 ans 101 min

A BEAUTIFUL DAY Lynne ramsay, 2017, gb/fr/usa, Dcp, vostde/fr, Jeu 20:30, ven 18:45, sam 15:30 & 20:30, 16/16 ans 90 min

4, route Aloys-Fauquez, Lausanne, belleveaux.ch 9 **CINÉMA BELLEVAUX**

LAUSANNE-PRILLY

FERDINAND. De Carlos Saldanha avec les voix de John Cena, Kate McKinnon. VF mer/jeu/ven 13:00 15:30 18:30 20:00 106 min

L'EXTRAORDINAIRE WEEK-END DE LA FAMILLE MOLL. De Manuel F. Hendry. VF mer/jeu/ven 13:15 90 min

STAR WARS: EPISODE VIII. De Rian Johnson. VF mer/jeu/ven 14:00 17:00. VF mer/jeu 20:15. VF ven 20:15 22:30. VF mer/jeu/ven 15:30

MURDER ON THE ORIENT EXPRESS. VF mer/jeu/ven 15:00 17:30. VF mer/jeu/ven 20:00. VF ven 22:30 114 min

NYON/LA CÔTE, MORGES...

Pharmacie de garde: Pharmacie Principale Chavannes, Rue St-Cergue 6, Begnins, 022 366 13 03

ORBE, COSSONAY, VALLORBE

Pharmacie de garde: Pharmacie du Sapin, Vallorbe, Grand-Rue 6, 021 843 10 25

PAYERNE ET ENVIRONS

Pharmacie de garde: Pharmacie du Banneret, Payerne, 19 rue de Lausanne

YVERDON-LES-BAINS

VAUD

Pharmacie de garde: Pharmacie de la Place (27 et 28 mai). Urgences : 0848 133 133.

NEUCHÂTEL
LA CHAUX-DE-FONDS

Pharmacie de garde: Pharmacie de la Gare, lu-sa jusqu'à

NEUCHÂTEL

JUMANJI: BIENVENUE DANS LA JUNGLE. VF mer/jeu 15:45 21:00. VF ven 15:45 21:00 22:30. VF mer/jeu/ven 13:00 18:30 112 min

COCO. De Lee Unkrich et Adrian Molina avec les voix de Andrea Santamaria, Ary Abittan. VF mer/jeu/ven 17:45. VF mer/jeu/ven 13:15 15:30 109 min

SANTA & CIE. De Alain Chabat. VF mer/jeu/ven 18:00 20:15

DRÔLES DE PETITES BÊTES. De Arnaud Bouron et Antoon Krings avec les voix de Kev Adams, Virginie Efira. VF mer/jeu/ven 13:00 77 min

1, Chemin du Viaduc 021 621 88 20 **CINÉTOILE**

LEYSIN

JALOUSE. De Foenkinos David, Foenkinos Stéphane. VF ven 20:00 (14/12) 107 min

Classic Hôtel 024 493 06 06 **LE REGENCY**

NEUCHÂTEL
LE LOCLE

BAD MOMS 2. De Jon Lucas et Scott Moore. VF mer 18:30. VF ven 16:15

L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE. DeNicolas Vanier . VF jeu 16:15 116 min

LA VILLA. De Guédiguian Robert. VF mer 16:15. VF ven 18:30 (12/6) 107 min

1, Avenue du Technicum **CASINO**

LA CHAUX-DE-FONDS

JEUNE FEMME De Léonor Serraille. VO mer, ven et dim 18:15, lu 20:45. 97 min

FAVELA OLIMPICA. De Samuel Chalard. VO jeu et mar 18:15, sam 20:45, dim 16:00. 93 min

L'USINE DE RIEN (A FABRICA DE NADA). De Pedro Pinho. VO mer, jeu et dim 20:00, sam 15:00, lun 17:30. 177 min

MONTEREY POP. De D. A. Pennebaker. VO ven 20:45. 89 min

BONNIE & CLYDE. D'Arthur Penn. VO sam 18:15. 111 min

L'ENFANT AU GRELOT. De Jacques-Rémy Gierod. VF lun 16h00. 52 min

EX LIBRIS - NEW YORK PUBLIC LIBRARY. De Frederick Wiseman. VO mar 12:00. 197 min

LE DIRIGEABLE VOLE. De Karel Zeman. VF ma 16:00. 85 min

LA CHINOISE. De Jean-Luc Godard. VF ma 20:45. 96 min

Centre de culture ABC, 11, rue du Coq **ABC**

NEUCHÂTEL

CINEMA MINIMUM ferme les 24+25 decembre 2017 et 31+1^{er} janvier 2018.

EX-LIBRIS. Mercredi 20 decembre, 18:00

DIDI CONTRACTOR – LA VIE EN MAISON DE GLAISE. Jeudi 21 decembre, 18:00

PRENDRE LE LARGE. Jeudi 21 decembre, 20:00

PRENDRE LE LARGE. Vendredi 22 decembre, 18:00

SAMI – UNE CHRONIQUE LAPONE. Vendredi 22 decembre, 20:00

AGENDA CULTURE

ÉVÈNEMENTS
NEUCHÂTEL
<p>«UNE HISTOIRE DES CIVILISATIONS DE L'ISLAM». Exposition du MuCivl, Musée des civilisations de l'islam. Du mardi au dimanche, de 14h à 17h. Ouverture sur demande en dehors des horaires. 02.11.2016-20.12.2017.</p> <p>La Chaux-de-Fonds, Musée des civilisations de l'Islam, mucivi.ch, avenue Léopold-Robert 109, 032 910 52 31</p>
GENÈVE
<p>«ASSIETTES PARLANTES». Exposition temporaire. Ouvert de 10h à 18h, sauf lundi. 10.02.2017-21.01.2018.</p> <p>Musée Ariana, avenue de la Paix 10, www.ariane-geneve.ch, 022 418 54 50</p>
<p>«L'EFFET BOOMERANG - LES ARTS ABORIGÈNES D'AUSTRALIE». Ouvert 11h-18h fermé le lundi. Gratuit jusqu'à 18 ans et le 1er dimanche du mois. Entrée libre chaque premier dimanche du mois. 19.05.2017-07.01.2018.</p> <p>«AUSTRALIE, LA DÉFENSE DES OCÉANS, L'ART DES GHOSTNETS». Du 8 nov. au 12 jan 2018. projet monumental basé sur les créations d'artistes des îles du détroit de Torrès, dans la lointaine péninsule septentrionale du Cap York (Australie, Queensland), qui luttent pour conserver</p>
<p>leur lien ancestral avec la nature. 08.11.2017-12.01.2018.</p> <p>MEG Musée d'ethnographie de la Ville de Genève, 65, boulevard Carl-Vogt, 022 418 45 50, www.meg-geneve.ch</p>
<p>30 ANS DES ÉDITIONS «LA JOIE DE LIRE». Exposition temporaire. 05.09.2017-23.12.2017.</p> <p>Dans le parc des Bastions, Bibliothèque de Genève (BGE)</p>
<p>«NOTRE ÎLE AUX ÉPICES», THE OCEAN MAPPING EXPEDITION. Exposition. Tour du monde à la voile de 4 ans, 2015-2019, science éducation et culture. 02.09.2017-31.01.2018.</p> <p>Bibliothèque de la Cité, place des Trois-Perdrix</p>
<p>«STATUES/STATUTS», François RUEGG. Exposition. 15.09.2017-04.03.2018.</p> <p>Musée Ariana, avenue de la Paix</p>
<p>«LA VILLA D'HADRIEN COMME SI VOUS Y ÉTIEZ». Du lu au ve 7h30-19h. Expo sur la villa romaine de l'empereur Hadrien (Ile s. ap. J.-C.) 17.10.2017-12.01.2018.</p> <p>Salle d'exposition de l'Université de Genève, Uni Carl-Vogt</p>
<p>«AMOUREUX ET ÉCRIVAINS». Du 17 oct. au 31 jan. S. CORINNA BILLE ET MAURICE CHAPPAZ. 17.10.2017-31.01.2018.</p> <p>MRL, Maison de Rousseau et de la Littérature, 40, Grand-Rue, Vieille-Ville</p>

Le service funéraire de la paroisse de Saint-Roch

CONVOIS FUNÈBRES

Mercredi 20 décembre

VAUD
<p>Louisette Birchler, décédée à 96 ans, cérémonie funèbre en l'église Notre-Dame d'Orbe à 14h, honneurs à 15h. Carine Dreier-Bensen, Oron-la-Ville. Jeanne Fluri-Dubois, décédée à 102 ans, une cérémonie d'adieu se déroulera à la chapelle Saint-Roch (Lausanne) mercredi 17 janvier 2018 à 11h, honneurs à 11h30. Jacqueline Fontana-Gavillet, décédée à 83 ans, cérémonie d'adieu au temple Saint-Vincent aux Planches à Montreux (Vaud) à 14h. Catherine Haenni, Montpreveyres. Renée Hurni-Sunier, décédée à 90 ans, cérémonie d'adieu à l'église de Cotterd à 13h30. Thérèse Longchamp-Dewarrat, Bottens. Oskar Mlaker, Lausanne. Maurice Negri, Leysin. Gérard Oehen, Vaud. Alfred Pirolet, Aigle. Bernard Pousaz, décédé à 71 ans, cérémonie au temple du Cloître à Aigle à 10h30, honneurs à l'issue de la cérémonie. Jean-Pierre Rigo, Orbe. Sharif Ghobadi, cérémonie au funérarium d'Yverdon-les-Bains à 14h. Quoc Tuan Tran, décédé à 78 ans, cérémonie au Centre funéraire de Montoie (Lausanne) chapelle A à 13h. Marthe Steiner La Sarraz. Ramon Sangra, Lausanne.</p>
NEUCHÂTEL
<p>Margrith Capt, Neuchâtel. Marguerite Monnier, Saint-Blaise. Francis Perret, Boudry. Heidi Schmid-Tännler, Bevaix.</p>
JURA
<p>Alessandrina Clemares, Delémont.</p>
GENÈVE
<p>Christian Dodel, décédé à 88 ans, obsèques au Centre funéraire de Saint-Georges (Petit-Lancy) à 10h. Catherine Gantès, née Dessus, décédée à 65 ans, cérémonie religieuse en l'église Sainte-Pétronille à Pregny-Chambésy (GE) à 14h30. Jean-Pierre Gerber décédé à 87 ans, cérémonie d'adieu au temple de Vernier (GE) à 10h. Yolanda Grosjean, née Bosshard, décédée le 9 décembre, la cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité. Serge Guisolan, décédé lle 15 décembre, cérémonie d'adieu à la chapelle du Centre funéraire de Saint-Georges à 16h. Anne-Lise Jordan, née Veuthey, Genève. Mireille Klemm, Genève. Bahman Nassiri, cérémonie d'adieu au Centre funéraire de Saint-Georges (Petit-Lancy) à 14h15. Olga Olgiasi, décédée à 105 ans, cérémonie religieuse à Carouge en l'église Sainte-Croix à 10h30 (place du Marché). Pierre Marc Senglet, décédé aux HUG le 2 décembre. Rita Silvani, née Rivoiro, décédée le 16 décembre, célébration au Centre funéraire de Saint-Georges (Petit-Lancy, 13, chemin de la Bâtie) à 13h. Roland Teyssot, cérémonie en son honneur au temple du Petit-Saconnex à 14h.</p>

VALAIS
<p>Roland Barras, Crans-Montana, la cérémonie a eu lieu le 19 décembre. Pierre Frossard, Valais. Jean-Pierre Perret, Sion, la cérémonie a eu lieu le 19 décembre. Damien Vuadens, messe de sépulture à l'église paroissiale de Vouvry à 16h30.</p>

Jedi 21 décembre

VAUD
<p>Barbara Croisier-Schlosser, décédée à 82 ans, cérémonie d'adieu en la chapelle catholique de Bière à 14h, honneurs à 14h30. Eric Depallens, décédé à 79 ans, culte au temple de Gryon à 14h. Janine Juvet, décédée à 89 ans, la cérémonie aura lieu au temple du Cloître, à Aigle. Rosemarie Tschantz-Volet, Hermenches, messe d'adieu au temple Saint-Etienne à Moudon à 10h30.</p>
GENÈVE
<p>Christian Baumgartner, décédé à 85 ans, cérémonie en la chapelle du Centre funéraire de Saint-Georges à 10h. Gérard-François Berthet, cérémonie religieuse au temple de Carouge à 14h. Liliane Julita, née Maurer, décédée à 90 ans, recueillement au Centre funéraire de Saint-Georges à 10h45. Jean-Luc Martin, décédé à 76 ans, cérémonie religieuse en l'église Sainte-Marie-Madeleine à Thônex à 10h30. Marie-Louise Pinget, décédée à 92 ans, cérémonie religieuse en l'église Sainte-Croix à Carouge (place du Marché) à 10h30. Yvette Zbinden-Leroy, décédée à 87 ans, cérémonie de recueillement au cimetière de Saint-Georges à 14h15.</p>
NEUCHÂTEL
<p>Pierre Alain Clottu, Neuchâtel. Lino Muisi, Saint-Blaise.</p>
VALAIS
<p>Bernadette Bonvin, née Mathys, messe d'enciellement en la cathédrale de Sion à 10h30. Henriette Bruttin-Gross, messe de septième à la chapelle d'Uvrier à 19h.</p>

NEUCHÂTEL
<p>Pierre Alain Clottu, Neuchâtel. Lino Muisi, Saint-Blaise.</p>

VALAIS
<p>Bernadette Bonvin, née Mathys, messe d'enciellement en la cathédrale de Sion à 10h30. Henriette Bruttin-Gross, messe de septième à la chapelle d'Uvrier à 19h.</p>

Vendredi 22 décembre

GENÈVE
<p>Paul Queru, décédé à 86 ans, cérémonie en la chapelle B du Centre funéraire de Saint-Georges à 15h. Silvia Romang, née Tel, décédée à 91 ans, cérémonie religieuse en l'église de la Visitation à Meyrin à 14h; l'inhumation suivra au cimetière de Feuillasse.</p>
NEUCHÂTEL
<p>Erica Jaunin-Schmid, Neuchâtel.</p>

PUBLICITÉ
DECES.CH

«**JAZZ ET LETTRES**». Exposition temporaire. Jusqu'au 25.02.2018.
Cologne, Fondation Martin Bodmer

VALAIS
<p>«EN MARCHÉ, FAIRE UN PAS C'EST FAIRE UN CHOIX». Exposition artistique. En Marche, une exposition qui thématise la notion de marche en tant qu'engagement physique et social. De l'empreinte du pied à la transgression des frontières et de l'ascension alpine à la manifestation politique, la marche est abordée à travers des œuvres et des objets valaisans, suisses et internationaux de différentes époques et disciplines. 03.06.2017-07.01.2018.</p> <p>Sion, Le Pénitencier, 24, rue des Châteaux</p>
EXPOSITION COLLECTIVE. 23.08.2017-24.01.2018.
Sierre, Passage métropole, Avenue Général Guisan 30

« MOMENTS ». Expo de photos de Jean-Blaise Pont. Ouvert 13h-18h. 10.11.2017-07.01.2018.
Médiathèque Valais, Martigny, 15 avenue de la Gare, www.mediatheque.ch, 027 607 15 40

VAUD
<p>«TROP, C'EST TROP !», MYTHES ET LIMITES. Du ma au di 11h-18h, fermé le lundi sauf en juillet août & les lundis fériés, fermé les 24, 25 déc, le 31 décembre et le 1er janvier. Exposition temporaire autour du thème de l'excès et de l'hybris antique. 04.03.2017-07.01.2018.</p> <p>Musée romain de Lausanne-Vidy, 24, chemin du Bois-de-Vaux, 021 315 41 85, www.lausanne.ch/mrv</p>
EXPOSITION D'ANTIPHONAIRES DU MOYEN ÂGE. Livres du XVe siècle, parchemin (v. 1490). 04.10.2017-04.02.2018.
Musée historique de Vevey

JURA
<p>«NOËL POUR TOUS». Di 24 déc. dès 18h. S'inscrire jusqu'au 20 décembre, à hotel-restaurant@cafe-du-soleil.ch ou au tél. 032 951 16 88. 24.12.2017.</p> <p>Saignélgier, Café du Soleil</p>
MARCHÉ DE NOËL GRATUIT. Sa 23 déc. 10h-16h. 23.12.2017.
Delémont, La Cantine, 105, rue des Moutier

OPÉRA
GENÈVE
<p>«FIGARO-CI, FIGARO-LÀ». Un spectacle proposé par Joan Mompart sur des airs et des ouvertures célèbres tirés du Barbier de Siviglia (Rossini, Paisiello), des Nozze di Figaro (Mozart) et de Fantasio (Offenbach). Les 20 et 22 mars 2018 à 19h30. 13.11.2017-22.03.2018.</p> <p>Opéra des Nations, avenue de France, www.geneveopera.ch</p>
MUSIQUES
GENÈVE

LE PETIT NOËL DES ATELIERS JUNIOR. Me 20 déc. dès 19h. Avec Fiona Haas, Enzo Weidberg, Ester Vaucher, Gaëlle Cherix, Noëmi Aeschimann, Lucas Maneff, Arno Kristensen... 20.12.2017.

AMR/Sud des Alpes, 10, rue des Alpws, www.amr-geneve.ch

BAIJI BHATT & RED SUN. Jeu. 21 décembre 20h. Jazz, world. 21.12.2017.

L'Abri, 1 place de la Madeleine

CONCERT DE NOËL DE L'ENSEMBLE VOCAL DE POCHÉ - «DU HAUT DU CIEL, JE VIENS VERS VOUS». Sa 23 décembre 17h. Oeuvres de Jean-Sébastien Bach, Benjamin Britten, Buxtehude, byrd, Bult, Lauridsen, Pachelbel, Praetorius et Tallis. 23.12.2017.

Cathédrale Saint-Pierre, Vieille-Ville, office de la Veille de Noël

CONCERT DE NOËL AU VICTORIA HALL, CAPPELLA GENEVENSIS. Jeu. 21 décembre 19h30. Récitante Manuelle Pernoud. Programme: Vivaldi, Zelenka. **DIRECTION MUSICALE DE CLAUDE-XAVIER HOLLENSTEIN**. 21.12.2017.

Victoria Hall, rue Général-Dufour, davantage d'infos sur www.capella-genevensis.ch

CONCERT DE NOËL DE L'ORCHESTRE DE LANCY-GENÈVE. Ve 22 décembre à 20h. **DIRECTION ET VIOLON: ROBERTO SAWICKI**. Soliste: Robert Faltin, trompette. Programme: Torelli, Telemann, American Songs, Cancion Mexicana. 22.12.2017.

Grand-Lancy, église de Notre-Dame des Grâces, 5, avenue des Communes-Réunies

VAUD
<p>CONCERT DE NOËL DE L'ENSEMBLE VOCAL DE POCHÉ - «DU HAUT DU CIEL, JE VIENS VERS VOUS». Jeu. 21 décembre 20h15. Oeuvres de</p>

Jean-Sébastien Bach, Benjamin Britten, Buxtehude, byrd, Bult, Lauridsen, Pachelbel, Praetorius et Tallis. 21.12.2017.

Epalinges, Eglise des Croisettes
ENFANTS / TOUT PUBLIC
GENÈVE
<p>«PETIT SY, TOUTE UNE MONTAGNE». Dès 5 ans. Me 15h, sa 17h, di 11h+17h... 02.12.2017-20.12.2017.</p> <p>TMG Théâtre des Marionnettes de Genève, 3, rue Rodò, www.marionnettes.ch</p>
VAUD

«**LA FARCE DE MAÎTRE PATELIN**».. Du 6 au 31 déc. Me 17h, sa 14h et 17h, di 14h et 17h. Dès 7 ans. ôLe 31 déc. réveillon du Nouvel An avec buffet après le spectacle jusqu'aux 12 coups de minuit. D'après un classique de la littérature française de la fin du Moyen Age. 06.12.2017-31.12.2017.

Lausanne, Le Petit Théâtre, 12 place de la Cathédrale, 022 323 62 13, www.lepetittheatre.ch

THÉÂTRE
GENÈVE
<p>«L'OURS» D'ANTON TCHÉKHOV. Ma/ve 20h30, me,je, sa, di 19h. 30.11.2017-20.12.2017.</p> <p>Carouge, Théâtre Alchimic, 10, avenue Industrielle, www.alchimic.ch, 022 301 68 38</p>

«**LA NÉBULEUSE DU CRABE**», **ARNAUD GONNET ET MARTIN ROEHRICH**. 20 déc. à 20h. 14.12.2017.-20.12.2017

Théâtre de l'Usine, 11, rue de la Coulouvrenière, www.theatredelusine.ch, 022 328 08 18

«**LARGUÉE COMME JAMAIS**», **DELPHINE COMBE**. Les 20 et 21 déc. 20h30 sauf les dimanches à 17h. 29.11.2017-21.12.2017.

Hôtel Calvy, 5 ruelle du Midi, 079 328 97 68, dîner possible dès 19h

«**LES FILEUSES, LA PORTE ET LE MESSEAGER**», **MISE EN SCÈNE DE GILLES ANEX ET MARIE-DOMINIQUE MASCRET**. du ve 26 au di 28 jan 2018, du 1er au 3 février 2018. *Je/ve/sa* 19h, di 17h. 30.11.2017-03.02.1018.

Théâtre de l'Esquisse, 022 320 59 11

«**VOITURE AMÉRICAINE**». Lun. 08 janvier 2018 à 19h00. Mar. 09 janvier 2018. A 19h30, l'intrò du dirlo, spectacle à 20h, bord de scène après-spectacle. - Mer. 10 janvier 2018 19h00. Jeu. 11 janvier 2018 19h00. Sam. 13 janvier 2018 19h00. Dim. 14 janvier 2018 17h00. Lun. 15 janvier 2018 19h00. Mar. 16 janvier 2018. 20h00 Tarif du mardi _15_-!!! Mer. 17 janvier 2018 19h00. Jeu. 18 janvier 2018 19h00 / suivi de Plus d'eau pour le Jet d'eau ?!? _échange à l'issue de la représentation à propos des questions soulevées par le spectacle. Dim. 21 janvier 2018 15h00. Mer. 24 janvier 2018 19h00. Sam. 27 janvier 2018 19h00. Dim. 28 janvier 2018 19h00 / Dernier Dimanche de grande intégrale, les 3 spectacles du Sloop5 jouent à la suite! 12.12.2017-28.01.2018.

Théâtre Le Poche Genève, rue du Cheval-Blanc, Vieille-Ville

«**LA CAGNOTTE**». Ma, je et sa 19h, me et ve 20h, di 17h, relâche les lundis. Dès 14 ans. 14.12.2017-23.12.2017.

Théâtre du Loup, Acacias, chemin de la Gravière, billetterie@theatreduloup, 022 301 31 00

NEUCHÂTEL
<p>«BERGAMOTE-THÉ DANSANT». Jeu. 21 décembre 20h. 18.10.2017-21.12.2017.</p> <p>Théâtre du Passage, Neuchâtel, 4, passage Maximilien de Meuron, 032 717 79 07 billetterie</p>
« LE CHANT DU CYGNE », FANTAISIE D'ANTON TCHÉKHOV, MISE EN SCÈNE DE ROBERT BOUVIER . Me 20 et je 21 déc. 20h15. 20.12.2017-21.12.2017.
Théâtre Populaire Romand, TPR, La Chaux-de-Fonds

VAUD
<p>«PRÉNUM». Vendredi 22 déc. 20h. 29.09.2017-22.12.2017.</p> <p>Théâtre de l'Echandole, Yverdon-les-Bains, place Pestalozzi, www.echandole.ch1</p>

« LA VEUVE JOYEUSE ». Jeu. 21 décembre 20h. 21.12.2017.
Théâtre Le Reflet, Vevey, 021 925 94 94, www.lereflet.ch

«**BROADWAY NOUS VOILÀ**». Du 5 au 24 déc. Mer. 20 déc. 19h, Jeu. 21 déc. 19h, Ven. 22 déc. 20h, Sam. 23 déc. 20h, Dim. 24 déc. 17h. 05.12.2017.-24.12.2017

Théâtre Montreux Riviera TMR, rue du Pont, Montreux

MOTS CROISÉS

N° 3782

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- Dresser des papillons.
- Poussera vers la sortie.
- Il réussit aux échecs. Pâté urbain.
- Source de rumeurs. Passe-temps.
- Élément de la cage. Une sacrée habitude.
- Institut du monde arabe. Cachet pour prendre l'avion.
- Doses de bon sang. Pour le père et le fils.
- Entamer la poursuite. Abri du pèlerin.
- On le jette pour s'en servir. Objets trouvés de valeur.
- Evite de semer la pagaie. Lancée dans le monde.

VERTICALEMENT

- Un ancêtre de la petite reine.
- Gérer avec sagesse.
- On ne peut plus court. En si grande quantité.
- Gourde vide. Place recherchée.
- Souvent enflammé par temps froid. Aura à l'œil.
- Bande étoffée. Signaux d'alarme. Chocolat.
- Inflammation que l'on peut avoir à l'œil. Unité monétaire romaine.
- Elle n'est pas la seule à être distinguée dans les lettres.
- Pièce nordique. Vitesse acquise en mer.
- Incident technique. Garde les plumes au sec.

SOLUTIONS DU N° 3781
<p>HORIZONTALEMENT ► 1. Ordonnance. 2. Roudoudou. 3. Adret. Abbé. 4. Née. Aigles. 5. Mairie. 6. Etel. Mo. Be. 7. Arnica. Feu. 8. Doter. Oral. 9. En. Nias. Né. 10. Sénescente.</p>
<p>VERTICALEMENT ► 1. Orangeades. 2. Rôde. Trône. 3. Durement. 4. Ode. Aliéné. 5. Notai. Cris. 6. Nu. Irma. Ac. 7. Adagio. Osé. 8. Noble. Fr. 9. Cube. Béant. 10. Esseulée.</p>

MÉTÉO
<p>Prévision pour la Suisse romande et le Valais</p> <p>Situation générale. Un puissant anticyclone s’installe sur l’Europe de l’ouest et le proche Atlantique. Sur son flanc oriental, de faibles perturbations glissent de la mer du Nord à la région alpine dans un courant de nord à nord-est. Mercredi. Sur le Plateau, stratus souvent persistant avec un sommet vers 1000 mètres. Au-dessus et dans les autres régions, temps assez ensoleillé, passages nuageux parfois denses le long du Jura. Maximum 3°. Jedi. Généralement nuageux. Quelques précipitations en seconde partie de journée à partir du Jura. Limite des chutes de neige vers 1400 mètres. En Valais, encore de belles éclaircies le matin. Maximum 5°. Vendredi. Temps nuageux avec par moments de faibles précipitations. Limite des chutes de neige s’abaissant vers 1300 mètres d’altitude. Belles éclaircies en Valais et temps restant généralement sec. Maximum 5°.</p>

Suisse alémanique, le Nord et Centre des Grisons
<p>Mercredi. Stratus au nord des Alpes avec un sommet entre 1000 et 1500 mètres. Au-dessus et dans les autres régions, temps bien ensoleillé, mais en début de journée, encore des bancs nuageux importants avec encore quelques chutes de neige tout à l’Est. Maximum 2°. Jedi. Souvent nuageux avec des précipitations débutant en cours de journée, surtout tout à l’Est. Limite des chutes de neige remontant de la plaine à 900 ou 1400 mètres. Dans les Alpes, encore de brèves éclaircies le matin, puis quelques averses de neige jusqu’en fonds de vallées. Maximum 5°. Vendredi. Très nuageux avec par moments des précipitations, surtout sur les versants nord des Alpes. Limite des chutes de neige 1000 à 1500 mètres. Maximum 6°.</p>

Prévision pour le Sud des Alpes et l’Engadine
<p>Mercredi. Temps bien ensoleillé. En Engadine, passages nuageux parfois importants. Maximum 6°. Jedi. Généralement nuageux. Quelques précipitations en seconde partie de journée à partir du Jura. Limite des chutes de neige vers 1400 mètres d’altitude. En Valais, encore de belles éclaircies le matin. Maximum 5°. Vendredi. Nuageux et quelques flocons le long des Alpes. Plus au sud, assez ensoleillé et venteux. Maximum 14°. MÉTÉOSUISSE</p>

VAUD
<p>«PRÉNUM». Vendredi 22 déc. 20h. 29.09.2017-22.12.2017.</p> <p>Théâtre de l'Echandole, Yverdon-les-Bains, place Pestalozzi, www.echandole.ch1</p>
« LA VEUVE JOYEUSE ». Jeu. 21 décembre 20h. 21.12.2017.
Théâtre Le Reflet, Vevey, 021 925 94 94, www.lereflet.ch

«**BROADWAY NOUS VOILÀ**». Du 5 au 24 déc. Mer. 20 déc. 19h, Jeu. 21 déc. 19h, Ven. 22 déc. 20h, Sam. 23 déc. 20h, Dim. 24 déc. 17h. 05.12.2017.-24.12.2017

Théâtre Montreux Riviera TMR, rue du Pont, Montreux

<div>RECOURRIR</div> <div></div> <div>Le Courrier</div> <div>CCP 12-1254-9</div>

Echappée cosmique au Théâtre de l'Usine, entre science-fiction et chamanisme

Danse ► Le duo EW formé par le danseur Martin Roehrich et le plasticien Arnaud Gonnet invite à plonger, ce soir encore, dans sa nébuleuse.

On se souvient d'*Eastward*, où le duo de créateurs EW nous baladait il y a quelques années dans les architectures du futur, revisitant la ville de Shanghai par le mouvement et la vidéo au Théâtre de l'Usine, à Genève. Dans *La Nébuleuse du Crabe*, Arnaud Gonnet, plasticien, et Martin Roehrich, danseur, y créent depuis samedi un tout autre univers. A l'urbain, ils substituent le céleste, en hommage à la nébuleuse du crabe, amas gazeux né de l'explosion d'une précédente étoile identifiée pour la première fois en 1054. La mort d'une étoile engendre la vie stellaire.

On pénètre alors directement sur le plateau du théâtre, transformé en un espace sidéral vaporeux aux lumières bleutées. «Bientôt je verserai dans la matrice céleste les noyaux lourds qui me composent. Ma mort est proche. Maintenant, il n'y a rien», énonce d'emblée une voix off. Une voix qui personnifie la nébuleuse et donne lecture du texte poétique commandé à Nicolas Cha-



Le plateau mué en espace sidéral vaporeux aux lumières bleutées. DOROTHÉE THÉBERT FILLIGER

non, chercheur en physique nucléaire et amoureux de littérature. Deux histoires de vie se lisent alors en parallèle, cosmique et humaine. Si bien que la thématique de l'apparition et de la disparition s'applique aussi bien aux étoiles qu'aux terriens.

Les deux artistes eux-mêmes apparaissent puis disparaissent du plateau, tantôt camouflés dans leur anorak, tantôt en combinaison. Ils déplacent les panneaux blancs mobiles et modulables qui servent à délimiter leur espace de jeu, transforment et réorganisent ce dernier en le compartimentant autrement. Ces panneaux deviennent le support de projection de flux lumineux, cartographies spatiales qui encadrent leur mouvement. «Aucune civilisation ne survivra à l'autre. Toutes disparaîtront», entend-on encore. Mais de nouvelles formes de vie sur Terre renaîtront aussi, comme l'incarne la gestuelle précise et ciselée de Martin Roehrich. L'ancien interprète entre autres de Gilles Jobin évolue au milieu de vases totémiques et de mains d'argile. Arnaud Gonnet, lui, en dessine l'habillage à l'aide d'une structure métallique qui rappelle celle d'*Eastward*. Même si on peine parfois à délimiter clairement les contours de la dramaturgie, EW invite à un voyage cosmique planant, entre science-fiction et chamanisme. **CÉCILE DALLA TORRE**

Ce soir, 20h, Théâtre de l'Usine, Genève.
www.theatredelusine.ch

Associé à l'Orchestre de Chambre de Genève, le Fanfareduloup Orchestra présente une *Chèvre de Monsieur Seguin* réorchestrée

La chèvre du Loup reprend du poil de la bête

CÉCILE RACINE

Spectacle ► Pour sa onzième saison, le Fanfareduloup Orchestra présente une nouvelle mouture de sa *Chèvre de Monsieur Seguin*, en collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Genève (OCG). Le big band avait adapté le conte d'Alphonse Daudet à la scène en 2002, sous la forme d'un spectacle théâtral et par la suite d'un livre-CD illustré par Anne Wilsdorf. Les treize musiciens, improvisateurs et compositeurs en proposent une version réorchestrée. Les trois représentations des 21, 22 et 23 décembre s'adressent à un public dès 6 ans.

«Nous nous sommes rendus compte que l'histoire de *La Chèvre de Monsieur Seguin* pouvait facilement prendre la forme d'un opéra», explique Jean-Luc Riesen, bassiste à la Fanfareduloup, chargé des aspects tant pratiques qu'artistiques du nouveau spectacle. Les partitions de 2002 ont été revues par les treize membres du collectif et retravaillées pour correspondre au nouveau format qui inverse les proportions: 45 musiciens pour un comédien, le Genevois Jacques Probst. Ce dernier enfilera un costume de conteur et prètera sa voix profonde pour mettre des mots sur le récit que raconte la musique.

Pas que Bach ou Mozart

Si la réécriture est essentiellement l'œuvre du collectif, il s'agit bien d'une collaboration. «Nous avions déjà eu l'occasion de travailler avec l'OCG à l'occasion du bicentenaire de l'entrée du canton dans la Confédération



Le Fanfareduloup Orchestra se frotte au jazz, au rock, au théâtre ou au classique. CHRISTOPHE LOSBERGER

en 2015. L'expérience ayant été fructueuse et réjouissante, nous attendions l'occasion de la réitérer.» *La Chèvre de Monsieur Seguin* est cette occasion, qui ouvre les «Quatre heures d'Arie», des rendez-vous fixés au jeune public – mais pas que – par le chef néerlandais Arie van Beek, directeur artistique de l'OCG.

La bonne entente entre l'institution genevoise de musique classique et le Fanfareduloup Orchestra, connu pour son répertoire éclectique qui saute du jazz au rock en passant par le classique, peut paraître surprenante. Pas pour Andrew Ferguson, secrétaire général de l'Orchestre de Chambre de Genève. S'il admet qu'il s'agit d'orienta-

tions musicales a priori différentes, il tempère ce présupposé: «Nous sortons d'un concert *ABBA symphonique* au Victoria Hall, nous faisons régulièrement – et avec plaisir – des incursions dans autre chose que du Bach ou du Mozart.»

Même son de cloche de la part de Jean-Luc Riesen. «C'est dans notre vision large de la musique qu'on se retrouve.» Un euphémisme pour un collectif qui s'est détaché du Théâtre du Loup il y a vingt ans et n'a pas réussi à épuiser sa curiosité musicale depuis. «On aime se frotter à de nouveaux styles et de nouveaux médiums», insiste le bassiste, pour qui le terme de registre est incompatible avec une formation dont les treize membres

sont issus d'horizons musicaux aussi variés. Pour lui, la structure même du collectif implique de dépasser le concept de registre pour n'embrasser que la curiosité et l'ouverture.

Un point de vue qu'illustre l'historique du Fanfareduloup Orchestra: en quarante ans d'existence, il s'est enrichi d'une grande expérience en concerts, spectacles, fêtes populaires, bals et autres manifestations atypiques. *La Chèvre de Monsieur Seguin* est une nouvelle preuve que le collectif est passé maître dans l'art d'allier richesse des compositions et plaisir de la scène. **I**

Les 21, 22 et 23 décembre au studio Ernest-Ansermet, Passage de la Radio 2, Genève. Loc: fanfareduloup-orchestra.ch

Feu vert pour la naissance d'un géant français

Edition ► L'Autorité française de la concurrence a donné lundi son feu vert au rachat du groupe La Martinière par le leader européen de la BD, Media-Participations. Un troisième groupe éditorial français voit ainsi le jour.

Le mariage entre ces deux éditeurs donnera naissance à un géant de l'édition française (juste derrière Hachette et Editis) qui sera aussi, grâce notamment à Abrams, filiale américaine de La Martinière, également présente aux États-Unis.

Abrams est spécialisée dans la littérature jeunesse et constitue l'une des pépites du groupe La Martinière. C'est notamment l'éditeur de la série au succès planétaire, *le Journal d'un dégonflé*. En 2016, le groupe La Martinière (500 salariés) a réalisé un chiffre d'affaires

de 206 millions d'euros (237,7 millions de francs). Media-Participations (N°5 de l'édition française) a quant à lui réalisé un chiffre d'affaires d'environ 355 millions d'euros. Media-Participations compte un millier de salariés.

Avec des marques comme Le Seuil, L'Olivier, les éditions du sous-sol ou Delachaux & Niestlé, La Martinière est très présente en littérature générale et dans les beaux-livres. Media-Participations, leader européen de la bande dessinée avec notamment les marques Dargaud, Le Lombard, Dupuis, est également présent dans le livre religieux et pratique ainsi que dans la production audiovisuelle. Media-Participations a déjà mis un pied dans la littérature générale, en prenant le contrôle en juin des éditions Anne Carrière. **ATS**

GENÈVE

BISCUITS D'ARTISTES POUR FÊTER L'HIVER

Désormais installée à côté du Mamco et du Centre d'art contemporain, la librairie d'art Oraibi + Beckbooks fête l'hiver dès 18h ce mercredi avec des biscuits d'artistes réalisés par Aziadé Cirini, Maud Constantin, Xavier Robel, Simone Holliger & Louise Bailat. Il y aura aussi du thé aux épices et du vin chaud. **SSG**

Ce soir dès 18h, librairie Oraibi + Beckbooks, 10 rue des Vieux-Grenadiers, oraibibeckbooks.ch

ÉLECTRONIQUE, GENÈVE

DEUX SOLOS POUR UNE APOTHÉOSE

Des sons électroniques d'une qualité exceptionnelle, avec ou sans *beat*, prenant le parti de l'épure ou au contraire de la fracturation bruitiste? Cap sur la Cave 12 ce soir, pour une dernière soirée avant la pause des fêtes. Elle mettra à l'honneur un artisan radical des sons de synthèse, Russell Haswell, l'un des plus respectés de sa discipline et de sa génération. Né en 1970, Haswell a publié ses travaux sur des labels aussi infaillibles que Mego, Warp ou Diagonal, collaborant avec ses pairs tant techno qu'électroacoustiques tels Aphex Twin, Zbigniew Karkowski, Carl Michael von Hausswolff ou encore Robert Hood (Underground Resistance). Son compatriote Oscar Powell, fondateur du label Diagonal, sera de la partie pour cette poussée de fièvre cérébrale sur la piste de danse. **RMR**

Ce soir, 21h, Cave 12, rue de la Prairie 4. www.cave12.org

ROCK & FOLK À LAUSANNE

PUTS MARIE ET MELISSA KATAB EN SCÈNE

Ils avaient remporté avec le diptyque *Masoch* le prix de l'album de l'année des labels suisses indépendants, en 2015. Les rockeurs biennois de Puts Marie reviennent hanter les salles, en l'occurrence le Romandie demain jeudi, avec leurs chansons romantiques et incendiaires, pop encanaillée dans quelque cabaret mal famé. Auparavant, on découvrirait Melissa Kassab, jeune folkeuse genevoise qui a publié son premier album *Dog* sur Cheptel Records. **RMR**

Je 21 décembre, 20h30, le Romandie, 1a pl. de l'Europe. www.leromandie.ch

ARTS PLASTIQUES

LA FONDATION IRÈNE REYMOND

DÉCERNE SES PRIX

Parmi la quarantaine de dossiers qui lui sont parvenus, le jury de la Fondation Irène Reymond a choisi trois lauréats 2017: les plasticiennes Anne Golaz et Anne Sylvie Henchoz et le duo Barbezat-Villetard, qui recevront trois récompenses de 15 000 francs. Créée en 1986, l'institution vaudoise a soutenu à ce jour près de 90 artistes romands ou établis en Suisse romande. **SSG**

MUSIQUE DE CHAMBRE

MARTHA ARGERICH ET L'ORCHESTRE DU TESSIN NOMMÉS AUX GRAMMY AWARDS

Le coffret CD *Martha Argerich & Friends – Live From Lugano 2016* été nommé pour un Grammy Award dans la catégorie réservée à la musique de chambre et aux performances de petits ensembles. La 60^e cérémonie se déroulera le 28 janvier à New York. Les enregistrements ont été réalisés avec la célèbre pianiste argentine et l'Orchestra della Svizzera Italiana (OSI) à l'occasion du «Progetto Martha Argerich». Le cycle de concerts a eu lieu en 2016 pour la quinzième fois. L'orchestre a été dirigé par Alexander Vedernikov et Diego Fasolis. Le coffret de trois CD contient entre autres des pièces de Ravel, Debussy et Beethoven. **ATS**